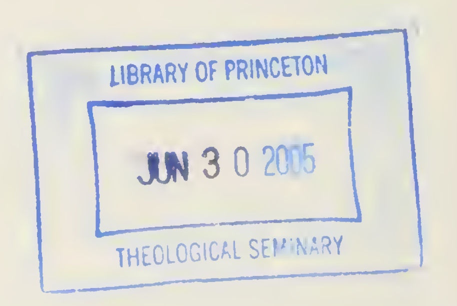


Journal

D'ESAIE COLLADON

* *
*

MEMOIRES SUR GENEVE

1600-1605



GENEVE
Chez J. Jullien, libraire au Bourg-de-Four
*
1883

JOURNAL

D'ESAIE COLLADON

Imprimerie Jules-G^me Fick

GENÈVE

Journal

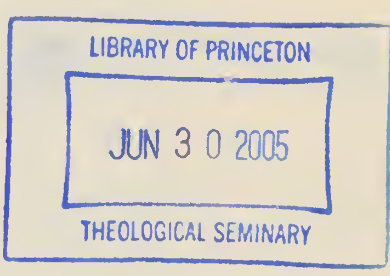
D'ESAIE COLLADON

* *
*

MEMOIRES SUR GENEVE

1600-1605





GENEVE
Chez J. Jullien, libraire au Bourg-de-Four
*
1883



L'auteur [1] *du journal que publie M. John Jullien n'était guère connu juſqu'ici que par une brève mention de Senebier, mention erronée d'ailleurs, puiſque l'*Hiſtoire littéraire de Genève *le fait vivre un ſiècle trop tard & le confond avec un de ſes neveux, qui portait le même prénom.*

Fils du juriſconſulte Germain Colladon, de Bourges, réfugié à Genève dès 1550 *& qui prit part à la rédaction du code des Edits civils promulgué en* 1568, *Eſaïe Colladon naquit le* 19 *mars* 1562. *En janvier* 1587, *il s'inſcrivit comme étudiant à Bâle. Il fréquenta peut-être d'autres univerſités; ce qui eſt certain, c'eſt qu'il prit le grade de docteur en médecine. On a lieu de croire qu'après la*

1 *M. Théophile Dufour, directeur des Archives de Genève, avait bien voulu ſe charger, ſur notre demande, de rédiger une courte notice ſur l'auteur du préſent journal. A la ſuite des recherches auxquelles il a dû ſe livrer, cette notice, étendue à d'autres membres de la famille Colladon, a pris un développement hors de proportion avec la place dont nous pouvions diſpoſer. Nous avons dû nous borner à en donner ici une partie. Le travail complet de M. Dufour paraîtra plus tard & nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui déſireraient de plus amples détails.*

L'Editeur.

*

*destitution de Claude Aubéry (*1592*) il enseigna pendant quelque temps, à l'Académie de Lausanne, la philosophie, c'est-à-dire les sciences physiques & mathématiques, la logique, la métaphysique, &c.*

Au commencement de l'année 1594, *il fut appelé à Genève pour y succéder à Eléazar Perreal: la Compagnie des pasteurs, après l'avoir entendu, avait déclaré au Conseil qu'elle le trouvait « fort propre à la profession de philosophie, mathématiques & logique, mesme qu'il s'explique fort bien & clairement. » Esaïe Colladon prêta le serment de ses fonctions le* 23 *janvier* 1594, *le jour même de la mort de son père.*

Il fut recteur de l'Académie pendant quatre ans, ayant été élu à cette charge en juin 1596 *& réélu en* 1598.

Les Registres du Conseil, beaucoup plus sobres de détails à cette époque qu'au milieu du XVIe siècle, ne nous apprennent rien sur son enseignement, en sorte que le seul souvenir qui paraisse en demeurer consiste dans trois thèses, datées de 1607, *soutenues sous sa présidence & qui, selon l'usage du temps, sont probablement l'œuvre du professeur plus encore que celle de l'étudiant. Voici leurs titres:* 1° Theses physicæ de quinque sensibus externis, *par Daniel Chabrey, neveu d'Esaïe Colladon;* 2° Theses physicæ de meteoritis ignitis, *par Pierre Bollenat, d'Arnay-le-Duc;* 3° Theses physicæ de mundo, *par Jean Cochet, de Genève.*

*Pendant les deux premières années de son professorat, Colladon eut pour collègue Isaac Casaubon, qui paraît avoir conçu pour lui une vive amitié. La correspondance du célèbre érudit contient trois lettres qu'il lui adressa dans l'année (*1597*) qui suivit son départ de Genève pour Montpellier : elles sont remplies de protestations d'affection pour Esaïe & sa famille. Casaubon appelle son correspondant* vir amicissime, dulcissime, suavissime, meum

delicium, meus amor, *& l'exagération même de ces expreſſions laiſſe entrevoir l'intimité qui s'était établie entre les deux profeſſeurs, habitant au Collège ſous le même toit.*

Un mot des Ephémérides *prouve qu'Eſaïe Colladon ne s'était pas excluſivement voué à l'enſeignement & qu'il pratiquait la médecine avec diſtinction. Pendant un ſéjour que Caſaubon fit à Genève au mois d'août* 1599, *ſa femme fut priſe ſubitement de vives douleurs:* Accurrere medici & artis ſuæ peritiſſimi, *dit Caſaubon*, & fidei ſummæ, & mei meorumque amantiſſimi, Colladonius, Scholæ Rector, & Philibertus Sarracenus, optimi parentis optima proles. *Détail à noter pour les mœurs du temps: lorſqu'on s'aperçoit que cette indiſpoſition pourrait avoir une cauſe à laquelle perſonne ne ſongeait tout d'abord, les deux médecins ſe retirent, & c'eſt une autre adepte de l'art de guérir, une femme, l'*obſtetrix, *qui vient préſider à la naiſſance du dixième enfant de Caſaubon.*

Colladon mourut le 18 *juillet* 1611*: il n'était âgé que de* 49 *ans. En regard de l'article qui le concerne ſur le regiſtre des décès, on lit ces mots:* Maximum ſcholæ & pauperum detrimentum, *note plus inſtructive & plus touchante à la fois, dans ſon laconiſme, que maints éloges pompeux, car elle conſtate les vifs regrets des contemporains, elle nous apprend les ſuccès que le profeſſeur obtenait dans ſa chaire &, chez l'homme privé, elle révèle des habitudes charitables, dont on aime, après trois ſiècles, à retrouver ainſi le fugitif ſouvenir.*

Dans ſon journal, Colladon ſe met très rarement en ſcène &, parmi les faits qui lui ſont perſonnels, on ne peut guère citer que les ſenſations qu'il éprouva à l'occaſion de tremblements de terre (pp. 26, 112*), deux ſoupers chez Théodore de Bèze (pp.* 34, 36*), dont il était probablement le médecin (p.* 3*), & une promenade à cheval au fort de Ste-Catherine (p.* 11*).*

Peu de temps après ſon entrée à l'Académie, le 22 *avril* 1594, *Colladon avait épouſé Marie, fille du paſteur Antoine Chauve, dont il eut ſix enfants. Un de ſes fils fut ce « Meſſire Jean de Colladon, chevalier, conſeiller & premier médecin du roi de la Grande-Bretagne » (ainſi qualifié dans un acte de* 1672*), que les généalogiſtes ne ſavaient juſqu'ici où caſer, tout en conjecturant qu'il appartenait bien à la famille réfugiée de Bourges à Genève. De ſa femme, Aimée de Frotté, il eut, entre autres, une fille, Iſabelle, mariée à Genève à Louis Saladin & enſuite à Iſaac de Cambiague, ſieur du Martheray. Par ſa mère, Iſabelle Colladon était nièce de Mme de Windſor, née de Frotté, & ce fut à elle que Mme de Windſor, dans ſon teſtament olographe du* 27 *juillet* 1678, *légua le grand portrait de Théodore Turquet de Mayerne, qui eſt aujourd'hui à la Bibliothèque publique & que l'on croit être l'œuvre de Rubens.*

Le Journal *dont M. J. Jullien a fait l'acquiſition en* 1881 *eſt un manuſcrit in-folio de* 88 *feuillets, écrit, ſemble-t-il, dans la première moitié du XVIIIe ſiècle. Au haut de la première page, on lit ce titre* « Mémoires ſur Genève », *auquel le copiſte a ajouté, après coup,* « par M. le paſteur Bigot. » *L'origine de cette indication eſt aiſée à retrouver : d'une part, l'auteur du journal raconte (p.* 34*) que Th. de Bèze lui parla un jour des relations qu'il avait eues avec ſon père & avec « MM. les Bigots, Nicolas, Pierre & Etienne » ; d'autre part, il mentionne fréquemment la Compagnie des paſteurs. L'attribution n'en eſt pas moins inexacte, car on peut affirmer que, dans les dernières années du XVIe ſiècle & les premières du XVIIe, il n'exiſtait à Genève aucun paſteur du nom de Bigot. En revanche, le perſonnage auquel eſt dû le journal parle de deux de ſes frères, David & Claude; il note une viſite que ce dernier, établi en France, vint lui faire à Genève*

au mois d'octobre 1600. Or, Eſaïe Colladon avait un frère David, qui fut profeſſeur de droit & ſyndic, ainſi qu'un frère Claude, qui en 1599 était devenu conſeiller du roi Henri IV & maître des requêtes « en ſon hoſtel de Navarre. » Les Regiſtres du Conſeil relatent préciſement, à la même date d'octobre 1600, le voyage à Genève de ce Claude Colladon. D'ailleurs, Eſaïe, en ſa qualité de profeſſeur de philoſophie, faiſait partie de la Vénérable Compagnie; par ſa mère, Clauda Bigot, il devait avoir eu des oncles ou des parents de ce nom. Ainſi tous les renſeignements que nous poſſédons ſur l'auteur du journal s'adaptent parfaitement à Eſaïe Colladon & ne conviennent qu'à lui ſeul, en ſorte qu'on peut dire, avec une entière certitude, que l'attribution qui lui eſt faite du manuſcrit anonyme ne ſaurait faire l'objet d'un doute.

La publication de ces petites annales ſe trouverait légitimée par le ſeul fait que les documents genevois de ce genre ſont, avant le XVIIIe ſiècle, d'une exceſſive rareté, mais leur intérêt intrinsèque n'échappera point au lecteur attentif. Elles renferment un grand nombre de détails & de menus faits qu'on chercherait vainement dans les ſources officielles: il ſuffira de ſignaler ici tout ce qui concerne la priſe du fort de Ste-Catherine, les nombreuſes rencontres ou eſcarmouches de l'année 1603, les préliminaires & les négociations du traité de St-Julien. L'auteur était en ſituation d'être bien renſeigné, grâce à ſes relations de famille & de ſociété. Membre d'un corps qui jouiſſait alors d'une réelle influence, ami de Th. de Bèze, beau-frère du conſeiller Dominique Chabrey, qui fut premier ſyndic au moment de l'Eſcalade, il a donné à ſes informations un caractère inconteſtable d'exactitude & de préciſion.

Tel qu'il nous eſt parvenu, le Journal s'étend du 2 août 1600 au 13 octobre 1605. Les années 1604 & 1605 ſont beaucoup moins développées que les précédentes & Col-

ladon paraît s'être arrêté à la mort de Bèze. Cependant le manuſcrit contient encore quelques lignes qui ſe rapportent à l'année 1609, *puis deux courts récits relatifs à l'entrepriſe de Du Terrail, en* 1609, *& au premier procès de Philibert Blondel, en* 1605; *enfin, après une page demeurée blanche, deux notes du* 6 *ſeptembre* 1611 *& du* 19 *décembre* 1617. *Ces dernières ſont poſtérieures à la mort de Colladon & M. Jullien ne les a pas reproduites. Quant aux renſeignements de* 1609 *& aux deux épiſodes qui les ſuivent, il ſerait malaiſé de dire s'ils émanent de Colladon ou s'ils ont été ajoutés, d'après une ſource différente, par le copiſte du XVIIIe ſiècle.*

Dans l'hypothèſe où ce copiſte aurait eu ſous les yeux d'autres matériaux, on peut ſe demander s'il n'en a pas fait uſage pour le récit de l'Eſcalade, lequel préſente, dans le Journal, *une particularité digne d'être relevée. Après une courte narration de la tentative nocturne du* 12 *décembre* 1602, *viennent (pp.* 46-49*) trois pages donnant des détails ſur l'exécution des priſonniers. Or cette narration, ces détails & la rédaction même qui les rapporte ſont déjà connus, de même que quelques autres paragraphes des années* 1601 *&* 1602. *On les trouve reproduits, ſauf quelques remaniements de détail, dans diverſes compilations manuſcrites du ſiècle dernier &, de nos jours, ils ont été imprimés.*

Dès lors, trois ſuppoſitions ſont admiſſibles. Ou bien Eſaïe Colladon eſt l'auteur de cette relation de l'Eſcalade, dont des copies, plus ou moins complètes & rajeunies de ſtyle, ſe ſeront enſuite répandues & multipliées. Ou bien il l'a intercalée dans ſon journal, avec une ou deux additions, au moment où elle commençait à circuler en manuſcrit. Ou bien enfin notre copiſte du XVIIIe ſiècle, la rencontrant parmi les matériaux qu'il avait devant lui, a cru pouvoir l'inſérer lui-même dans la tranſcription qu'il exécutait du journal de Colladon.

Sans aborder ici la discussion de ce petit problème de critique historique, nous pouvons dire que, d'après quelques indices, la seconde supposition est celle qui, actuellement, paraît la plus vraisemblable.

Décembre 1883.

THEOPHILE DUFOUR.



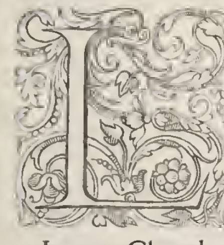


JOURNAL

D'ESAIE COLLADON

* *

*



LE 2. aouſt ſtile vieux & un mardy fut priſe la ville de Bourg &, hormis violement des femmes & des filles, expoſée pendant un jour entier au pillage. 1600

Le 11. Chambery fut rendu au Roy.

Le 13. le chateau fut ſommé de ſe rendre.

Le 17. Conflens fut rendu.

Le 31. aouſt la Charboniere fut rendue.

Le 2. ſeptembre Pierre Chatel fut rendu.

Le 7. premier dimanche de ſeptembre & jour de cene, arriva à 10. heures M. de Sancy avec environ 60. chevaux & pluſieurs autres carabins, qui s'epandirent par le pays & leſquels par alluſion on appelloit en ſavoyard varabins.

Le 8. fut aſſemblé le Conſeil des 200. ſans le ſon de la groſſe cloche, où fut aviſé que l'on

1600 accorderoit à M. de Sancy, ſuivant les lettres gracieuſes de M. le marechal de Biron, 3. gros canons pour aller battre la Cluſe, avec promeſſes qu'ils faiſoyent ſpontanement de les reſtituer en leur entier, auſſi à condition que pendant tel ſiege & batterie ils mettroyent ordre par le moyen de leurs troupes que ceux du fort de Sonzy ne pourroyent ſortir pour tourmenter les payſans ou même ceux de la ville, veu l'aide qu'ils pretoyent au Roy.

Le 9. M. Savion Conſeiller alla vers M. le marechal de Biron pour luy temoigner la bonne volonté de la Seigneurie de Geneve & declarer ce que deſſus.

Le 10. il retourna, & avec luy entrerent plus de 60. tous ſeigneurs notables.

Le 11. arriva à 10. heures devant midy M. de Conforgin.

Le même jour environ les 4. heures apres midy furent tirés hors de l'arcenal 2. gros canons de Verſoy pour l'entrepriſe ſur la Cluſe & menés juſques à la Porte neuve, laquelle cependant etoit fermée comme auſſi le Pont d'Arve, & avoit-on fortifié les poſtes. Comme on etoit ſur le point de ſortir leſdits canons, vinrent les nouvelles que laditte Cluze s'etoit rendue avec aſſés honorable compoſition de ſortir.

Le lendemain M. le marechal y entra à 10. heures du matin.

Depuis ſe ſont tenus dans le pays, tant au Balliage de Ternier que Tonon, quelques troupes in-

commodans beaucoup les villages de la ſubjection 1600
du Duc, comme auſſi pour reconnoitre ſurtout le fort de Sonzy, ce qui fut fait expreſſement le 16. ſeptembre, dont ceux du fort tirerent force coups de canon & emporterent le bras à un brave gentilhomme de la Religion, M. de la Breiſere, qui ſe fit emporter à Seſſel. Item un jeune homme, fils du ſieur Levrat de Lancy, fut bleſſé d'un coup de mouſquet à la cuiſſe, dont il mourut le 23. du même mois.

Le 25. arriva le Roy à Annecy.

Le 26. un vendredy, entra en Geneve M. de Nevers avec le 2e fils de M. Du Maine, ſuivis d'environ 70. chevaux, ſur les 3. heures apres midy; M. Savion alloit à main gauche dudit Sr de Nevers. Il viſita entre autres M. de Beze, lequel ce jour là avoit pris medecine; toutesfois à l'heure il les receut aſſés commodement, & comme il y avoit grande ſuitte, les uns entroyent apres les autres pour le voir. Quelques uns prenoyent la chandelle & la levoyent en haut pour le pouvoir voir. Le lendemain ils virent l'arcenal, boulevards & autres fortereſſes, puis s'en allerent. Ils furent auſſi ſur le lac; le fils de M. Du Maine, s'etant fait mener dans une nacelle par 2. jeunes garçons qui n'etoyent aſſés forts, penſa perir, la nacelle etant emportée par le fil du Rhone, ſi promptement il n'eût eté ſecouru. On leur fit preſent entre autres d'une truitte de 34. livres.

Le 28. arriva icy M. de Vienes & pluſieurs autres de qualité. Nouvelles vinrent de la priſe de S. Brançon en Tarentaiſe par Leſdiguieres.

1600 Le 29. on ramena les trois canons en l'arcenal.

Le 30. retourna en la ville MM. de Sancy, Conforgin & autres.

Depuis que le Roy fut venu vers Chambery ou plus pres, on luy envoyoit toutes les ſemaines de la truitte ou autre poiſſon & du plus excellent ſervagny qui ſe put trouver, coutant 20. florins le ſetier.

Le mecredy 9. d'octobre le Conſeil des 200. fut aſſemblé ſans le ſon de la groſſe cloche pour aviſer à quelque propoſition que leſdits Srs de Sancy, Conforgin &c. avoyent fait de la part du Roy &c.

Environ ce tems quelques ſeigneurs etoyent venus viſiter M. de Beze, ſa montre d'horloge luy fut emblée ſoit par les laquais, ſoit autrement; il y avoit 32. ans qu'elle luy avoit eté donnée en preſent. (Mon frere Cl. la retrouva etant retourné en Cour.)

Le jeudy 2. octobre ceux du fort de Sonzy, faute d'etre tenus de pres par les gens du Roy, coururent, pillerent & ravagerent juſques à Cruſille, & ce principalement de nuit (Dieu preſerva miraculeuſement mon frere M. Claude, venant de Grenoble pour nous voir) : même ils s'emparerent de quelques chateaux, leſquels etoyent à demi à l'abandon, aſcavoir du Chaſtelar & de la Perriere : depuis, aſcavoir environ le 12. dudit mois, etans menacés qu'on y meneroit le canon, ils s'en retirerent, & de fait dans la ville on arretoit les bœufs qui menoyent la vendange, & ce en intention de mener le canon.

Le 14. vint vers le fort le fils d'Alfonſe Corſe,

nommé d'Orlano, avec 1000. hommes, & quelques 1600
carabins, & le même jour on commença à y faire travailler des pionniers. Ceux du fort tirerent quelques coups de canon le 16. contre le chateau d'Ogny où etoyent quelques François, entre autres M. de Vitry; ils ont continué.

Le 18. paſſa le Baron de Pradée avec 30. ou 40. tous armés & bien montés, entrans par la Porte neuve & ſortans par la Porte de Rive.

Les jours ſuivans ſe ſont paſſés juſques au 22. ſans grands efforts ; les Royaux agaçoyent par fois ceux du fort, qui auſſi ſe deffendoyent ſoit à force de tirer coups de canon, ſoit par ſorties; il s'en tuoit fort peu de part & d'autre.

Le 23. vint à la ville le ſuſdit fils d'Alfonſe Corſe.

Le 24. y arriva M. Rapin grand prevot de l'hotel & qui a fait le Catolicon.

Le 25. y arriva M. de Monbazon gouverneur de Bretagne, & tous ont viſité M. de Beze & le College.

Continuation de miſeres & deſolations à l'occaſion de l'inſolence des ſoldats françois.

Le 2. novembre arriva en la ville M. de Gouvernet, & le lendemain alla au preche.

Le 5. Montmeillan fut rendu.

Le 11. ceux du fort de Sonzy ſortirent environ 200. avec 2. pieces de canon & ſurprirent ceux du Roy à l'improviſte & en tuerent ou bleſſerent environ 12. qui furent apportés à l'hopital de la ville pour etre traités.

1600 Depuis le 12. ſont aprochés de plus en plus les forces du Roy pour inveſtir le fort.

Le 18. arriva pres du fort M. le Comte de Soiſſons & ſe logea à S. Julien, où le jour ſuivant furent envoyés Meſſieurs Chabrey & Verace pour le ſaluer, etans accompagnés d'environ une 20ᵉ de chevaux.

Le 20. M. le marechal de Biron entra par la Cluze au Balliage de Gex pour venir paſſer par la ville & de là aller vers l'armée du Roy. Il arriva en la ville, environ 2. heures apres la retraite ſonnée; Meſſieurs Rozet & pluſieurs autres des ſeigneurs, ſans quelques gens de cheval envoyés au devant, l'attendoyent à la Porte de Cornavin, & fut conduit juſques à l'hotelerie de l'Eſcu avec torches & autres lumieres, tout de même que quand on crïe à l'eau.

Le lendemain il dina chez M. de Bourg, gendre de Madame de la Bergerie, puis partit incontinent pour aller vers le fort, d'où il revint le même jour coucher en la ville. On tendoit la nuit les chaines par les rues, même de la grand Rue au haut de la ville.

La ville depuis le 12. commença à etre comme remplie de toutes ſortes de ſoldats (combien toutesfois que ce fût par limitation), & même etoyent contraints d'y venir pour ſe munir contre le froid extreme qui commença environ ce tems là. Ils achetoyent toute ſorte de marchandiſes, mais quelques uns ne faiſoyent difficulté d'en derober ſi on n'y prenoit bien garde.

Horrible desolation par tout le pays. 1600

Le 22. environ les 2. heures apres midy arriverent en la ville MM. de Guise, le Comte de S. Paul, le Marquis d'Oelbœuf, Richelieu, Du Passage, Maugeron &c.

Le même jour arriva le Roy à L'Eluiset, village fort pres du fort.

Le 23. Messieurs Rozet & Chabrey avec quelques nombres de gens de cheval allerent vers le Roy, & apres luy avoir fait humblement la reverence & offert tout ce que la ville pouvoit pour son service, il les receut avec une benignité incroyable, les remercia de la bonne volonté qu'ils declaroyent, & en même tems otant son chapeau ajouta qu'il savoit bien combien ils l'avoyent aimé dés lors qu'il n'etoit que Roy de Navarre, mais, quant à luy, qu'il les aimeroit & comme Roy de Navarre & comme Roy de France, & qu'ils connoitroyent par effet combien il etoit affectionné envers la ville, laquelle tous ses gens, comme il disoit, desiroyent de voir, mais qu'on se pouvoit assurer que ce n'etoit pas pour y faire mal. Puis commanda qu'on leur baillât à diner.

Le même jour ils retournerent en la ville & un peu auparavant eux, Messieurs de Montpensier, les Comtes d'Auvergne, d'Espernon, S. Luc, M. de Nevers, La Force, avec toute sorte de noblesse, somme qu'il y avoit ce jour là, avec ceux qui y sejournoyent depuis le jour precedent, 8. ou 9. princes.

Il y avoit, même de jour, corps de garde devant la maison de ville.

1600 M. de Beze fut visité, hormis du Guisard, avec grand contentement qu'ils recevoyent, nonobstant que la pluspart fussent grands ennemis de la Religion. Entre autres M. de S. Luc le salua avec grand respect.

Nouvelle de la mort de M. Chabot, mort de pleuresie en Tarantaise.

Le 24. ils visiterent tous le College, & apres avoir receu de la Seigneurie tous meilleurs traitemens qu'il fut possible, s'en allerent, tant & plus contens.

Justitium indictum fuit pour 15. jours.

Un peu apres arriva M. de Rosni grand Tresorier, & alla avec M. le premier Sindic visiter l'arcenal, pour, selon que la necessité le requerroit, en demander quelque aide.

Il partit le lendemain à midy & fut au preche à S. Gervais oüir M. Goulard.

Le même jour, M. de Beze agé de 82. ans, lequel le jour auparavant avoit eu quelque flux de ventre, partit de la ville entre 8. à 9. heures, accompagné des comtes de Nassau, quelques gentilshommes allemans & danois, M. Laurens de Brunes, & nul autre de la Compagnie, pour aller vers le Roy. Ayant entendu qu'il aprochoit, il luy envoya un gentilhomme au devant, puis donna charge qu'il fût receu en la chambre de M. de La Force, viceroy de Navarre & gouverneur du Bearn. De là il salua humblement le Roy, qui le receut en toute benignité, le faisant tenir assis sur un lict nonobstant qu'il fût debout, l'appellant son amy,

son

ſon pere & le baiſa par 2. fois luy diſant : *Je voudrois* 1600
avoir baillé un verre de mon propre ſang & que vous fuſſiez plus jeune de 30. ans, vous verriés beaucoup de grandes choſes. Se ramenturent reciproquement le tems qu'il y avoit de 30. & tant d'annees qu'ils ne s'etoyent vus. M. de Beze luy ayant ſouhaitté tout bien & qu'il voudroit etre plus jeune de 30. ans pour luy ſervir (même de laquais), luy recommanda le bien des Egliſes. Puis le Roy mit ordre qu'on le ſervît à diner en la chambre dudit ſeigneur de La Force, où tous les princes & grands ſeigneurs luy tinrent compagnie, même M. de Guiſe, qui à Geneve avoit dedaigné de l'aller voir, & même s'etoit oublié juſques là de dire au Comte de S. Paul qui parloit de l'aller voir : Va luy dire qu'il s'aille faire &c..... Apres qu'il eut diné, le Roy luy fit demander s'il vouloit s'en retourner ce jour là, & en tel cas commande que ſon carroſſe ſoit prêt. Toutesfois ledit Sr de Beze retourna ſur ſa monture.

Ce même jour M. de Rhoni partit de la ville à midy, ayant commandement expres de S. M. de s'en retourner.

Le même jour de Ste Catherine, ceux du fort Ste Catherine entrerent en compoſition avec le Roy.

Le Roy demeura encore le jour ſuivant 26. à L'Eluiſet pour achever ladite concluſion.

Le 27. il partit pour Lyon & ſon mariage, environ les 7. heures du matin.

Le 28. paſſerent pres dès murailles de la ville pluſieurs troupes pour aller aux Alinges, & l'apres-

1600 diné on tira hors de l'arcenal les 4. gros canons de Verſoy, qu'on mena au port, & même en mit-on deux ſur une *navis oneraria* ; mais la bize ſoufflant juſques au 1. decembre, on ne les mena plus avant, & ce tems pendant, ceux des Alinges entrerent en compoſition pour ſortir le 8. decembre, tellement que le 4. decembre on ramena leſdits gros canons à l'arcenal.

Le 30. novembre Meſſieurs baillerent à ſouper à M. de Gouvernet & à M. de Conforgin; ledit de Conforgin ayant auparavant pris congé du Roy, ſe retira avec ſon bagage hors de Geneve pour retourner en ſa maiſon le 4. decembre.

Le 6. decembre, qui etoit la veille du jour de la redition, on arreta en la ville la plus part des chariots des payſans pour les employer à emmener le bagage de ceux du fort & le canon qui leur avoit eté accordé. M. de Savion les conduiſit juſques....... & revint le 25. du même mois.

Le 7. partirent ceux du fort ſur le ſoir, & y entra de la part du Roy M. de Nereſtan avec environ 4 à 500. hommes.

Le 8. ſortirent ceux des Alinges, & en prit poſſeſſion M. de Sancy avec ſon frere M. de Montglas. Dés puis, la plus part des troupes du Roy ſe retirerent.

Le 12. fut pendu un ſoldat de Foreſt pour avoir intenté procés contre l'hoſte de l'Ecu, comme ſi par ſa negligence le cheval dudit ſoldat avoit eté emmené de l'etable ; cependant ledit ſoldat malicieuſement l'avoit fait mener autre part. Il gagna

ſon procés devant M. le Lieutenant, s'etant parjuré, comme depuis fut connu aux ſupremes, juſques où le procés parvint. 1600

Le 14. decembre on commença à precher aux Alinges, où pour ce faire fut envoyé M. Jaquemot, & fort bien accueilli par M. Monglas, frere de M. de Sancy, lequel frere fait profeſſion de la Religion. Audit preche ſe trouverent avec allegreſſe incroyable environ 500. perſonnes, & y en eût eu beaucoup plus ſi on en eût eté averti au reſte du Balliage.

Environ ce tems M. Des Praz, qui depuis le changement d'exercice de Religion au Balliage de Thonon & Ternier, s'etoit retiré à Lauſanne, partit avec M. d'Ivoire & quelques autres des principaux du ſuſdit Balliage de Thonon, pour aller ſupplier S. M. de leur donner exercice de Religion &, en cas de paix, faire avec le duc que ledit exercice y eût lieu.

Le 23. j'allay voir le fort avec MM. Chabrey, André Rigliet, Pinault & mon frere David & autres à cheval, où le Sr de Nereſtan nous receut avec toute courtoiſie, nous montra luy même toutes les particularitez du fort, puis nous fit faire collation. Le même jour il y admit grand nombre d'autres gens de pied qui y etoyent venus de la ville & les fit conduire par dedans le fort par un ſien capitaine. La nuit entre le 26. & 27. le feu ſe mit aux cabanes dudit fort & les brula, & eſtime-t-on que ce ne fut pas par accident, mais ainſi le voulant ledit gouverneur, pour donner pretexte à la reſolution qui etoit priſe de le ruiner.

1600 Le 27. apres diné fut commandé à ſon de trompe par les carrefours de la ville, de la part des Seigneurs ſindics &c., ſur peine de 20. florins & chatiment, que tous maneuvriers & laboureurs tant de la ville que du mandement de Penay, S. Victor, Gex, Gaillard, Ternier & autres terres de leur obeiſſance, euſſent à ſe venir rendre le jour ſuivant à 10. heures en Plain palais avec vivres pour 2. jours, attendant l'ordre de la Commiſſion, & avec leurs palles, pics & foſſorels, pour de là etre menés à la demolition du fort Ste Catherine, ce qui fut executé le ſuſdit jour ſuivant, auquel ſe celebra la cene, & depuis juſques à la fin de la ſemaine on travailla à bon eſcient à la demolition.

Année 1601.

1601 LE 1er janvier, ſtile vieux, Meſſieurs Rozet & autres allerent au fort vers M. de Nereſtan pour luy faire preſent d'une hacquenée achetée 200. ecus de M. de Chateau neuf, medecin.

Sur le même tems entrerent au Balliage de Chablais pluſieurs compagnies de cheval de M. de Morges & autres, & au bout de quelques jours s'allerent rendre vers Evian.

Furent auſſi amenés en la ville 4. canons du fort, donnés par le Roy, leſquels le 6. janvier on eſſaya ſous la Treille, les tirant contre Champel, puis furent mis en l'arcenal. On apporta auſſi 2500. boulets & certaine quantité de coques de

poudre achetez de M. de Nereſtan; item trois 1601
cloches; la plus groſſe, aſſés belle, etoit de l'abbaye de Pomiers, & depuis a eté miſe au clocher de S. Gervais.

Le 6. Meſſieurs receurent lettres de M. Dauphin touchant la paix conclue entre le Roy & le cardinal Aldobrandin, envoyé du Pape pour le Duc; elle fut conclue le jeudy à midy, 1er janvier, ſtile vieux. Dés puis, le pays de Tonon & de Ternier fut etrangement foulé par les grands impots du Sr de Sancy.

Le 10. fevrier, M. Leſdiguieres avec ſon gendre & environ 100. chevaux arriva en la ville ſur les 4. heures du ſoir, au devant duquel MM. Favre & Savion allerent avec une compagnie de cavaliers, item quelque compagnie de gens de pied. Ainſi qu'il aprochoit de la ville & Porte neuve, on tira pluſieurs canons & petards de la plateforme de la Treille & du boulevard du Pin & autres adjacens, entr'autres on tira 3. pieces de Savoye qui nouvellement avoyent eté amenees du fort de Sonzy.

Le 11. qui etoit un mecredy, il fut à S. Gervais ouïr M. Goulard; de là alla avec toute la ſuſditte nobleſſe viſiter les temples, le College, l'arcenal & peu avant ſur le lac, à cauſe de la bize. La Compagnie des miniſtres l'alla ſaluer ſur les 10. heures, & luy vint l'apres-diné voir M. de Beze.

Le lendemain il fut encore au preche à S. Gervais, & l'apres-diné, le lac etant plus calme, alla juſqu'à Verſoy ſur la fregate, dont il revint bientot apres avec un vent de bize, & ainſi qu'il aprochoit

1601 du port, on tira du canon de la plateforme de Longemale & du boulevard S. Antoine. Quelques uns de Messieurs luy firent compagnie au logis de l'Ecu & envoyerent vin & confitures; luy, le jour suivant, les invita à l'hotelerie.

Il partit le 13. de bon matin, fort content.

Le 16. suivant l'avis & ordre que luy en avoit donné, on renvoya les paysans de Ternier travailler toute la semaine à l'entiere demolition du fort de Sonzy, d'autant que ledit S^r trouvoit qu'en peu de jours on le pourroit mettre en deffence.

Le 22. Messieurs donnerent à souper à M. de Sancy en la maison de ville; le jour suivant il partit, tout le pays s'en rejouissant, & laissa aux Alinges M. de Monglas, son frere.

Le ..... de fevrier, M. de Biron fit signifier à ceux de Gex qu'ils eussent à le venir trouver tant pour se resoudre à payer les tailles & impots qui leur seroyent enjoints, comme aussi pour mettre ordre à la justice. Sur ce, Messieurs de Geneve envoyerent M. Savion vers luy, lequel toutesfois persista en sa premiere resolution, seulement accorda de sursoyer l'execution pour quelque tems & jusques à ce qu'on eût avis du Roy, duquel il disoit avoir quelques lettres.

Bientot apres vint à la ville un tresorier nommé ..... Maillar pour executer lesdits impots, auquel Messieurs s'opposerent formellement, declarant que le peuple de la ville, qui avoit employé les biens & la vie des siens pour la conquete d'une telle terre, ne permettroit pas qu'elle luy fût ostée, veu

même la promeſſe & par ecrit & verbale que le 1601
Roy en avoit fait, & qu'on ne ſe pouvoit perſuader de luy autre choſe, ſinon que c'etoit un prince gardant ſa parole. En la preſence dudit Maillar fut faite deffenſe expreſſe à un des ſindics de Gex de ne contribuer aucunement, ſur peine d'etre punis & au corps & aux biens.

Le 9. mars M. Couſin, miniſtre de Juſſy, alla precher à Draillans, de la cure duquel lieu Meſſieurs pretendoyent ſe remettre en poſſeſſion comme leur appartenant & ayant depuis la guerre eté uſurpée par le Duc. Il s'y trouva environ 500. perſonnes; il alla auſſi precher aux Alinges.

Le 13. M. Anjoran, Secretaire d'Etat, fut envoyé en Cour à Paris, tant pour le fait de la terre de Gex qu'autres.

Le 20. avril Meſſieurs ayant eu avis par M. Dauſin & M. Anjoran comme ils perdoyent preſque toute eſperance de pouvoir rien obtenir touchant le Balliage de Gex, aſſemblerent le Conſeil des 60. où la reſolution fut priſe d'employer la Compagnie des miniſtres & profeſſeurs à ce qu'elle ecrivît & recommandât cet affaire au ſynode national qui ſe tenoit à Gergeau; la lettre fut dreſſée par M. De la Faye.

Le même jour arriverent par le lac les deux pieces des Alinges, dont Meſſieurs avoyent accordé avec M. de Sancy; laditte place fut rendue à S. A. le .....

Le 27. Meſſieurs receurent lettres de M. Anjoran qui n'otoyent pas toute eſperance de Gex; ils

1601 eurent aussi avis que l'armée qu'alors le Duc avoit sur pied & qu'on tenoit etre destinée pour les Pays bas, etoit preparée contre la ville.

Le 16. may M. Fabri retourna de Chambery où il etoit allé de la part de la Seigneurie quelques jours auparavant, & rapporta que le Sr D'Albigny, gouverneur de Savoye pour S. A., en general repondoit de la part de son maitre qu'il avoit volonté de voisiner & ne les vouloit empecher de jouïr de ce qui leur appartenoit devant la guerre, qu'aussi luy pretendoit entrer en possession du sien &c.

Sur ce, fut assemblé le Conseil des 60. surtout pour le fait du Mandement de Gaillard, qui par la paix avoit eté par le Roy accordé au Duc, & fut avisé que l'on en ecriroit au Roy.

Le 19. Messieurs receurent de la part de M. Lesdiguieres la copie d'une lettre que le Roy lui avoit ecrite touchant divers bruits de l'armée du Duc, & entre autres luy mandoit qu'en cas que ledit Duc attentât quelque chose contre Geneve, luy ne faillît de nous aider & envoyer capitaines propres, selon qu'il connoitroit etre expedient.

Le 22. arriverent au Mandement de Gaillard environ 50. hommes, & sembloit que c'etoit une amorse pour voir si la ville s'emouvroit contr'eux pour les en chasser, pour de là prendre occasion de guerre & amener le gros de l'armée qui n'avoit encore passé.

Les 60. furent assemblés & avisa-t-on de ne rien bouger; seulement se contenta-t-on, comme on avoit dejà fait, de protester du droit qu'on avoit

sur

ſur ledit mandement, & attendre la reponce du Roy. 1601

Le lendemain on ferma la Porte de Rive & à ſon de trompe fut declaré qu'on avoit avis de diverſes entrepriſes, commandé de frequenter les preches & prieres, que ceux qui n'avoyent de devoir à la ville euſſent à vuider, & les autres à retourner dans 3. jours, qu'on portât l'eppée, qu'on ſe tînt ſur ſes gardes &c.

Les compagnies commencerent à marcher par la ville.

Environ ce tems, ils retablirent la meſſe audit mandement, partie par la force, partie y conſentant aiſement le peuple, & même le 31. la firent chanter à Fonſenay par force; toutesfois M. Couſin, miniſtre de Juſſy, ne laiſſa incontinent apres d'y precher. Ils menaçoyent auſſi de la chanter à Vandeuvres; pour ce Meſſieurs envoyerent vers eux M. Fabry, le 1er juin, auquel ils firent reponce aſſés douce & donnerent à entendre qu'ils ne faiſoyent pas etat de mettre la meſſe, ſinon en ce qui dependoit du ſuſdit mandement, & non pas aux terres de Chapitre.

M. Anjoran etoit de retour dés le 30. may, rapportant en general comme il y avoit peu d'apparence que le Balliage de Gex nous demeurât, & que toutesfois la choſe n'etoit encore conclue.

Environ le 8. juin, la ſuſditte armée eſpagnole commença à paſſer d'Annecy par le pont de Gréſin pour prendre le chemin de S. Claude.

Le 16. juin, vinrent lettres de M. Dauſin, pleines de deſeſpoir touchant la terre de Gex.

1601 Le 18. à l'occasion que, le dimanche precedent, M. Cousin avoit eu de la facherie voulant precher à Fonsenay, ce qu'il fit en une grange, vint un bruit en la ville qu'il avoit eté tué, dont toute la ville se lamentoit.

Sur ce tems ceux du Duc se mirent tout à fait en possession de Gaillard.

Le 19. les 60. furent assemblés pour aviser sur les lettres qu'on avoit à ecrire au Roy touchant le Balliage & la grande extremité où cet Etat etoit reduit pour le service de la Couronne &c.

Le 22. M. de Suilly fut envoyé vers Colonge à M. Gatines, qui etoit venu pour etablir la justice à Gex & avoit fait deffendre à ceux du Balliage de ne repondre plus à Geneve. Il y eut sursoy pour 15. jours, attendant reponce du Roy, & alors les dixmes furent amodiés par les ministres dudit Balliage par l'avis de Messieurs de Geneve, tendant à ce but que l'exercice de la Religion y fût maintenu.

Deux jours apres, ledit Sr de Suilly fut renvoyé en Bresse vers le Baron de Luz, qui etoit pret de venir audit Balliage de la part du Roy, & retourna le penultieme juin, ayant obtenu sursoy jusques à ce qu'on eût obtenu reponce du Roy.

En ce tems M. Fabri fut renvoyé vers D'Albigny à cause des insolences des capitaines qui etoyent au mandement de Gaillard & lieux adjacens, menaçans de mettre la messe en toutes les terres de Chapitre, même à Jussy, & pource qu'aussi ils en amodioyent les dixmes. Ledit S^r^ D'Albigny ne

dissimula point que l'intention du Duc etoit de 1601
retablir l'Eveque dans tous les lieux ecclesiastiques, & quant & quant la messe, voire dans Geneve s'il pouvoit. Fut à cette occasion le Sr de Verace vers M. Lesdiguieres, d'où il retourna le 2. juillet &, comme on disoit, avoit eu quelque assurance de secours en cas que le Duc nous reduisît à la guerre.

Le 2. fut ordonné le jeune solemnel pour le dimanche suivant, & fut faitte, ledit 3e jour, la priere plus expresse & solemnellement, au son de toutes les cloches ; il fut celebré le 5. fort solemnellement & par les villages.

Le même jour, le Duc fit publier à S. Julien que tous eussent à aller à la messe dans 8. jours, sur peine de mille livres pour la premiere fois.

Le 6. un jour de lundy, les gens du Duc firent sonner la cloche à Vandeuvres comme pour chanter messe, mais trouvant le temple fermé, ils ne firent autre chose. Sur ce, Messieurs envoyerent Brameré au capitaine, & à Chambery fut envoyé le procureur fiscal vers M. D'Albigny, qui repondit fierement.

Le 9. M. Fabri & quelques autres allerent parler au capitaine.

Le 11. jour de dimanche, apres que le preche eut eté fait à Vendeuvres, fut defendu au ministre par le juge de Gaillard de plus precher.

Le 15. jour de mecredy, ils y vinrent chanter messe, comme aussi de ce tems là ils se saisirent des dixmes de Chapitre, venans en armes, arque-

1601 buſes &c., là où ceux de Geneve proteſterent ſeulement.

Le Conſeil des 60. fut aſſemblé ſur la nouvelle de Vendeuvres & dura juſqu'à midy, & derechef l'apres-diné fut aſſemblé environ les 3. heures juſques à 6. heures.

Le vendredy les fermiers du dixme de Foncenay au nom de Geneve, ayant quelque petite eſcorte, commencerent à faire amener quelques charretees de bled à Juſſy; & quelques jours auparavant avoyent eté faits priſonniers dans la ville deux qui par force en avoyent emporté quelque quantité de la grange de Fonſenay appartenant à ceux d'Ermence; l'un etoit un jeune gentilhomme nommé La Verriere.

En recompenſe, les Savoyards prirent un certain Molieri, ſavoyard, mais habitant & bourgeois de Geneve & bien affectionné à la ville; on fit courir le bruit qu'ils le vouloyent mener à Chambery; mais ceux de Geneve, l'ayant entendu, laiſſerent ſortir la nuit entre le jeudy & vendredy quelques gens de pied ou autres bien deliberés pour l'enlever ſur le chemin; mais les ſoldats du Savoyard, ſoit par crainte, ſoit par l'admontrance que leur firent quelques gentilshommes du pays, & prevoyans les malheurs prets à ſurvenir *ſi res in aprum bellum erupat*, ils le laiſſerent revenir le ſamedy matin.

Le ſamedy au ſoir ſortirent quelque 40. hommes de la ville & s'allerent ſaiſir du temple de Vendeuvres & de la maiſon du miniſtre, & de bon matin firent ſonner la cloche pour le preche. Sur ce

arriverent quelque jesuite ou pretre, puis quelque 1601
capitaine avec soldats &, apres plusieurs contestes verbales, enfin quitterent la place aux nôtres, qui parlerent toujours modestement, disant que simplement ils etoyent venus faire compagnie au ministre pour ouïr le preche, que si on les empechoit ils se deffendroyent. Le capitaine ennemi nommé Vitro, qui etoit italien & fort insolent, dit qu'ils y reviendroyent avec 400. chevaux, & les nôtres repondirent qu'ils y viendroyent avec l'epée; ainsi le preche se fit & non la messe.

Le 21. partirent, environ les 2. heures apres midy, 40. hommes de pied hors de la ville, mais il ne se presenta occasion de se deffendre ni offenser.

Le même jour vinrent lettres de la part du Roy touchant le Balliage de Gex & pour reponce à celles qui luy furent envoyees le 19. juin. Il declaroit qu'il etoit bien marry qu'il ne nous pouvoit complaire au fait du Balliage de Gex, & qu'en autres choses où il pourroit, il reconnoitroit les services qu'ils luy avoyent fait & promettoit de payer presentement 20. mille ecus, & dans 6. mois autant, *& ita deinceps*.

Quant & ces lettres, arriverent audit Balliage le Baron de Luz & M. de Gatines avec quelque nombre de gens à cheval pour prendre possession & etablir la justice. Sur ce, M. Lect & M. Anjorran furent deputés pour aller vers eux & partirent le lendemain pour Therry, où ils confererent avec les susdits. On y porta du poisson de la ville; ils traiterent d'avoir exemption, pour ceux de la ville,

1601 des tailles & du peage, lequel ils planterent incontinent à Verſoy. L'exemption fut accordée pour 3. mois par forme de ſuſpenſion.

Le 24. ledit S^r^ Leƈt & Suilly retournerent, & ſur ce fut aſſemblé le Conſeil des 60. le matin & l'apres-diné. Les ſuſdits Srs de Luz & de Gatines ſe montroyent fort difficiles & ſcrupules pour nous rien accorder.

Le 26. jour de dimanche, fut fait commandement, audit Balliage de Gex, par les villages, par les procureurs de la part (ainſi parloit-on) du Roy nôtre bon Seigneur & Prince, que tous chefs de famille allaſſent preter ſerment de fidelité à Gex l'apres-diné.

M. Leƈt & M. Anjoran retournerent environ les 3. heures apres midy vers les Srs de Luz & de Gatines, & au bout de 2. jours revinrent.

Ainſi donc fut par ceux de Geneve rendu le Balliage, lequel onze ans auparavant avoit eté conquis piece par piece, de leurs propres deniers ou empruntés avec interêts, & avec la perte de plus de 500. hommes.

Le même dimanche on envoya de grand matin quelques ſoldats à Vendeuvres, & trouverent que de grand matin les Savoyards avoyent en hate chanté meſſe ſans autres auditeurs; les nôtres entrerent ſans qu'autrement on les empechât & firent ſonner pluſieurs fois la cloche, puis precherent paiſiblement.

Quant au Balliage de Gex, on fit premierement preter ſerment de fidelité aux miniſtres envers

S. M., pour laquelle ils promettoyent d'employer corps & biens, prier Dieu pour sa prosperité & de Madame son Epouse, ses enfans nés & à naître, & auroyent à rapporter tout ce qui leur prejudicieroit. Au reste leur fut dit par M. de Luz qu'ils eussent à oter au peuple cette opinion, à sçavoir que le Roy les voulût forcer en leur conscience à la façon du Duc; puis les gentilshommes preterent serment, puis le menu peuple. Il y eut un ou deux gentilshommes, comme M. de Farges l'ainé, qui demanderent la messe, mais ils en furent tancez, & leur fut dit que s'ils la vouloyent avoir, qu'ils entretinssent le pretre & ne la chantassent qu'en leur maison. Au contraire, il y eut l'un d'entr'eux, nommé M. Poigny, qui devant que preter serment dit qu'ils avoyent auparavant preté serment au Roy des Roix, & qu'il protestoit de vouloir vivre & mourir en la Religion; M. de Luz repondit que telle etoit l'intention du Roy que personne ne fût forcé. 1601

Le 29. Messieurs receurent lettres de D'Albigny insolentes, par lesquelles il se plaignoit de ce qu'on etoit allé en armes à Vendeuvres sur les terres du Duc, & qu'il y mettroit ordre si on ne s'en deportoit, qu'il envoyeroit des prevots; on luy repondit sur l'heure & court.

Le 31. jour de S. Laurent pour les papistes, ils chanterent messe à Vendeuvres, & de fait on n'avoit envoyé personne pour les empecher.

Le même jour Messieurs deputerent 4. d'entr' eux, asçavoir 3. sindics qui etoyent en la ville & M. Rigoti, 4[e] vieux sindic, pour conferer avec

1601 MM. les miniſtres de la ville ſur ce qu'on avoit à faire, & unanimement conclurrent qu'il ne falloit point quitter le droit qu'on avoit à Vendeuvres ni abandonner les ames à la ſuperſtition, remettant à la prudence de Meſſieurs d'aviſer aux moyens.

Le 2. aouſt, jour de dimanche, on envoya de grand matin à Vendeuvres; les nôtres firent precher, & les autres n'oſerent entreprendre de faire chanter meſſe.

Le 5. qui etoit la Nôtre Dame de la mi-aouſt des papiſtes & un mecredy, on envoya precher, ce qui fut fait ſans qu'auſſi les autres peuſſent chanter meſſe.

M. Rozet retourna ce même jour de Suiſſe, où 15. jours auparavant il etoit allé pour conferer des traverſes que donnoit le Duc. L'effet de ſon voyage fut que les 4. cantons de la Religion envoyerent un meſſager avec lettres au Duc, & ceux de Geneve y adjoignirent les leurs. Quelques jours auparavant on avoit ecrit aſſés ſec à D'Albigny.

Le 9. jour de dimanche, les nôtres, qui la nuit precedente etoyent allés à Vendeuvres, y prechérent, & les autres n'oſerent comparoître.

Outre la grande abondance de ceriſes qu'il y avoit eu, ayant duré plus de 10. ſemaines, il y avoit telle abondance, entre autres fruits, de prunes, que les payſans venans en la ville prioyent inſtamment qu'on en allât querir aux villages à corbeillees, & qu'on s'en chargeât tant qu'on pourroit, ſans payer.

Le 12. Meſſieurs derechef ecrivirent aſſés ſec à D'Albigny.

Le

Le 14. qui aux papiſtes etoit jour de S. Barthe- 1601
lemy, & par un vendredy, l'ennemy ne vint point chanter meſſe à Vendeuvres.

Le 16. jour du dimanche, les nôtres allerent à Vendeuvres en aſſés petit nombre & ſe fit le preche ſans que les autres ſe preſentaſſent.

Le jour auparavant..... Biolet fut tué.

Environ ce tems on commençoit à ſentir en la ville & ſe lamenter de l'incommodité du peage de Verſoix, car nonobſtant qu'il y eût ſuſpenſion pour l'egard de ceux de la ville, toutesfois le peager n'en faiſoit pas grande diſtinction & uſoit de violations rudes. Les marchands de la ville s'en adreſſerent à Meſſieurs, & prit-on reſolution d'ecrire au Roy.

Le 21. M. Prevot, miniſtre à Gex, ſe preſenta en la Compagnie de MM. les miniſtres & profeſſeurs de Geneve, de la part de ſes compagnons & des principaux du Balliage, pour avoir lettres de recommandation à Madame ſœur du Roy, laquelle lors etoit à Paris, & aux deputez des Egliſes. Luy, avec deux autres dudit Balliage, entreprenoyent ledit voyage tendant à ce que l'entretien des miniſtres fût bien aſſuré, comme auſſi l'exercice de la Religion.

Le 23. jour de dimanche, le miniſtre alla precher à Vendeuvres ſans etre accompagné, & ne firent les gens du Duc aucune facherie; & de fait le capitaine Vitro, voyant qu'il perdoit ſes peines, avoit donné à entendre qu'il s'en deportoit, ſinon qu'il eût plus expreſſe commiſſion du Duc.

1601 Le 28. jour de vendredy, M. Th. de Beze ſe trouva le matin à la Compagnie, puis l'apres-diné pour les cenſures, où il remercia beaucoup laditte Compagnie de l'affection qu'elle luy temoignoit, diſant qu'il avoit un ſingulier contentement quand il s'y pouvoit trouver, & en pleurant prioit Dieu le vouloir ſupporter, en diſant que ce pourroit etre la derniere fois qu'il y viendroit.

Le 30. on precha à Vendeuvres ſans difficulté & ſans eſcorte, & depuis n'y eut plus d'empechement.

Le même jour, les ſoldats de Vitro prindrent les bœufs d'un certain Braſier, & luy ne tint pas compte de les faire rendre; mais le lendemain, comme certains Savoyards avec quelques demoiſelles paſſoyent par la ville, revenans de S. Claude, on les arreta, & ainſi ils mirent ordre que les bœufs fuſſent rendus.

Le 3. ſeptembre M. Rozet partit pour Solleure, où M. de Sillery etoit arrivé pour renouveller l'alliance avec les Suiſſes. Audit Rozet fut adjoint le Sr Jaques Baudichon de la part des marchands, pour autant mieux remontrer les incomoditez du peage de Verſoix; ils retournerent ſans effet.

La nuit entre le lundy 7. ſeptembre & le mardy 8. environ une heure apres la minuit, y eut à Geneve un etrange tremblement de terre. Nôtre lict etoit tellement ſecoüé, qu'il ſembloit qu'on ebranlât violemment les colonnes; de même petilloyent les autres meubles & les planchers de la maiſon. (La femme du Prince Palatin accoucha d'un fils une heure apres.) Quand cette grande ſecouſſe fut paſſée, il

ſembloit puis apres que le lict & la maiſon ſe 1601
mouvoyent doucement comme quand on eſt bercé & comme quand on eſt dans un batteau voguant ſur les ondes. Il y avoit environ un jour & demy que la biſe tiroit aſſés violente, & ſur l'heure elle ceſſa; puis la ſecouſſe etant paſſée, elle continua fort doucement; c'etoit environ le 20e jour de la lune. En Suiſſe il a eté ſurtout violent & avec ruines, comme à Berne & Zurich.

Environ ce tems retourna le meſſager que les 4. villes avoyent envoyé au Duc, & rapporta lettres, mais non pas à ceux de Geneve, car le Duc ne daigna recevoir leurs lettres ni y faire reponce; toutesfois ſon ſecretaire donna à entendre que, aux lettres que le Duc ecrivoit aux Suiſſes, on y trouveroit ce qui concernoit ceux de Geneve.

Il parloit en ſes lettres là honorablement aux 4. villes, les loüoit de leur moderation durant les guerres paſſees, & au contraire vouloit perſuader que ceux de Geneve avoyent tous les tords du monde.

Le 23. ſeptembre M. Savion partit pour aller à Lyon vers M. Chevrieres, que le Roy envoyoit au Duc pour jurer la paix, & alla ledit Savion juſques à Turin vers le Duc.

Le 8. octobre on fit quelque ſolemniſation en la terre de Gex pour la nativité du Dauphin; les feux de joye, à cauſe de la bize, furent differés juſqu'au dimanche ſuivant.

Le 15. octobre M. Savion retourna.

La nuit entre le 15. & 16. paſſa un batteau

1601 chargé de divers marchandiſes, & pource qu'il n'avoit point conſigné à Verſoy, il fut arreté par les gens du peage d'Armance, qui s'etoyent accordés avec celuy de Verſoy. De grand matin la nouvelle etant venue en la ville, on envoya quelque nombre de ſoldats par eau, entre leſquels etoit le Sr P. Baudichon. Ils recouvrerent ledit batteau; quant aux peagers, celuy de Verſoy ſe ſauva par batteau, celuy d'Armance fut pris & amené juſques aux Eaux vives; mais Meſſieurs l'entendant, manderent qu'on le renvoyât.

Le 15. M. Anjoran fut envoyé à Seiſſel vers M. Gatines pour ſe plaindre à luy touchant pluſieurs incomoditez, ſurtout du peage de Verſoy.

Le lendemain on receut lettres de M. Daufin, qui entre autres choſes portoyent ſuſpenſion du peage pour Geneve par l'eſpace de 3. mois, & que abſolument & dorenavant ceux de Geneve auroyent le paſſage du lac libre, ſans même etre tenus de venir conſigner.

Le 20. fut aſſemblé le Conſeil des 200. ſans le ſon de la groſſe cloche, & ce fut pour aviſer aux propoſitions que M. Savion apportoit de la part du Duc, lequel l'avoit aſſés benignement oüi par l'eſpace d'environ 3. heures. Il etoit queſtion de regarder ſi on pourroit avoir quelque mode de vivre avec luy, & d'autant qu'en l'ouverture qu'en faiſoit le Duc, etoit entrelacée la propoſition de la conference & vuidange touchant les pretentions ſur la ſouveraineté de cet Etat, pour laquelle il offroit recevoir benignement à Turin ceux qu'on

envoyeroit. Voilà pourquoy on n'espera pas une 1601 bonne issue de tout ceci, & enfin fut conclu qu'on luy donneroit reponce par lettres, qui porteroyent que pourvu qu'on ne touchât point à la souveraineté & libertez, on traitteroit du mode de vivre.

Le 5. novembre partirent MM. Lect, Savion & Anjoran pour aller à Turin vers le Duc, & voir s'il y auroit moyen de traiter touchant quelque mode de vivre. Ils partirent avec grande apprehension & accompagnés des prieres de tous les gens de bien, à cause du naturel du Duc par trop reconnu par le passé. Le lendemain de leur depart s'eleva une bize horriblement froide, qui dura 5. jours.

Le 12. arriva M. Lesdiguieres avec environ 30. chevaux pour aller en son lieu de Copet. A son arrivée on tira le canon des boulevards regardans du coté du midy, & aussi de la platteforme de la Treille. M. Rozet, premier vieux sindic, l'alla saluer au nom de Messieurs, & prit ledit Sr Lesdiguieres grand plaisir à ce que luy proposa ledit Sr Rozet.

Le lendemain il partit de la ville &, le jour suivant, quelques-uns de Messieurs l'allerent voir à Copet.

M. Rozet partit pour aller en Suisse à la journée qui se tenoit, tellement qu'alors y avoit deux sindics absens & trois conseillers. Il retourna le 9. decembre.

Le 20. on receut lettres de MM. Lect & les autres, donnant avis de leur arrivée à Turin, & comment ils avoyent eté gracieusement receus par

1601 M. Roncas en l'abſence du Duc, qui etoit à Verſelet, & à ſon retour s'etant enquis où on les avoit logés, ordonna qu'ils fuſſent mieux logés.

Le même jour, arriva au Balliage de Gex MM. de Luz & Gatines avec l'eveque pretendu de Geneve pour y etablir la meſſe, à quoy s'oppoſerent ceux du Balliage, & même prierent M. Leſdiguieres, qui alors etoit au pays, de leur donner avis en cette perplexité. Nonobſtant ce, la meſſe fut plantée en trois divers endroits, aſcavoir à Gex, à Farges & à Eſcoran. Depuis, le temple de Gex fut entierement oté à ceux de la Religion, & precherent en une grange.

Le 21. jour de ſamedy, M. Leſdiguieres vint en la ville & partit le lendemain, jour de dimanche, ſur l'heure du diner, & juſques alors on tint les portes fermees, afin que perſonne n'en pût donner avis, & ce pource qu'il faiſoit etat de paſſer par deſſus les terres du Duc juſques à Seiſſel, comme auſſi il avoit fait en venant.

Le 8. decembre on receut lettres de MM. Lect &c. dattees de 3. ſemaines auparavant & donnant avis comme ils avoyent parlé au Duc, qui les avoit oüys aſſés benignement & avoit ordonné quelques uns pour conferer avec eux, entre autres le Preſident Rochette, qui à cette occaſion commença de ſortir de priſon ou ſoit arrets, où il etoit detenu depuis le traité entre l'Eſpagne, le Roy & le Duc.

M. Daufin etoit en ce temps à Lyon pour toucher 20. mille ecus à bon compte de ce que le Roy devoit.

Cette même ſemaine furent faites de la part du 1601
Duc deffenſes de ne porter hors ſes terres aucun bled; le pretexte etoit la penurie qu'il y en avoit au Piemont. Cela fut cauſe que tout incontinent il monta en la ville juſqu'à 13. florins, là où auparavant on l'avoit pour 9. fl. 6 ſ. ou 10 fl. au plus.

Le 14. retournerent MM. Lect, Savion & Anjoran, & le 16. fut aſſemblé au ſon de la groſſe cloche le Conſeil des 200. pour ouïr leur rapport.

Le Duc en attendant reponce promettoit de ne rien alterer pour tout le mois de janvier prochain 1602.

Le 21. arriva M. Daufin.

Le 22. à cauſe de divers avis & de quelques troupes qu'avoit le Duc au pays, on ferma la Porte de Rive.

En ce tems les deffences des vivres ſe continuoyent plus rigoureuſement juſques là qu'ils ne permettoyent à ceux des Terres de Chapitre d'apporter en la ville ni bled ni vin, ni à ceux de la ville qui avoyent leurs fonds aux Terres du Duc.

Le 23. fut commandé à ſon de trompe que chacun ſe tînt ſur ſes gardes, eût à reveler tout ce qu'il pourroit ſavoir touchant les entrepriſes des ennemis &c.

On ecrivit à D'Albigny, mais il repondit à ſa façon accoutumée aſſés inſolemment & ambiguement.

Le 29. decembre M. Dauphin partit pour aller en Suiſſe.

Année 1602.

1602 LE 3. janvier furent eleus pour findics MM. Chabrey, Andrion, Barillet & Blondel; l'exhortation fut faite par M. de Beze, agé de 82. ans & demi, auquel M. Pinault, qui avoit dejà commencé laditte action, ceda la place. Le peuple qui etoit là en bon nombre fut fort rejoüi. Ledit Sr de Beze, le vendredy precedent, fe trouva au Confeil des 200. pareillement, pour y faire laditte exhortation, & le mardy au Confeil.

Le 9. arriva de bon matin en la ville un batteau de Vevay, conduit par des batteliers de Geneve, & fe plaignirent comme ils avoyent eté attaqués par les commis du peage de Verfoy, qui les vouloyent forcer de venir aborder audit Verfoy, ce que refufans les nôtres, lefdits peagers, etans entrés dans le batteau, en tuerent à coups de piftolet un, qui fut fort regretté pour etre bonne perfonne, diligent jardinier, & laiffant 3. petits enfans & fa femme enceinte.

Le 26. on affembla le Confeil des 200. pour avifer aux lettres qu'on ecriroit au Duc.

Le 6. fevrier mourut en prifon La Poipe, où il avoit eté detenu environ 17. ans & demi pour trahifon.

Le 7. fevrier M. Daufin retourna de la journée tenue à Soleurre.

Excés etranges en la terre de Gex contre ceux qu'on

qu'on pretendoit avoir autre ſel que du grenier 1602
y etabli, principalement contre ceux de Geneve.

Nonobſtant que les deffences continuaſſent en Savoye, toutesfois le bled revint à peu pres à ſon prix ordinaire de 10. florins.

Le 10. fevrier fut aſſemblé au ſon de la groſſe cloche le Conſeil des 200. pour oüir le rapport de M. Daufin revenant de la Journée de Suiſſe & prendre reſolution de ce qu'on auroit à faire. Il fut conclu qu'on renvoyeroit ledit Dauphin & M. Anjorran en Cour.

Environ ce tems ſe juroit l'alliance entre le Roy & les Suiſſes. Les Bernois firent inſtances pour avoir le Balliage de Gex, comme leur ayant eté promis par le Roy, mais il n'y voulut aucunement entendre.

Sur la fin de fevrier fut publié la pancharte touchant les impots au Balliage de Gex.

Le 4. mars MM. Daufin & Anjorran partirent pour aller en Cour.

La ſuſpenſion du peage de Verſoy pour ceux de Geneve duroit encore.

Le 21. D'Albigny, etant de retour de Piemont, envoya un trompette avec lettres par leſquelles, de la part du Duc, il demandoit qu'on eût à rendre les biens eccleſiaſtiques, & qu'alors on pourroit entendre à un bon accord &c.

Le lendemain, le Conſeil des 60. fut aſſemblé pour aviſer aux monnoyes. Là auſſi furent leües les lettres dudit D'Albigny & la reponce qu'on lui faiſoit. Leſdittes lettres & la reponce furent depuis

1602 communiquees à MM. de Berne, à M. Lesdiguieres &c.

Le 24. le Conseil des 200. fut assemblé à 6. heures du matin, au son de la grosse cloche, pour la resolution du moyen d'avoir de la monnoye; la resolution fut de reduire le ducaton en pieces d'argent d'un florin & de 6. sols la piece.

Le 30. on receut lettres de MM. Daufin & Anjorran, comme ils avoyent fort bien eté receus du Chancelier & ne s'etoyent encore presentés au Roy.

Sur la fin de mars, à cause des menaces que faisoyent les Savoyards de vouloir prendre possession des biens ecclesiastiques, on fit entierement ruiner & explaner ce qui restoit du chateau de Jussy, lequel avoit eté ruiné en la guerre de 1536.

Le 31. mars fut fait prisonnier un des soldats de Vitro, pource qu'etant dans la ville il avoit eté si insolent que de menacer, en depitant, que le dimanche suivant il feroit chanter messe à Vandeuvres. Les ennemis par depist prirent à Chêne un boucher de la ville nommé Sautier, pour lequel Messieurs promptement ecrivirent.

Le 4. [avril] fut celebrée la cene avec grande abondance de peuple en tous les temples; *D. Beza utrique concioni adfuit in æde divi Petri.* Je le ramenay du preche du soir en sa maison, où il me retint à souper & me montra tant & plus de signes de faveur & amitié, prenant plaisir de me reciter le progrés de sa vie depuis son enfance, la connoissance qu'il avoit eu avec feu mon pere, MM. les Bigots,

Nicolas, Pierre & Etienne, & comme le jour qu'il arriva à Bourges, leur pere, M. le Lieutenant, deceda. 1602

Le 12. avril Meſſieurs receurent lettres de MM. Daufin & Anjorran, declarans comme ils avoyent eté oüis fort paiſiblement du Roy, & comme bonne eſperance leur etoit donnée touchant l'exemption des peages, tailles &c.

Le 16. jour de vendredy, les Savoyards rendirent le ſuſdit Sautier, & le lendemain l'homme de Vitro, apres avoir eté appellé en la chambre du Conſeil, fut renvoyé.

Le dernier avril M. Barillet, 3e ſindic, revint d'Allemagne, où il etoit allé 7. ſemaines auparavant pour faire payement, en divers lieux, de certaines debtes.

Le 3. may furent faites fort ſolemnellement les promotions, où il y avoit environ 800. enfans. M. de Beze y aſſiſta tout du long; mais à cauſe de ſon imbecillité il ne put faire la concluſion, à quoy ſupplea M. de la Faye.

Sur le 12. may commença le jubilé à Thonon, à l'occaſion duquel pluſieurs hommes & femmes de toute condition, de pres & de loin, paſſoyent pres & dans la ville, & d'autant que pluſieurs, ſurtout moines & pretres, viſitans le temple de S. Pierre, s'y agenoüilloyent & faiſoyent pluſieurs contenances reſſentant l'idolatrie, on le tint fermé depuis le 8. juin.

Le 14. M. de Beze ſe trouva aux cenſures devant la cene de Pentecoſte, & ce en la chambre de

1602 S. Pierre, où il consola grandement toute la Compagnie.

Le 16. on ferma la Porte de Rive, & le 26. on l'ouvrit.

Le 18. Messieurs receurent lettres de M. Daufin touchant l'exemption des tailles, du peage &c.

Le 29. je m'allay promener avec M. de Beze à Bordigny & revins au soir souper avec luy, où, sur la fin du repas, il me fit comprendre comme le nombre 666. de la bête, dont il est parlé au dernier verset du 13. de l'Apocalipse, se trouve exprimé par les lettres de ces 2. mots :

ΕΚΚΛΗΣΙΑ· ΙΤΑΛΙΚΑ·

Environ ce tems, M. de Verace alla en Dauphiné vers M. Lesdiguieres.

Le 10. juin vinrent lettres à Messieurs de la part de M. de la Boissiere, gouverneur de la citadelle de Bourg, touchant l'entreprise du marechal de Biron & le comte d'Auvergne, & comme ils avoyent eté saisis prisonniers en Cour à Fontainebleau ; ce fut le 15. juin stil nouveau, & furent menés en la Bastille. Le dernier juillet même stil, le marechal y fut executé & eut la tête tranchée.

Environ ce tems, le Duc augmentoit la persecution contre ceux de la Religion, commandant, sur grandes peines & de son indignation, de sortir du pays s'ils n'abjuroyent la Religion. Plusieurs se retirerent au Balliage de Gex sous le Roy, d'autres au Pays de Vaud, & quelque peu à Geneve.

Le 12. les dixmes, nonobstant les menaces qu'avoyent fait les Savoyards de s'en saisir, furent

expediés & monterent de 500. coupes plus haut 1602
que l'année paſſée.

Le 13. le marquis de Mirebeau, gouverneur en Bourgogne au defaut du marechal de Biron, ecrivit à Meſſieurs de Geneve lettres fort gracieuſes.

Le 17. Meſſieurs receurent autres lettres fort gracieuſes dudit marquis de Mirebeau, les priant de donner avis ſi le Duc remuera rien.

Le 20. fut celebré ſolemnellement le jeune, & ce jour là arriva en la ville le Prince d'Orange, lequel en partit au 3e jour.

Le 21. retourna M. de Verace, de Dauphiné devers M. Leſdiguieres, & amena M. de Villars, gentilhomme & capitaine de marque.

Le 2. juillet fut reſolu en la Compagnie des miniſtres & profeſſeurs qu'on propoſeroit à Meſſieurs de faire ſans grand bruit une collecte pour les refugiés de Thonon, Gaillard & Ternier. Cela fut trouvé bon, & quant & quant executé par chaque miniſtre en ſes dixaines; on recueillit pour lors environ 2000. florins. M. Turrettin, marchand italien, bailla pour ſa part 200. florins.

Le 7. juillet apres diné, certains ſoldats cavaliers vinrent à Cologny dans les franchiſes, & emmenerent le Sr Gabriel De la Mer, Apoticaire, en Bonne, & ce, ſous ombre que quelques jours auparavant on avoit mis en priſon un de leurs compagnons qui, etant en la ville en hotelerie, s'etoit battu avec un autre & avoit mis la main à l'epée & bleſſé. Sur ce, on arretoit à la ville autant de Savoyards qu'il en arrivoit.

1602 Le 9. fut liberé par le Baron Lavaldisere, qui etoit arrivé à Bonne où son lieutenant commandoit, & toutesfois on ne rendit pas lė Savoyard, sinon apres avoir entierement connu de son fait.

Le 12. sur les 4. heures apres midy arriverent en la ville avec environ 60. chevaux MM. le marechal de Lavardin & de la Boissiere, gouverneur de Bourg en Bresse. On envoya au devant quelques compagnies, & tira-t-on le canon du boulevard de la Porte de Cornavin, par où ils entrerent; Messieurs les allerent saluer à l'hotellerie & temoignerent leur bonne volonté.

Le même jour le peager de Versoy avoit retenu un batteau de marchandises de Geneve, tellement que M. Savion alla par terre le redemander & quant & quant le capitaine Blandeme avec 20. ou 40. arquebusiers, par eau, & ramenerent ledit batteau.

Le lendemain ces seigneurs vinrent au College accompagnés des deux derniers sindics & firent bailler congé pour le reste du jour, & partirent l'apres diné.

Le 15. juillet finit le jubilé, qui principalement avoit eté etabli en la ville de Thonon pour mieux executer la conjuration du marechal de Biron.

Le 17. juillet Messieurs envoyerent par Julien, officier, lettres à D'Albigny & Senat de Chambery, pour les sommer de faire raison du revenu d'Armoy & Draillan &c.

Le 20. il retourna & rapporta reponce, par laquelle ils parloyent un peu plus doux que de coutume & pour le moins ouvertement avoüoyent que

nous etions compris en la paix, & avoyent charge 1602
de la part du Duc de l'entretenir avec nous.

Environ ce tems & depuis le commencement du mois s'aſſembloit de plus en plus troupes ſous le marechal Lavardin, de là la Cluſe, & furent ceux du Balliage de Gex enjoints de fournir tous les jours 5000. pains de munition ou ſoit 50. coupes. On faiſoit etat ſur le 16. que le marechal de Lavardin avoit 7. à 8. mille hommes. Ses ſoldats alloyent & venoyent en la ville, & le 18. jour de dimanche, y en avoit au preche à S. Pierre & aux temples avec la fourchette de mouſquets.

Sur ce, les Savoyards ſe ramaſſoyent à Annecy, & entre autres y alla Vitro avec ſes ſoldats; mais il retourna au Mandement de Gaillard bientot apres.

Le 20. vinrent lettres de MM. Daufin & Anjorrant touchant la diligence qu'ils faiſoyent à avoir les lettres patentes de l'exemption du peage & tailles.

Le 21. on renvoya Julien à D'Albigny, & retourna le 24.

Sur le 30. on commença à avoir avis aſſuré du marechal de Lavardin touchant la mort de Biron, qui fut executé en la Baſtille le 31. juillet, ſtil nouveau, & dés lors les troupes du Roy ſe retirerent & laiſſerent paſſer par le pont de Greſin les Eſpagnols, leſquels toutesfois ne parurent pas, à cauſe du petit nombre qu'ils etoyent, la pluſpart s'etans debandés.

Le 6. aouſt à 4. heures du matin mourut M. Maulis, n'ayant eté malade que 4. jours.

1602 Environ la my-aouſt on commença à avoir avis comme les Eſpagnols, au lieu de paſſer outre, & autres qui venoyent de renfort, etoyent diſtribués à Montmeillan & autres places de Savoye. Leſdites troupes ſe fondoyent de jour en jour, tant par maladie que parce que pluſieurs ſe debandoyent.

Sur la fin d'aouſt M. Leſdiguieres vint par la terre de Gex en ſa ſeigneurie de Copet, où on travailloit depuis quelques mois à rebatir le chateau. Ainſi que les charpentiers etoyent apres à monter au deſſus un gros ſommier, il heurta au pont volant, tellement que toute la charpente tomba, & ſe trouverent dés le premier jour, que morts, que bleſſés, 28.; en 2. jours il en mourut 6.; le reſte, ayant un bras ou jambe rompue, ſe guerit peu à peu.

M. Prevot, miniſtre à Fernex, revint de Cour, où il obtint que les miniſtres du Balliage ſeroyent payés des revenus eccleſiaſtiques.

Le 4. ſeptembre, qui etoit un ſamedy, il [M. Leſdiguieres] vint de Copet par eau dans une galliote qui vers la poupe etoit couverte d'un tapis, ſur lequel il etoit aſſis & pres de luy le Sr Jaques Baudichon, avec ſes principaux gentilshommes, & y avoit au deſſus du mas une petite flame. Il y avoit en outre 3. autres galiotes, où il y avoit pluſieurs, que ſoldats, qu'autres, & des trompetes. Ainſi qu'ils approchoyent des chaines, on tira canons, petards & mouſquets de la tour de S. Pierre & des boulevards regardans vers le lac, ſurtout de la platteforme de Longemale, & ainſi qu'il approchoit

choit du port du Moulard, il y avoit ſur la plate- 1602
forme nombre d'arquebuſiers qui tiroyent. Enfin, etant deſcendu du port, fut receu par M. Blondel, 4ᵉ ſindic, puis conduit en ſon logis avec ſon de trompetes. Il ſoupa ce ſoir là avec M. de Vilars, Dauphinois.

Le lendemain, jour de cene, il vint au preche de 8. heures à S. Pierre & fut aſſis au premier banc des gentilshommes, où il y avoit un tapis & un couſſin de velour. Apres que Meſſieurs des 25. & le reſte de la Juſtice fut allé à la cene, il y alla avec tout ſon train, M. de la Faye ayant fait le preche. Le lundy Meſſieurs luy donnerent à diner en la maiſon de ville, puis partit dans une galliote pour Copet.

Ce jour là etoyent venus certains capitaines eſpagnols & napolitains pour le voir.

Le Duc fortifioit les deffences du bled de plus en plus & vouloit que ceux de Geneve allaſſent querir licence à Chambery de mener le bled qui croit en leurs fonds, leſquels ils ont ſur les terres de Savoye.

Le 10. M. Anjorrant revint de la Cour, apportant lettres patentes touchant l'exemption du peage & tailles &c.

En ce tems arrivoyent de jour en jour compagnies eſpagnoles & italiennes pour s'epandre par toute la Savoye, tellement que les deffences du bled & même du vin furent reïterees ſur peine de la vie. Item environ le 20. de ce mois fut commandé de la part de S. A. que tous payſans euſſent à ſe tenir prets avec leurs peiles & foſſous pour etre

1602 employés où on leur commanderoit. Le bruit etoit qu'ils vouloyent dresser un fort à Monthou.

Sur ce on ferma la Porte de Rive, & fut commandé par les dixaines de la ville que chacun qui auroit du bled dehors eût à le faire battre & l'amener dans la ville, & que si besoin etoit de soldats pour le faire passer contre la violence du Savoyard, la Seigneurie en donneroit; ce qui toutesfois ne se pratiqua pas expressement.

Les vendanges finirent le 26. de ce mois, &, hormis à Cologny, n'y eut presque point de vin, plusieurs ne recueillant pas un setier pour un char de l'année passée, & toutesfois le vin etoit bien mûr.

En ce même mois de septembre, y eut partout de si grandes & de si impetueuses pluyes, que le lac, le Rhone & l'Arve crurent extraordinairement; le pont d'Arve fut fort ebranlé & presque ruiné à l'endroit du pont levis. Outre ce, survint le 25. une bize horrible, laquelle poussant les ondes de grande impetuosité contre les rives, cassa plusieurs batteaux au port & ruina des capites & choses semblables aux jardins devers la Porte de Rive.

A Lyon, Mascon & autres endroits, les innondations firent d'etranges degats.

Le 29. le Conseil des 200. fut assemblé au son de la grosse cloche pour oüir le rapport de M. Anjorrant.

Le 1er octobre on ouvrit la Porte de Rive & ferma-t-on la Porte Neuve, ce qui se fit par tour au bout de 3. ou 4. jours jusques au 23., qu'on commença à les laisser toutes deux ouvertes.

Le 22. octobre M. Prevot, ministre & doyen au 1602
Balliage de Gex, se presenta en la Compagnie pour demander 3. etudians en theologie pour remplir les places de ministres vacantes, suivant l'octroy de S. M., qui etoit pour onze ministres, un diacre & un maitre d'ecole.

Le 25. arriva M. Dauphin.

Le 8. novembre partit M. de Villars fort content.

Le 10. novembre partit M. Anjorrant pour aller faire interiner à Dijon les lettres du Roy touchant l'exemption des peages, tailles &c., ce qu'il obtint le plus honorablement & gracieusement que faire se pouvoit.

Environ ce tems on avoit avis sur avis d'un dessein des troupes qui etoyent aux environs, comme à la Roche & autres lieux, se resolvans à quelque prix que ce fût de faire un effort. Sur ce, on ferma la Porte de Rive.

Le 26. fut commandé à son de trompe que tous ceux qui auroyent devoir à la ville eussent à s'y retirer dans 3. jours.

Le 29. on fit venir en la ville environ 200. paysans les plus propres à porter les armes, tant de Jussy, Peney, que d'autres villages.

Environ ce tems on receut 20. mille ecus du Roy.

Sur le commencement de decembre M. Rochette, president du Senat de Chambery, vint à Geneve; on luy fit honneur & compagnie à l'hostelerie, & communiqua-t-on avec luy, entre autres M. Lect, des surprises qu'on savoit bien que le Duc tramoit & qu'il preparoit echelles & autres armes. Le Pre-

1602 ſident le nia & dit que l'intention du Duc etoit de vivre en paix.

La nuit entre le 11. & 12. de decembre, au propre moment du ſolſtice hivernal, & ainſi que la lune ſe couchoit, D'Albigny, françois renié & Gouverneur pour S. A. en Savoye, ayant fait aprocher ſes troupes, qui etoyent environ 1200, enfin ſe vint rendre avec 200. les plus reſolus à la contreſcarpe du foſſé qui eſt entre la Porte Neuve & la jadis Porte de la Monnoye, en un endroit où le foſſé eſt moins large & aſſés gayable. Premierement ils jetterent dedans quelques clayes pour paſſer plus commodement. Ils etoyent tous bien armés de cuiraſſes & de caſques en tête; ils avoyent quant & eux des echelles fabriquees de grand artifice; chacune etoit batie de 3. ou 4. moindres echelles, longues d'environ une toiſe; la premiere deſdites moindres echelles avoit aux 2. ſummitez des poulies de bois garnies de drap pour etre pouſſees *ſurſum, verſus*, ſans bruit, & quand on l'avoit montée le plus haut qu'on pouvoit, *ſubindebatur altera*, dans laquelle la premiere s'enclavoit.

Ainſi ils monterent pres de 200. à la faveur de l'obſcurité de la nuit, ſans qu'on s'en apperceut aucunement, comme auſſi on tient qu'on n'avoit point poſé de ſentinelle audit endroit. Il ne ſe trouva que 12. ou 13. hommes au corps de garde, qui preſque tous abandonnerent la Porte, laquelle les ſuſdits ennemis vinrent reconnoitre pour y mettre le petard. L'un de ceux de la garde avant de ſe ſauver mit bas la couliſſe, qui ſervit bien à ce coup.

Sur ce, l'allarme s'etant donnée, on fut promptement debout, & ſonnoit-on le tocſin des cloches de tous les boulevards & temples, même de la groſſe cloche de S. Pierre, & en outre la trompete alloit ſonnant par la ville; chacun alla en ſon quartier. Et lors Meſſieurs etans aſſemblés vers la maiſon de ville, M. Canal, ancien conſeiller, avec M. Nicolas Bougueret, maitre maſſon, deſcendirent par la Tartaſſe pour aller reconnoitre que c'etoit, & incontinent furent tuez à coups d'hallebardes. M. De La Croze, autrement dit La Baſtie, & fort affectionné tant à la Religion qu'à la ville, y vint, & pour mieux les reconnoitre, comme ils demandoyent *Qui vive*, repondit *Savoye.* 1602

Lors on tira le canon de la caſemate du boulevard de l'Oye, qui renverſa leurs echelles, & ainſi commencerent à s'etonner, tellement qu'un de ceux qui etoient dejà dedans, penſant parler à un de leur faction, dit audit Sr La Croſe en jurant: *Nous ſommes morts.* Sur ce, ledit La Croſe commence à en attaquer un, & ne ſavoit par où le bleſſer, tant il etoit bien armé de caſque & cuiraſſe, & comme malheureux avoyent la pluſpart des billets & charmes. Incontinent apres, ledit La Croſe fut bleſſé d'un coup d'arquebuſe, qui luy rompit les deux os d'une jambe. Le capitaine Blandano vint par la Porte de la Tartaſſe avec Olduino & autres. Somme enfin ils furent repouſſés; pluſieurs ſe jetterent par la muraille; il y en eut 54. tuez fort furieuſement à coups d'hallebardes, piques & coutelas. Les corps demeurerent 2. heures etendus tous nuds ſur le

1602 pavé. Des nôtres y en eut 16. de tuez & environ 24. bleſſés, dont l'un mourut 15. jours apres, jour de Noël.

On reſerva 13. priſonniers en vie, dont 9. furent ſaiſis d'entre ceux qui etoyent en la ville, les autres 4. furent trouvés dans le foſſé. Des ſuſdits 9. on bailla promptement la corde à 3., mais on ne peut preſque rien tirer d'eux, pour à quoy les exhorter on employa auſſi les miniſtres, qui, ce fait, les alloyent exhortans, lorſque M. le lieutenant les vint querir un peu apres midy pour les mener tous garrottez vers Meſſieurs en la chambre du Conſeil. Le premier etoit le Baron de Sonas, le ſecond Chaffardon, gentilhomme ſavoyard des plus intimes du Duc, le troiſieme breſſan, nommé Datignac, homme de haute ſtature & d'execution; les autres etoyent pour la pluſpart françois reniez. Le plus eperdu d'entr'eux etoit Dattignac, hurlant & lamentant de ce qu'on le faiſoit mourir, demandoit, allant par la ville, s'il n'y avoit point de fille qui le voulût racheter. Sonas etoit mieux reſolu & parloit peu, reconnoiſſant le malheur où D'Albigny les avoit precipités. Chaffardon, petit homme rouſſeau, apportoit une belle reſolution, encourageoit les autres.

Quand ils furent introduits en la chambre du Conſeil, on poſa bas la chaiſe dans laquelle Sonas etoit porté à cauſe qu'il avoit la jambe rompue, & d'entrée demanda qu'on luy permît de diſpoſer ſommairement de ſes biens és 7. enfans qu'il laiſſoit en vie, 2. fils & 5. filles, touchant leſquelles il ordonna, entr'autres choſes, qu'on les mît en Reli-

gion &c. Le tout fut ecrit par le Secretaire d'Etat. 1602
Les autres etoyent attachés 2. à 2. & ſe mirent à genoüils. Chaſſardon fit auſſi quelque diſpoſition touchant ſes enfans donnez. Ce fait, le premier ſindic leur prononça la ſentence qui fut que *Meſſieurs ayant veu leur procez, les interrogations & reponces, les ont jugés coupables d'avoir attenté une horrible & damnable trahiſon pour eſpandre le ſang innocent de ceux qui ne demandoyent que de vivre en paix, & deſquels ils n'avoyent receu aucun deplaiſir, tellement qu'on ne pouvoit proceder contr'eux comme contre gens de guerre, veu la paix qui avoit eté jurée & rejurée par leur Prince, mais comme contre voleurs & brigans, leſquels meriteroyent bien d'etre tous mis ſur la roüe; toutesfois qu'en uſant de moderation, on les condamnoit tous à etre menés au prochain boulevard du lieu par où ils avoyent commencé d'executer leur damnable entrepriſe* (qui etoit le boulevard de l'Oye), *pour là etre pendus & etranglés & ſervir d'exemple à tous ceux qui tel cas commettre voudroyent &c.*

Ainſi qu'on les menoit, Datignac ſurtout ſe lamentoit fort par deſſus tous, auxquels pour faire comprendre l'enormité de leur entrepriſe on diſoit qu'ils contemplaſſent quel grand peuple ils avoyent deliberé d'egorger. Etans venus au ſuſdit boulevard, où etoit dreſſé tout contre la muraille un gibet ſoutenu de 3. pilliers, on commença par Sonas, lequel on enleva par le milieu du corps, pource qu'ayant la jambe rompue il n'eût pû monter par l'echelle. Etant levé aſſés haut, Tabazan luy alla mettre la

1602 corde au col; Chaffardon l'accourageoit merveilleuſement. Sur ce, M. Pinault fit la priere, laquelle finiſſant, on lacha la corde qui le tenoit ſuſpendu, & ainſi finit. Il avoit en ſa tête un bonnet de nuit de velour qu'on luy avoit laiſſé apres avoir oté le caſque. Chafardon ſuivit courageuſement, & etant ſur l'echelle avec les deux mains liees, ota ſon bonnet de nuit de drap violet; M. Goulard fit la priere, laquelle finie, on le jetta de l'echelle. Dattignac fut executé le 3e, & ainſi qu'on le voulut jetter de l'echelle, crioit au bourreau: *Atten, Atten*. Puis ſuivirent 3. ou 4. bien jeunes, l'un d'eux avoit nom Galifet. Un autre, natif de ....., un peu avant que monter ſur l'echelle recita en latin avec fort bonne prononciation le pſaume 51., & comme M. de la Faye le luy interpretoit, il dit qu'il entendoit aucunement le latin. Etant ſur l'echelle, en propres termes loüa Dieu de la grace qu'il luy faiſoit de l'avoir amené à ce port ſalutaire pour pouvoir reconnoître ſes fautes, car, diſoit-il, tous les vices & mechancetez qu'on peut imaginer en un jeune homme, faites etat que j'en ſuis coupable.

Quand les 9. furent executés, on en amena 4. qu'on avoit gardés dans un chariot à la porte du boulevard & qui etoyent plus ou moins bleſſés. Le dernier etoit de Seſſeil, demy nud par le corps & etrangement gras; mais, à cauſe d'une arquebuſade, il n'avoit pas quaſi la force de monter par l'echelle, & cependant uſoit de gaufferies, diſant: *Voilà des autres pendus, voilà mes maitres, il n'y aura pas danger que je ſois pendu un peu plus bas*. Enfin

etant

etant monté affés haut, difoit : *Oh! de par le chat!* 1602

Au bout de 2. jours on ota les corps du gibet, & leur coupa-t-on à tous la tête, comme auffi à tous ceux qui furent tués, & les a-t-on pofees fur ledit gibet au nombre de 67. Tous les corps furent jettés dans le Rhone.

Le dimanche apres diné partit M. Savion pour Laufanne.

Le mardy arriverent en la ville...... compagnies, tant de Laufanne que du Pays de Vaud.

M. Daufin fut envoyé à Berne, dont le 20. vinrent lettres, de la part de la Seigneurie, fort gracieufes.

Depuis le dimanche jufqu'au famedy les payfans dés deux lieües à la ronde ne cefferent d'apporter bled & vin & tout ce qu'ils purent en la ville.

Le dimanche, jour de l'execution, on ne fit point le preche du matin ; à celuy de 8. heures ne fe purent trouver beaucoup d'hommes. M. de la Faye expliqua le pfaume 124. lequel on avoit chanté; on ne fit point de catechifme. Au foir, M. Jaquemot fit feulement la grand Priere, laquelle il amplifia fort à propos ; le même fe fit aux autres temples.

On garnit promptement toute laditte courtine, de la muraille par où ils etoyent entrés, de palliffades.

Meffieurs donnerent la bourgeoifie à celuy qui avoit laché la couliffe & luy firent prefent d'argent, comme auffi à Blandano & autres, ce qu'auffi firent Meffieurs de la grand boutique.

Le foir fut commandé à fon de trompe que tous

1602 ceux qui auroyent des Savoyards cachez eussent à le declarer sur peine de la vie.

Le mecredy au soir à son de trompe fut commandé le même à tous capitaines & dixeniers & ordonné que, si l'alarme se donnoit, les femmes & filles eussent à ne bouger de la maison, sinon en cas qu'on criât au feu, mais se tinssent dedans en invoquant l'assistance de Dieu.

Le jeudy 16. au sortir du preche, il fut commandé à son de trompe que si quelqu'un par compassion avoit jusqu'alors retenu caché quelque Savoyard soit de la faction, soit autre, qu'il eût à le venir franchement declarer, & qu'on promettoit que jamais il n'en seroit recherché; que si, dans le jour susdit, il ne le faisoit, il seroit infailliblement puni de la mort.

Le lundy 20. on publia le jeune à son de trompe pour le jour suivant.

Ce jour on etendit les echelles en memorial sous la hâle de la maison de ville.

La nuit suivante on fit deux belles coulouvrines & un gros canon.

Le mardy le jeune fut celebré avec extraordinaire assemblée en tous les 3. temples.

En la même semaine le même fut fait à Morges, Lausanne &c.

Le 24. on assembla les 60., puis les 200. pour voir les lettres de M. Lesdiguieres.

Le 25. M. le vicomte de Turenne, marechal de Boüillon, arriva à Geneve avec peu de gens; l'apres diné M. Anjorran l'alla saluer de la part de Mes-

ſieurs & le conduiſit à la maiſon de ville, où ſe trouverent le premier & quatrieme ſindics, M. Rozet & autres, qui le receurent. 1602

Ce jour on fit venir du Balliage de Gex, des ſujets du Roy, environ 100.

Le jour ſuivant, auquel on celebroit la cene, M. de Boüillon fut aſſis à S. Pierre en la chaire du premier vieux ſindic, laquelle etoit ornée de tapiſſerie. Le premier ſindic luy voulut deferer qu'il marchât le premier à la cene, ce qu'il ne voulut accepter, mais alla immediatement apres ledit Premier.

Cependant qu'il demeura en la ville il donna pluſieurs bons avis à Meſſieurs pour la fortification & conſervation de la ville.

Le lundy 27. arriva M. Duvillars, gentilhomme dauphinois, avec 12. hommes; item M. Diesbach de Berne.

Le mardy leſdits ſieurs & M. de Boüillon & quelques uns de la Seigneurie allerent reviſiter toutes les fortifications.

Ce jour arriverent encore 2. compagnies des ſujets de Berne, tellement qu'alors on faiſoit etat qu'il pouvoit avoir en la ville, de renfort, mille hommes, y compris ceux des balliages de Meſſieurs.

M. Daufin retourna de Berne.

Le même jour 28. au ſoir, comme la bize continuoit depuis 2. jours extremement avec froid, & même on cria à l'eau, le feu etant en une cheminée. Lors chacun ſe mit promptement en arme; mais etant bientôt eteint, on ſe retira. Sur la minuit une

1602 ſentinelle de vers le boulevard S. Antoine ayant, comme il cuidoit, apperceu quelqu'un avec une lanterne ſourde &c. donna l'allarme en ſon quartier & s'epandit promptement par toute la ville; chacun ſe mit promptement en un merveilleux devoir. Entre autres quartiers ſe trouverent à la maiſon de ville plus de 300. hommes merveilleuſement bien armés.

MM. de Boüillon & de Villars y vinrent; ledit de Villars avoit fait la ronde juſqu'à 11. heures.

Advis ſur advis venoyent que le Duc avoit encore d'autres entrepriſes en main, tellement qu'on faiſoit une garde fort exacte, & paſſoit chaque nuit plus de 36. rondes.

Le 30. on aſſembla apres diné le Conſeil des 200 ſans le ſon de la cloche, pour oüir M. Dauphin ſur ſon voyage de Berne, & fut aviſé qu'on l'envoyeroit vers le Roy.

Le 31. ledit Conſeil fut aſſemblé pour la nomination de ceux qui ſeroyent elus pour ſindics; M. de Beze fit l'exhortation, fort excellente, & s'etoit trouvé le mardy precedent pour la faire au Petit Conſeil. Entre ceux qui avoyent eté nommés trois s'excuſerent abſolument ſur leur age & indiſpoſition, aſcavoir MM. Pitet, la Rive & de Vilars, tellement que le petit Conſeil s'aſſembla pour en nommer d'autres l'apres diné, & le lendemain, jour de ſamedy, ſe raſſemblerent les 200. ſans le ſon de la cloche, leſquels retinrent les 8. ſuivans, aſcavoir MM. Maillet, Dupan, Fabry, Favre, Meſtrezat, Savion, Anjorrant, De Verace, & fut aviſé qu'on propo-

ſeroit au Conſeil general de ne plus s'arreter à en 1602
prendre 2. du haut & 2. du bas de la ville. Le dimanche ſuivant furent eleus par le peuple MM. Maillet, Du Pan, Favre, Verace.

Année 1603.

LE lundy ſuivant les 200. furent aſſemblés 1603
pour la confirmation des conſeillers, & alors fut reſolu que durant ces troubles & guerres les 200. ſeroyent convoquez toutes les ſemaines une fois, & hors les ſuſdits troubles tous les mois, & qu'on auroit à part un livre des arrets paſſés en 200.

Le mardy furent elus 3. nouveaux conſeillers, aſcavoir MM. Anjorrant qui etoit Secretaire d'Etat, Bouteiller, agé de 66. ans & plus, Chateauneuf, medecin, qui 3. ſemaines auparavant avoit eté eleu ſergent major.

Le mecredy partit M. Daufin pour aller vers le Roy.

Le jeudy 6. janvier, Meſſieurs feſtoyerent à la maiſon de ville M. de Boüillon, où ſe trouva M. de Beze.

Le vendredy ſuivant il partit fort content & prit le chemin de Suiſſe.

Ce jour fut elu pour ſecretaire d'Etat, au lieu du Sr Anjorrant, M. Sarrazin l'avocat.

Le ſamedy on aſſembla à 7. heures au ſon de la

1603 grosse cloche les 200. à cause de certains avis qu'on avoit eu le jour auparavant; on tint cependant les Portes fermees, ce qui incomodoit fort les pauvres paysans, & ce jusqu'apres midy. Là fut conclu que M. Lect avec le Sr Daniel Rozet iroit en Suisse, ce qu'il fit.

A 2. heures apres midy, ledit Conseil s'assembla de rechef jusques au soir & fut parlé d'envoyer vers les Eglises M. Ducest; puis, à une autre assemblée, on lui ajoignit M. de Normandie; enfin cet avis fut rompu, pource qu'il fut reconnu qu'il n'etoit expedient de s'adresser aux Eglises sans la permission du Roy.

Le 11. arriva le fils unique de M. Du Plessis avec 4. hommes, apportant lettres de son pere à M. de Beze tant & plus gracieuses, par lesquelles il temoignoit comme toutes les Eglises s'etoyent tant & plus rejoüies & avoyent loué Dieu de nôtre delivrance, protestoit du desir qu'il avoit eu de venir luy-même, & que, n'ayant pû, il desiroit que le service de son fils fût agreable.

Cinq ou 6. marchands nôtres, que le Duc trouva aux chasses le jour de son entreprise, & lesquels par precaution il retint prisonniers, revinrent en la ville apres avoir eté echangés contre environ 30. de ses sujets qui se trouverent en la ville le jour de l'entreprise.

Le 13. de la part de M. De la Boisse, gouverneur en Bresse, arriva un homme aportant à Messieurs de Geneve la reponce du Roy aux lettres que, incontinent apres la delivrance, on luy avoit

ecrites; lesdites lettres etoyent tant & plus gra- 1603
cieuses & en forme de patentes.

Le 14. on assembla les 200. pour faire lecture desdites lettres, & ce à 7. heures du matin, au son de la grosse cloche. On elut aussi Roch Auditeur, au lieu du Sr Sarrazin.

Il fut avisé qu'on envoyeroit M. Savion à M. Lesdiguieres, & partit le jour suivant.

Le colonel Diesback se trouva lors en cette ville & partit en poste pour Berne, portant la copie des lettres du Roy, desquelles la teneur etoit telle:

« Tres chers & bons Amis,

« J'ai entendu avec un tres grand deplaisir l'entreprise faitte sur vôtre ville par les gens du Duc de Savoye, & ayant sceu comme courageusement & vertueusement, vous les avés repoussés & chatiés, je vous diray que c'est un des plus grands contentemens qui me pourroyent avenir. Je vous ay promis mon assistance pour vôtre conservation, je m'en suis declaré par les traités, je l'ay dit, ecrit & fait dire partout où besoin a eté; je m'en suis declaré de bouche lorsque j'ay vû ledit Duc, & pour le semblable à tous ceux qui m'ont eté envoyés de sa part. Se presentant l'occasion, comme il semble qu'elle ne soit plus eloignée, je suis bien resolu de vous en faire encore plus de declaration par les effets dont je vous prie de vous tenir assurés, esperant que Dieu me fera la grace que je feray valoir les sermens & promesses qui, sur ce, m'ont eté faites par les traitez de Vervins & de Lyon. Je ne vois

1603 pas encore aſſés clair en ce que le Duc projette pour l'avenir ny auſſi au beſoin que pouvés avoir de mon ſecours, qui ne vous ſera point denié ny differé. Auſſi, n'ayant encore entendu la reſolution qu'avés priſe de ce fait avec vos autres amis & confederés nos Bons Amis des Ligues, je differeray de vous declarer plus avant quelle eſt en ce point mon opinion, juſques à ce qu'ayant entendu les vôtres, je puiſſe mieux juger du remede qu'il convient.

« Vous me ferés plaiſir tres agreable de me donner ſouvent avis, & bien particulierement, de tout ce qui s'offre & à quoy vous vous reſolvez concernant le dernier remuement, ce qu'attendant je vous diray que ſi le Duc vous aſſiege par force ouverte ou autrement, je vous promets d'employer toute ma puiſſance &, ſi beſoin eſt, je n'epargneray ma propre perſonne pour vous deffendre & ſecourir contre luy & contre tous ceux qui luy aſſiſteront. Par quoy avertiſſés moy diligemment de ce qu'il fera.

« J'ecris & commande dés à preſent aux gouverneurs de mes provinces qui ſont proche de vous, qu'ils veillent ſoigneuſement avec vous à votre conſervation & qu'ils vous aſſiſtent, ſi etes preſſés, de tout ce qui ſera en leur pouvoir comme ſi c'etoit pour la conſervation des plus importantes places que j'aye en leur gouvernement. Je prie Dieu, tres chers & bons amis, qu'il vous aye en ſa garde.

« A Paris, ce 8. janvier 1603.

« HENRY. »

En

En ce tems auſſi on envoya au Roy l'excuſe qu'un 1603
ſecretaire, deputé par le Duc aux Seigneurs de Berne, avoit fait pour ledit Duc ſelon qu'il s'en ſuit:

Sommaire de la Proposite faitte par le Comte de Tournon, avec le Sr Secretaire Carron, Ambassadeurs de Savoye envoyés a Berne.

« Tres puiſſans Seigneurs, dés le jour & heure que j'ay eté averty de l'entrepriſe & execution faitte contre la ville de Geneve, je n'ay rien eu plus à cœur que de m'enquerir de mon Prince & Seigneur comme la choſe eſt paſſée au vray, pour, au nom de Son Alteſſe, je puiſſe informer au vray vos Seigneuries & autres bons amis & affectionnés, veu qu'en tels affaires & explois pluſieurs paroles contraires à la verité ſeront ſemees ça & là par les adverſaires. Car iceux, comme deſtitués de toutes cauſes legitimes & de toute equité, ſe ſont entremis, pour donner couleur à leur mauvaiſe cauſe au deshonneur de S. A., de mettre S. A. en diſgrace & le rendre odieux. C'eſt pourquoy, ayant eté averty entierement & au vray de la part de S. A., tant par ecrit que de bouche, par le moyen dudit ſieur ſecretaire à moy adjoint en cette cauſe, enſemble ayant receu tres exprés mandement de le vous communiquer amiablement & ſelon toute bonne voiſinance, à ce que ne ſoyés en aucune doute de ſa bonne volonté & affection; moy, dis-je, & ledit ſecretaire n'avons voulu tarder à vous

1603 donner à entendre, ſuivant tel commandement, le fait de laditte execution, laquelle eſt avenue comme s'enſuit :

« V. S. ſavent tres bien quelles pretentions S. A. a eu, dés la derniere guerre, ſur la ville de Geneve, ſurtout à cauſe des tailles, tributs & autres charges ordonnees, pour raiſon d'aucuns biens qu'iceux de Geneve poſſedent ſur les terres de S. A., à quoy elle auroit taché de les contraindre & preſſer par toute ſorte de moyens, en eſperance qu'iceux de Geneve ſe ſoumettroyent à l'equité ainſi qu'autres vaſſaux & voiſins du Roy qui ont des biens dans les terres de S. A., mais au contraire n'ont ceſſé de faire des plaintes continuelles à la majeſté du Roy de France, comme auſſi à V. S., nonobſtant qu'ils ayent eté rebutés par pluſieurs Seigneurs de marque de S. M., de telles indices & recherches, & renvoyés à ſatisfaire à icelles charges equitables, comme auſſi ſans doute V. S. en auroyent fait de même en leur endroit. Ils ont continué opiniatrement en leurs deſſeins & pretentions rejectables, & non ſeulement entrepris par tous moyens de main forte & attentant de maintenir leur pretendu droit, comme S. A. en a eté averti ; mais auſſi, contre l'Edit de S. A. publié, ont tout fraichement fait amener & conduire en leur ville quelques bleds, leſquels devoyent demeurer au pays de S. A. pour l'entretenement neceſſaire de ſes ſujets & pour obvier aux neceſſités futures, & par tel moyen & mepris enfreint & aneanti tel edit public : pour leſquelles juſtes cauſes & occaſions, S. A. a bien voulu

entreprendre l'execution contre la ville de Geneve au 22. novembre, nouveau calendrier, mais a deſlayé pour quelque tems principalement à ce que S. A. fût preſente à telle fin qu'entre les ſiens ne pût advenir confuſion ou deſordre comme en tel fait il avient aiſement, ou que par eux-mêmes, à ſes autres voiſins & bons amis ne fût fait aucun domage. Mais quant à ce que leſdits de Geneve ſe garantiſſoyent contre leſdittes pretentions de S. A., de quelques privileges à eux donnés par ſes predeceſſeurs d'heureuſe memoire, ils ne s'en peuvent prevaloir, n'ayans rendu les charges & devoirs és quels ils etoyent tenus, & par ce moyen ont eux-mêmes rendu inutiles leſdits privileges & iceux aneantis. De même en eſt-il touchant ce qu'ils avancent ſans fondement qu'ils ſont compris & incorporés au dernier traité de paix entre S. M. Royale de France & S. A., car eſt à conſiderer qu'en ce ils n'ont point de droit ni de fondement, & par ce moyen mepriſent S. A.; & c'eſt certain qu'ils ne peuvent etre entendus ſous ce mot d'alliés, attendu qu'ils ne ſont alliés de tous les cantons de Suiſſe & qu'audit traité de paix ils n'ont eté ſpecement ſpecifiez & nommés comme les autres alliés, & auſſi n'ont pû etre mis & inſerés audit traité de paix en l'abcence de S. A., comme etant l'une des parties principales & ſans ſon gré & volonté. 1603

« En outre, V. S. ſavent que S. A. a eté avertie de bon lieu digne de foy que M. Deſdiguieres avoit une entrepriſe pour ſurprendre la ville de Geneve, ce qui, s'il eût eté executé, eût cauſé à S. A. & à

1603 vous un grand domage, &, pour ce, S. A. a eſtimé etre le plus aſſuré de le prevenir. Mais afin que V. S. ne puiſſent prendre aucun ſoubçon que S. A. euſſe penſé entreprendre, en ce, choſe contre l'ancienne correſpondance & voiſinance pour vôtre regard, telle principalement a eté l'occaſion qu'elle a paſſé les monts en diligence, car elle eſt en intention de continuer envers vôtre Etat toute bonne & amiable volonté & voiſinance comme d'ancienneté, & à cet effet eſt reſolue par amitié voiſiner & montrer en vôtre endroit & de tous vos ſujets tout libre & ouvert commerce, toute amiable volonté de voiſin, afin que, ſur ce, vous vous éclairciſſiés envers S. A., comme je ne doute point que vous me baillez une reponce ſelon ſon plaiſir & volonté. »

Le 15. M. Du Pleſſis vint en la Compagnie des miniſtres & profeſſeurs, les ſalua de la part de ſon pere & remercia de ce qu'ils avoyent reveu ſon livre, & pria de continuer en l'autre partie, qu'il apporta.

Le 16. partit M. Du Pleſſis pour aller en Poitou querir quelque ſecours.

On receut de Berne lettres de M. Lect; M. Savion fut envoyé vers M. de Leſdiguieres.

Le 17. M. Jean Sarrazin fut envoyé vers M. De la Boiſſe, & revint le 19.

Le 19. arriva le capitaine Guignet.

Le 20. à midy on aſſembla les 200. ſans le ſon de la cloche, juſques au ſoir, & donna-t-on reponce

au capitaine Guignet ſur les gages qu'il demandoit. 1603

Le 21. on l'aſſembla à 8. heures du matin au ſon de la cloche.

Le 23. arriva M. Savion de vers M. Leſdiguieres.

Le 22. la bize leva & continua juſques au 27. avec un froid ſi extreme, que le Rone gela tout outre en l'un & l'autre bras, ſurtout ſous les ponts, tellement que tous les moulins de la ville etoyent arretés; on rompoit d'heure en heure la glace, du mieux qu'on pouvoit.

En ce tems on enrolloit ſoldats venans de dehors, mais pourvû qu'ils fuſſent de la Religion & apportaſſent atteſtation de leur miniſtre.

Le 27. environ les 4. heures apres midy, un petardier de M. Leſdiguieres, nommé Tillac, & un autre nommé le capitaine Brun, leſquels demeuroyent avec M. Duvillars, ayant mené un baril foudroyant, qu'on appelle, ſur le parapet vis à vis du boulevard S. Leger, voulans y appliquer immediatement le feu & ſans trainée, l'un d'un coté & l'autre de l'autre, & penſant que la poudre de l'entrée etoit ſi bien preparée & humectée, qu'elle boudroit un peu avant que le coup d'eclat ſe fît, tellement que ils ſe pourroyent retirer loin, d'environ 50. pas, avint qu'ils n'eurent pas ſitôt appliqué le feu, que l'eclat ſe fit, dont ledit capitaine eut la tete à demi emportée & mourut tout roide. Le petardier fut renverſé contre le parapet, ayant le bras droit tout fracaſſé, la cuiſſe droitte vers le bas & aprochant du genoüil tellement dechirée, qu'on voyoit tout à decouvert les tendons, item une

1603 grande playe en la jambe droitte du jarret, & une autre en la jambe gauche. Dans trois mois il fut retabli contre toute apparence.

M. Duvillars regrettoit merveilleusement ledit capitaine, disant qu'il n'avoit jamais vû homme si craignant Dieu & zelé à la Religion.

Le même jour arriva le matin M. Lect, & apres diné fit son raport en Conseil des 200. Il fut receu, tant à Berne qu'à Zurich, avec une incroyable bien veüillance & honneur, comme aussi à Arau, où les deputés des 4. villes de la Religion s'assemblerent le 23. janvier. La resolution qu'ils prirent au bout de 2. jours fut que, en attendant avis plus exprés de la volonté du Roy, ceux de Zurich envoyeroyent pour la conservation de la ville, tant harquebusiers, mousquetaires, que piquiers, 400. hommes, & ceux de Berne 600., lesquels ils soldoyeroyent à moitié selon le traité des alliances; l'autre moitié, ils faisoyent etat de s'en rembourcer vers le Roy sur l'argent que, quelque tems auparavant, en un traité de Soleurre, il avoit promis de livrer pour notre conservation. Ceux de Bâle & Schaffouse contribuoyent de leur part, pour ledit secours, 2000. gouldes par mois.

Entre le 1. & 2. fevrier ceux de Geneve, environ la minuit, commencerent à sortir & s'en allerent à S. Julien attaquer Vitro & sa compagnie. La sortie etoit d'environ 50. chevaux & 300. pietons, le chef etoit M. Duvillars. On alla investir la maison où etoit Vitro & les siens; mais, soit à cause des tenebres, soit pource que chacun ne fit pas bon

devoir de ſe tenir aux avenues, quelques uns & 1603
ſurtout ledit Vitro ſe ſauva en chemiſe par le toit. 3. furent tués & 4. maiſons pillees & brulees ; on amena priſonnier le comandeur de Compeſieres. Il y avoit entre autres un nommé Galey, qu'on avoit deliberé d'amener priſonnier; on le prit & le donna-t-on à garder à un perſonnage de la terre de Gex, nommé le capitaine Roux, & qui dés les autres guerres avoit porté les armes pour nous; mais il laiſſa aller ledit Galey moyennant la bourſe, tellement qu'au retour ledit Roux fut mis en priſon, & au bout de quelques jours relaché.

Nos gens retournerent à 8. heures du matin & amenerent environ 30. chevaux, & incontinent apres allerent à Chollez, où il y avoit quelques ſoldats de l'ennemi, qui ſe tenoyent en une maiſon un peu forte; on mena 2. mediocres pieces de Savoye. Ainſi qu'on aprochoit, quelques uns firent reſiſtance, dont il y en eut 2. ou 3. de tuez & un vicaire; le reſte ſentant que le canon venoit, ſe rendit & fut amené en la ville. On brula laditte maiſon, & revint-on à 2. heures apres midy par la porte de Rive.

Sur les 4. heures partirent en 2. mediocres galleres environ 100. hommes conduits par le capitaine Jaques Baudichon.

Le vendredy 4. fevrier partirent de la ville à peu pres tous les ſujets de Berne qui y avoyent eté envoyés pour la garde d'icelle, & ſur les 4. heures apres midy entrerent les mille, tant de Zurich que de Berne, qu'on avoit promis par M. Lect. Ceux

1603 de Zurich conſtoyent d'une enſeigne, & entrerent les premiers; le chef etoit à cheval, ayant une groſſe chaine d'or en echarpe, à coté duquel à main gauche alloit M. Roſet. Apres eux entrerent ceux de Berne, qui conſtoyent de deux enſeignes; à coté du chef alloit à ſeneſtre M. Chateauneuf. Ils acheverent d'entrer ainſi qu'il etoit nuit, & afin qu'ils ſe puſſent plus comodement retirer chacun aux logis qui leur avoyent eté ordonnés par les dixeniers, on avoit allumé par tous les quartiers de la ville les falots de poix, comme quand on crie à l'eau.

Il y avoit 2. miniſtres, l'un de Zurich, l'autre de Berne.

Depuis le 2. fevrier, auquel jour on etoit ſorti, les payſans de 2. ou 3. lieües à la ronde ſe remirent à amener dans la ville betail, graines, fourages, bois & toutes autres choſes.

Durant les grandes froidures de cet hiver, outre les charrets de l'hôpital qui alloyent aux bois, on dependoit tous les jours 20. florins pour d'autres charrets, à cauſe de la grande quantité qu'il en falloit aux corps de garde.

Le 5. retournerent nos 2. fregattes & rapporterent comme ceux d'Evian, Thonon & autres lieux s'etoyent ſans difficulté aucune rangés à la contribution, tellement que les nôtres s'abſtinrent de tout excés & pillerie. Ils n'avoyent trouvé aucun ſoldat auxdites places; ils amenerent tous les batteaux qu'ils trouverent au long de la rive du lac. On vint auſſi d'autres endroits & de vers le Focigny preſenter les contributions.

L'apres

L'apres-midy, comme quelques charrets venoyent de là l'Arve, chargés de fourrages, quelques soldats de Vitro vinrent sur le chemin y mettre le feu & emmenerent les bœufs qui les tiroyent. 1603

Le 6. jour de dimanche, à 8. heures, on commença à precher à S. Germain aux Suisses; la cloche ne sonnoit pas, sinon apres 7. heures, mais ils s'assembloyent aux places au son du tambour & du fifre, puis se rendoyent au temple.

Le même jour, les 2. ministres vinrent à S. Pierre au preche du soir avec M. de Beze, & au sortir tous ceux de la Compagnie qui se trouverent là les saluerent & conduisirent en leur logis.

Au soir commencerent à entrer en garde les Suisses, ascavoir environ 300.; quand ils faisoyent la ronde, ils menoyent le tambour batant & le fifre.

Le 7. jour du lundy, fut assemblé au son de la grosse cloche le Conseil des 200. depuis 8. heures jusqu'à une heure apres midy. Là fut leüe la copie des lettres que Messieurs de Zurich, au nom d'eux & des autres villes de la Religion, avoyent envoyé au Roy, qui tendoit à le supplier qu'enfin & apres tant de miseres il mît ordre que la ville de Geneve fût mise en quelque paix.

Ce jour l'ennemy deffendit de là l'Arve le commerce & que les paysans aportassent rien en la ville.

Le 8. ceux de Berne entrerent en garde & s'assemblerent en la place du Molard, où leur ministre fit la priere devant qu'etre distribués en divers quartiers pour la garde.

Ce jour l'ennemy prit de là l'Arve bœufs & autre

1603 betail à ceux de la ſubjection de Geneve à Neidan & aux environs.

Le 10. etoyent ſortis 9. ou 10. des nôtres à pied & aſſés mal à propos pour aller prendre quelqu'un en un lieu tendant vers Foſigny, qu'on appelle les Verrieres, mais ils furent chargés, & y en eut 2. de tués & quelques bleſſés.

Le 12. quelques ſoldats du Chaſtelar vinrent bruler la maiſon de M. Fabry, laquelle un an auparavant il avoit rebati preſque toute à neuf, & etoit ſituée à Colonge ſous Saleve.

Le 14. jour de lundy, fut aſſemblé les 200. au ſon de la cloche depuis 8. heures juſqu'à 11. & là furent elus pour capitaines de cavalerie M. Savion & Jean Baudichon conſeillers, & l'auditeur Lullin.

Ce même jour 14. fevrier, dinerent chez M. de Beze le capitaine de Zurich, les deux de Berne & les deux miniſtres avec MM. Maillet, Roſet & Lect, & la plus part des miniſtres. M. de Beze, le diner fini, les remercia fort honorablement & religieuſement; celuy de Zurich & de Berne repondirent fort gravement & cordialement en alleman, comme M. Rozet, à leur requete, donna à entendre.

En ce tems icy on commença à tenir de nuit quelques compagnies vers le pont d'Arve pour le garder contre l'irruption des ennemis qui menaçoyent de le venir rompre.

Le 16. arriva de cour M. Daufin, amenant avec ſoy M. de Nedes pour etre colonel d'infanterie.

Le 17. l'ennemy parut vers Chêne avec plus de 60. cuiraſſes, & prirent quelques bœufs.

La nuit ſuivante, le capitaine Guignet & le capi- 1603
taine Jean Beau ſortirent avec leurs compagnies pour aller rompre le pont des Trembieres, menans avec eux quelques charpentiers, ce qui fut fait en partie. Ils brulerent auſſi une maiſon de M. de Lullin aſſés forte, mais ſans foſſé. Ils s'aprocherent du chateau des Trembieres pour eſſayer de l'attaquer par petard ou autrement, mais ceux dedans tirerent contre, dont y en eut 4. bleſſés, entre autres le capitaine Beau, mais legerement.

Le 18. jour de vendredy, M. Daufin fit ſon rapport en 200. & furent leües lettres du Roy. Là fut conclu que ledit Sr Daufin avec M. Daniel Roſet iroyent en Suiſſe, M. Anjorrant aux Pays bas, & M. Du Ceſt aux Egliſes.

Le 19. on fit montre de quelque cavalerie.

Le même jour au ſoir ſortirent 8. ou 9. cavalaires de la ville, qui allerent prendre à Soras 3. priſonniers.

Le 25. partit M. Daufin avec M. Daniel Roſet pour aller en Suiſſe.

Arriva le meſſager de Paris, & eut-on avis que le Roy ne trouvoit pas bonne la collecte qu'on pretendoit demander par les Egliſes, tellement que derechef le voyage de M. Du Ceſt fut rompu.

Le 26. ſe fit en Plein Palais une montre generale des 6. compagnies de pied ſoldoyés, & ſe fit une fort belle eſcarmouche, laquelle M. Duvillars & M. de Nede modererent.

Les capitaines etoyent le fils de M. Duvillars, Bouchevilliers, lieutenant de M. De la Boiſſe, Blandano, La Ramée, Jean Beau, Guignet.

1603 La nuit ſuivante ſortirent quelques unes des ſuſdites compagnies, entr'autres celle du fils de M. Duvilars, & ſe mirent en embuſcade vers Chêne pour ſurprendre deux compagnies de cavalaires, qui devoyent paſſer; mais, ſur les 4. heures du matin, il avint, devant qu'on ſe fût rencontré, que ledit jeune ſeigneur, s'etant avancé avec un mouſquetaire prés d'une certaine maiſon, fut ſurpris par certains cavalaires de l'ennemi, qui le tuerent; on apporta le corps en la ville, les ſoldats portans les armes baſſes.

Le 27. jour de dimanche, au ſortir du preche de 8. heures, MM. Jaquemot, La Faye & Grenet allerent annoncer au pere la mort du fils; il receut la nouvelle fort chretiennement & heroïquement.

L'apres-dîné ceux de Zurich porterent en terre à Plainpalais, à une heure, un des leurs qui avoit eté bleſſé à mort d'un coup de mouſquet par inadvertance; ils alloyent avec le tambour & la flute.

Apres le preche du ſoir on porta en terre prés du temple de S. Gervais le fils dudit Pierre Duvillars; le pere ne s'y trouva, mais pour luy M. de Nedes, marchant avec le premier ſindic, les compagnies portans les armes à rebours, & les piques etoyent trainees par les rues, avec les tambours couverts de crepes & ſonant alternativement & bas &c.

La nuit entre le 2. & 3. mars ſortirent 2. compagnies portant quelques petards, pour le chateau de la Perriere, mais ils furent decouverts; au retour ils prirent un cavalier bien equippé & cuiraſſé.

Le 5. au ſoir, ſortirent 2. compagnies pour aller 1603
vers la Perriere, mais ils furent decouverts incontinent qu'ils en aprocherent & s'en retournerent ſans rien faire.

Le même jour, qui etoit un ſamedy, on commença à precher dans S. Germain aux ſoldats françois.

Le 6. au ſoir ſortirent quelque 7. ou 8. des nôtres du coté de la Porte neuve. Ils amenerent le matin 3. ou 4. priſonniers, dont l'un etoit pretre.

Le 7. à heure de midy, l'ennemy vint avec aſſés bon nombre de cavaliers du coté d'Arve, & avoyent envie d'attirer les nôtres en quelque embuſcade. Ils aprocherent aſſés prés du pont & tuerent un Suiſſe de Berne, qui ſe promenoit par là. Ils ſe preſenterent auſſi du coté de Rive.

Le 8. l'ennemy tua un certain nommé Daubon, qui travailloit aux vignes de Cologny. Ils taxerent ceux de Juſſy, Cologny & autres villages de Geneve à de tres groſſes contributions.

On eſſaya ſous la Treille les 3. pieces nouvellement fondues, & ſe trouverent bonnes.

Le 9. à 2. heures apres midy, jour de mecredy, fut aſſemblé le Conſeil des 200. ſans le ſon de la cloche. C'etoit pour aviſer ſur certaines patentes que le neveu du Preſident Rochette apportoit de la part de S. A. touchant un traité de paix. On demeura aſſemblé juſqu'apres 6. heures du ſoir, & ne prit-on pas encore une entiere reſolution.

Le lendemain Meſſieurs demanderent aux miniſtres de la ville qu'ils s'aſſemblaſſent entr'eux pour aviſer ſur telle occurrance & ſi on doit entendre à

1603 telle propofition ou non. Ils baillerent leur reponce par ecrit & tendant à l'affirmative.

Le même jour l'ennemy parut en divers endroits du coté de Rive, tellement que toute la cavalerie & prefque toute l'infanterie fortit, mais il n'y eut point de rencontre.

Le 11. jour de vendredy, les 200. furent affemblés jufqu'apres une heure apres midy, & fut conclu qu'on orroit hors de la ville les deputez du Duc.

Le 12. apres diné, parurent delà d'Arve environ 30. cavaliers; les nôtres y allerent, mais les ennemis ne les attendirent.

Le 14. jour de famedy, à 2. heures du matin, fortirent hors de la ville plus de 1600. hommes avec environ 90. chevaux. Le Sr Jean Baudichon s'y fit mener en coche, ne fe pouvant encore fupporter à caufe de fa bleffure du jour de l'Efcalade. Ils allerent menans 2. fauconneaux pour fe garantir contre la cavalerie de l'ennemy, & y avoit un charret chargé de poudre & autres munitions.

Ils s'allerent rendre à Gaillard pour ruiner les maifons qui y etoyent & quelques murailles, à caufe qu'on avoit eu avis que l'ennemy y devoit venir avec plus de 2000. hommes pour y projetter un fort.

On dit que l'ennemy s'epouvantoit fort en Bonne. Les fufdites troupes retournerent à 9. heures avant midy, premierement tous les Suiffes, puis les autres, tant François que de la ville.

La nuit entre le 15. & 16. fortirent 2. compagnies conduites par M. de Nedes; ils firent femblant

d'aller autre part, mais ce fut à S. Genis d'Aoste, 1603
portans vivres, petards & autres munitions de guerre.

Le 16. mecredy apres diné, l'ennemy vint vers le pont d'Arve. Premierement se presenterent bien prés du pont quelques cavaliers qui furent bien receus & repoussés par 11. soldats du capitaine Blandano, qui ce jour là etoit de garde à la tour d'Arve. Entre ces 11. il y en avoit quelques uns de piquiers, qui firent bien leur devoir & tuerent un cheval de prix & bien harnaché; l'homme se sauva. Sur cela sortit promptement la cavalerie de la ville, & se mirent à poursuivre une partie des troupes de l'ennemy jusques prés de la Perriere, M. De Vilars, avec quelques uns, demeura prés de Pinchat; & est à noter que l'ennemy s'etoit ramassé de toute part & avoit fait environ 300. chevaux, entre lesquels etoit D'Albigny, le Baron de la Perriere &c. Nôtre infanterie s'etoit mise en embuscade en divers endroits. Ainsi une partie de laditte cavalerie de l'ennemy vint descendre par le bas de Pinchat comme pour venir arreter nôtre cavalerie, & tournant devers la Perriere; mais au bas des vignes dudit Pinchat y avoit de nos arquebusiers & mousquetaires, qui repousserent laditte cavalerie. Sur ce, à cause de l'apprehension qu'on prit en la ville, d'où on decouvroit lesdits cavaliers ennemis, on sonna l'alarme par tous les boulevards & clochers, voire la grosse cloche, environ les 4. heures, tellement que de la ville sortit tout le gros des Suisses, enseignes deployees, & grand nombre de volon-

1603 taires, & ſe trouvoit que hors de la ville y avoit prés de 3. mille hommes des nôtres. L'ennemy ſe retira & fut tellement repouſſé & rechaſſé par les embuſcades des nôtres, qu'il perdit pluſieurs chevaux & quelque peu d'hommes; les nôtres ne receurent aucun mal. On tient qu'ils avoyent fait cet effort pour avoir tant plus d'avantage au traité de paix qu'ils projettoyent.

Le 17. quelques uns des nôtres etans ſortis amenerent priſonnier le pretre de Bon.

Ce jour là, qui etoit un jeudy, le Conſeil des 200. ſe tint à 6. heures du matin au ſon de la groſſe cloche, juſques au ſortir du preche, où fut traité de choiſir deputez pour envoyer à S. Julien à la journée demandée par les Savoyards, & furent elus 3. des 25. & autant des 200., aſcavoir MM. Chabrey, Lect, Anjorrant, Normandie, Jaques Baudichon, De La Rive, le fils. Item fut arreté qu'on demanderoit otages à l'ennemy & que leſdits deputés ne porteroyent aucune inſtruction, mais ſeulement orroyent les propoſitions de l'ennemy.

L'apres-diné, Bramerel trompete fut envoyé pour faire la demande deſdits otages.

Le 18. à 3. heures apres midy fut aſſemblé les 200. ſans le ſon de la cloche, & fut derechef arreté que reſolument nos deputez n'iroyent point ſans otages, combien que les 25. inclinaſſent au contraire.

Le même jour, qui etoit un vendredy, ſe preſenterent en la Compagnie trois de la part de ceux de la Religion de Valey, apportans lettres tant en

françois

françois qu'en latin tres bien & chretiennement 1603 couchees, declarant le deplaiſir & regret qu'ils avoyent du paſſé & proteſtans avec ſerment de vouloir dorenavant vivre & mourir en la Religion, epandre leur ſang pour la maintenir & le miniſtre qui leur ſeroit envoyé, dont ils prioyent laditte Compagnie, ajoutant que c'etoit en intention d'etre non ſeulement enſeignés en la doctrine, mais auſſi conſolés, redarguez quant à la vie &c.; s'obligeoyent à tout ce que deſſus non ſeulement par leur ſeing, mais auſſi par leur ſceau, chacun en particulier. On en communiqua à Meſſieurs, & le jour ſuivant fut elu M. Jaquemot.

Le 21. jour de lundy, fut aſſemblé les 200. ſans le ſon de la cloche pour ſe reſoudre à aller à S. Julien. L'apres-diner les otages de la part du Duc entrerent en la ville, aſcavoir M. de la Perriere, le fils de M. du Chatelard, M. Ducheſne, le neveu de Rochette. Ils entrerent par la Porte neuve, baiſſans tous la tête, hormis un; on les logeoit & gardoit à l'Ecu de Geneve.

Alors ceux de Geneve partirent & vinrent audit lieu de S. Julien, où ſe trouverent de la part du Duc le Baron de la Pierre, autrefois gouverneur de Gex, & le Preſident Rochette, qui fit mille proteſtes comme lorſqu'il fut envoyé en la ville un peu avant l'Eſcalade, il n'en ſavoit rien du tout. On communiqua avec eux une heure durant, puis revinrent les nôtres, & là deſſus les otages partirent de la ville.

Le même jour quelque partie de nos cavaliers

1603 s'en allerent jusques vers Bonne; mais l'ennemy ne vint point à l'encontre, seulement tirerent quelques coups d'arquebuze.

On receut lettres de M. de Nedes touchant la prise de S. Genis, qui se fit sans tuerie ni pillerie.

Le 22. on assembla les 200. sans le son de la cloche pour oüir le rapport des deputés.

M. Daufin revint de Suisse.

Le 23. par accord commun, les otages vinrent en la ville & les nôtres allerent à S. Julien; lesdits otages, à cette fois, n'entrerent point tous la tête baissée comme à l'autre. Nos gens retournerent environ les 4. heures, & avoyent ouy des Savoyards des propositions, touchant les pretentions du Duc, autant absurdes que .jamais, comme de faire tous les ans present d'un cheval au Duc &c. Sur quoy leur fut repondu *que de proposer telles choses en la ville, il n'y alloit que de la tête* &c., & qu'il ne falloit plus parler de se rassembler si jamais on tenoit tel langage.

Le même jour 22. mars partirent M. Fabry & M. Osée ministre avec quelques soldats & munitions pour S. Genis.

Le 25. les Savoyards requirent qu'on se rassemblât à S. Julien.

Le 26. on amena prisonnier entr'autres Pierre Petit, autrefois ministre & depuis revolté solemnellement à Thonon; on amena aussi le curial de Bonne. Ledit Petit depuis fut relaché moyennant 100. ducatons.

Le même jour sortirent le matin environ 95. che-

vaux conduits par M. Duvillars, & allerent jusques 1603
vers la Perriere, & outre ce, y avoit de l'infanterie embusquée, mais l'ennemy ne voulut point paroitre.

Le 27. fut assemblé le Conseil des 60. apres le preche de 8. heures de dimanche.

Sur le midy entrerent les otages de Savoye & les logea-t-on au Bourg du four, au *Croissant*, & les nôtres allerent à S. Julien, où ils furent bien receus & trouverent que les deputez du Duc commençoyent en leurs propositions à acheminer le tout à une bonne paix.

M. Fabry retourna de S. Genis.

Le 28. jour de lundy, furent assemblés les 200. pour oüir le rapport des deputés à S. Julien, & fut avisé qu'on se rassembleroit le jour suivant à midy. On lut aussi les lettres de M. de Nedes, qui montroit une belle resolution à garder la place qu'il avoit prise; il se souscrivoit : « Vôtre humble soldat & serviteur. »

Le 29. quelques compagnies de pied allerent jusques delà Bonne pour les contributions; la cavalerie accourut au devant d'iceux, ayant entendu que l'ennemy les attaquoit; il y eut un des nôtres blessé & quelques uns des ennemis tués.

Apres diné s'assemblerent les 200. sans le son de la cloche pour la resolution des articles qu'on proposeroit aux Savoyards.

M. de Nedes avertit par homme exprés qu'on eût à se bien tenir sur ses gardes, que l'ennemy avoit quelque entreprise.

1603 Le 31. on alla à S. Julien, & propoſa-t-on les demandes ſur le traité de paix; l'ennemy prit 10. jours de terme à repondre.

Le même jour au ſoir, vinrent les triſtes nouvelles de la mort de M. de Nedes, ſon lieutenant, ſon ſergent & autres, etans ſortis mal à propos de S. Genis contre l'ennemy; la perte fut d'environ 30. perſonnes. M. Fabry y arriva le lendemain de la deffaitte, fort à propos.

Le 1er jour d'avril, M. Duvillars y fut envoyé.

Environ ce tems, vint à la ville M. le Long, qui depuis fut creé ſergent d'armée.

Le 3. avril on reçut lettres de M. Fabry & M. Oſée, declarans toutes les particularités de la deroute avenue le 30. mars: comme M. de Nedes n'ayant eu moyen de relever ſa pique, laquelle on luy avoit mis bas, fut accablé & enfin ſe rendit, promettant 1000. ecus de rançon; mais au bout de 100. pas on le tua lorſqu'un jeune neveu, d'environ 11. à 12. ans, requeroit d'un viſage gracieux qu'on ſauvât la vie à ſon oncle; mais on tua auſſi le jeune enfant. M. Bouchevilliers auſſi ſe deffendit à toute tête, mais enfin il fut tué d'un coup de mouſquet.

En ces jours nos gens de la ville alloyent deça & delà amenans toujours quelques priſonniers.

Le 4. l'ennemy envoya par un trompete declarer qu'il ne pouvoit acquieſcer aux articles qu'on luy avoit propoſés, ſurtout au premier, où on redemandoit tout ce qui autrefois avoit appartenu à l'eveque.

Le 6. revint de S. Genis M. Fabry. 1603

Le 9. fut arreté en 200. qu'on pourroit encore ſe raſſembler à S. Julien avec les deputez du Duc.

Le 12. les otages du Duc vinrent en la ville & les nôtres allerent à S. Julien.

Le même jour vinrent nouvelles aſſurees de la mort de la Reyne d'Angleterre & election du Roy d'Ecoſſe.

Le même jour 2. ſoldats du capitaine Guignet, s'etans baillé le deffy ſur une querelle de rien, s'allerent battre hors la Porte de Rive; l'un fut tué tout net, l'autre quelque peu bleſſé, & ſpontanement ſe vint rendre en la ville & fut mis priſonnier.

Le 13. on aſſembla les 200. ſans le ſon de la cloche à 2. heures apres midy, & fut oüi le rapport des deputés, & d'autant que la derniere reſolution qu'avoyent donné les deputés de Savoye ſur le traité de paix n'etoit trouvée raiſonnable en pluſieurs articles, & qu'auſſi on ne vouloit rien conclurre ſans communiquer, il fut aviſé que M. Lect & M. Daniel Roſet iroyent rapporter le tout en Suiſſe à Meſſieurs de Zurich & de Berne.

Le même jour partit pour S. Genis M. Savion & quelques ſoldats.

Le 14. l'ennemy ſe vint jetter ſur les payſans travaillans à Juſſy, en bleſſa cruellement pluſieurs & emmena les autres priſonniers. Leſdits ſujets de Juſſy avoyent, plus de 2. mois auparavant, offert de contribuer raiſonablement; mais comme l'ennemy demandoit ſur 2. ou 3. villages de la Seigneurie de Geneve autant que ceux de Geneve

1603 demandoyent ſur 12., leſdits payſans furent contraints de tout quitter.

Ce jour là les ſoldats amenerent de delà la Cluſe environ 200. bêtes à corne ou autres.

Le 15. fut arreté en 200. qu'on hauſſeroit aux villages du Duc la contribution, ſinon qu'il ſe voulût accomoder à la raiſon pour ceux de Juſſy.

Ce jour là partirent MM. Lect & Daniel Rozet pour Suiſſe.

Le 16. arriva, environ vers 4. heures apres midy, M. le Baron de Conforgin, au devant duquel etoyent allés preſque tous les cavaliers; il fut receu de tout le peuple avec grande allegreſſe.

Le 17. Meſſieurs receurent lettres de S. Genis de la part de M. Duvillars.

M. de Beze ſe trouva à S. Pierre au preche, plein de ſanté.

Le 18. ſur les 6. heures du ſoir, entrevint querelle entre les Suiſſes & ceux de la compagnie du capitaine Beau.

Le 19. ſe fit montre generale.

M. Savion retourna de S. Genis.

Le 20. jour de mecredy, furent aſſemblés les 200. au ſon de la cloche, ſurtout pour aviſer ſur la requete preſentée par celuy de la compagnie de Guignet, qui, quelques jours auparavant, avoit tué en duel ſon compagnon; il obtint grace pour pluſieurs raiſons declarees en ſa requete.

Partit M. de Suilly pour aller en Cour.

Le 22. quelques uns de nos arquebuſiers à cheval, etans allés delà l'Arve querir du foin, furent char-

gés par l'ennemy, perdirent 5. chevaux & 2. hommes; un 3e demeura bleſſé vers l'ennemy. 1603

Le même jour partirent M. Fabry & quelques ſoldats vers S. Genis.

Le 23. les nôtres rencontrerent vers Gaillard quelques ſoldats de pied ennemis, pillans le payſan; ils en tuerent 3. & en amenerent un priſonnier.

Le 26. au ſoir partit le capitaine enſeigne de Guignet avec environ 70. ſoldats de pied pour aller ſurprendre par petard & eſcalade un chateau prés le pont des Trembieres. Ils avoyent porté les echelles gagnees ſur l'ennemy le jour de l'Eſcalade; mais l'ennemy fut averti de tout, tellement qu'il avoit envoyé renfort audit chateau. Les nôtres avoyent cheminé toute cette nuit là &, le jour ſuivant, s'etoyent tenus cachés par les bois. Enfin, le 28. ſur les 2. heures du matin, ledit capitaine enſeigne etant aproché avec les ſiens, on appliqua le petard, & luy s'etant aproché trop prés, il luy emporta la jambe droitte ; outre luy en fut bleſſé 7. ou 8. Ils revinrent tous 2. jours apres en la ville, ayant eté repouſſés par ceux du chateau.

Le 29. les payſans de Juſſy retirés dans la ville ſe reſolurent de s'aller embuſquer prés le village pour ſurprendre certains voleurs ennemis ; mais quelques cavaliers ennemis etant approchés, ils prirent l'epouvante & ſe diſperſerent par les bois ; enfin revinrent tous en la ville, mais 2. ſoldats de la ville qui les avoyent accompagnés furent emmenés par l'ennemy.

Toute la matinée ſuivante on en fut en grand

1603 peine en la ville pource que le bruit courut qu'ils avoyent tous eté taillés en pieces.

Le 2. may les Promotions furent celebrees ſolemnellement; M. de Beze y aſſiſta une heure & demi durant; l'action finit un peu apres 3. heures.

M. de Vick arriva un peu apres 7. heures, au devant duquel etoit allé M. de Conforgin, M. le Long, pluſieurs cavaliers & gens de pied; on tira force petards à ſon entrée & pluſieurs fuſees. Il logea aux *Trois Mores*.

Le lendemain M. de Beze & le reſte de la Compagnie l'alla ſaluer, dont il ſceut fort bon gré.

Le 3. apres diné l'ennemy tua malheureuſement un travailleur à Cologny.

Le 4. MM. de Beze, Pinaut, Jaquemot & la Faye dinerent avec ledit ambaſſadeur.

L'apres-diné furent aſſemblés les 200. ſans le ſon de la cloche, où fut reſolu qu'on ottroyeroit au Roy pour les galleres certains ſoldats françois qui furent pris à Cholez, puiſque D'Albigny n'avoit tenu compte de les racheter.

Un peu apres arriva M. Lect de Suiſſe.

Le 5. devant diner, M. de Vick, ambaſſadeur, vint viſiter le College & la Bibliotheque.

Le matin ſortit M. de Conforgin avec l'infanterie & tous les Suiſſes du coté de Juſſy, à cauſe de l'avis qu'on avoit que l'ennemy y devoit venir; mais cela n'avint point, tellement que toutes les troupes revinrent vers les 4. heures apres midy.

Le 6. jour de vendredy, fut aviſé & accordé qu'il n'etoit pas expedient de declarer encore par

M. Lect

M. Lect ce qu'il rapportoit de la part des Suiſſes, 1603
à cauſe même que le mardy ſuivant aſſignation etoit donnée pour aller communiquer à S. Julien avec les deputez du Duc.

Le 7. may partit M. de Vik, ambaſſadeur, pour Suiſſe.

Au ſoir partirent environ 80. ſoldats à pied, conduits par le lieutenant du capitaine Blandano, pour aller au Wache. Comme ils en revenoyent le lendemain, amenant du betail & un ou deux d'entr'eux bleſſés, ils s'arreterent à Chancy & ſe retirerent la plus part dans la maiſon de M. de la Faye ; ceux de la Perriere, etans ſortis, les vinrent attaquer. Des nôtres y en eut 7. de tués, entre autres un jeune gentilhomme de 20. ans, poitevin, & quelques uns bleſſés, item un ou deux priſonniers. De la part de l'ennemy on fait etat qu'il y en eut autant & plus tant morts que bleſſés & quelques chevaux. On tenoit que ſi nôtre cavalerie qui etoit dehors s'y fût trouvée, on pouvoit deffaire l'ennemy, qui etoit moindre en nombre, & ſe ſaiſir de la Perriere, qui etoit demeurée degarnie.

Le 9. partit M. Grenet pour l'Egliſe de Grenoble, à laquelle il fut accordé pour 3. mois.

Le 10. les otages vinrent en la ville & les nôtres allerent à S. Julien pour conferer, & s'accorderent de ſe raſſembler le 13. ſuivant.

Le 11. au ſoir ſortit le capitaine la Ramée avec ſa compagnie pour aller faire contribuer vers les Bornes.

Le 12. lendemain ils furent chargés vers un

1603 chateau & perdirent un jeune ſoldat fils d'un potier, qui fut tué, & 4. ou 5. bleſſés.

Le même jour au matin, entre 5. & 6., quelques cavaliers de l'ennemy vinrent du long des Eaux vives & furent decouverts par la fregatte qui etoit ſur le lac. Ils tuerent d'un coup d'eſcopette un vignolant habitant de la ville, qui alloit travailler aux vignes; ce fut prés le pré l'Eveque.

Le ſoir, Aldouin avec 6. cavaliers alla vers Bonne, où il rendit à l'ennemy ſon change.

Le même jour 12. furent aſſemblés apres diné les 60., puis les 200. ſans le ſon de la cloche, pour adviſer à la conference du jour ſuivant.

Le 13. vinrent les otages & nos deputés allerent apres diné à S. Julien, là où ils n'arreterent que demi-heure, parce que les Savoyards declarerent, plus ouvertement qu'auparavant, que le Duc n'etoit pas deliberé de rien quitter de ſes pretentions.

Le 14. jour de ſamedy, on tint à 6. heures du matin, au ſon de la cloche, les 200. où fut reſolu que M. Lect retourneroit en Suiſſe, ce qu'il fit tout à l'heure.

La nuit ſuivante, le capitaine Guignet avec autres allerent pour la ſeconde fois rompre du mieux qu'ils purent le pont des Trembieres.

Le 16. ſur les 5. heures du ſoir, l'ennemy ſe preſenta du coté d'Arve, penſant attirer les nôtres, mais ce fut en vain.

Le même jour etoit party M. Jaquemot pour Verſoy.

Le 17. partit le Sr Jaques Baudichon pour S. Genis.

Ce jour la fregatte s'etant, à l'occaſion d'un 1603
tourbillon de bize, retirée vers terre du coté de Savoye, rencontra quelques ſoldats eſpagnols ou autres, & en tua 4. ou 5.

Le 19. arriva en la ville un capitaine eſpagnol envoyé de la part de celuy qui etoit à Annecy, nommé La Lune, mandant de la part du comte Fuentes que, puiſque ceux de Geneve ne vouloyent acquieſcer aux conditions raiſonnables pour la paix, propoſees par le Duc, qu'il ne pourroit du moins que l'aider contre nous. On repondit que ceux de Geneve n'avoyent point entrepris la guerre contre le Duc, mais que luy, ayant rompu la paix jurée à Vervins & à Lyon, par ſon Eſcalade, ils n'avoyent pû moins que ſe deffendre; qu'ils etoyent toujours prets d'entendre à une bonne paix qui ne prejudiciât à leur liberté tant ſpirituelle que temporelle; que ſi le Duc avoit du ſecours, ils eſperoyent que Dieu ne les abandonneroit point en la bonté de leur cauſe, ni auſſi leurs bons amis. La reponce ſe fit verbalement, comme auſſi ledit capitaine n'avoit apporté, ſinon une lettre de creance.

M. Barillet partit pour l'Allemagne.

Le 21. ſurvint tonnerres & pluye à ſouhait, en tant que toutes plantes demeuroyent comme taries ſur la terre, n'ayant pas depuis le jour de l'Eſcalade plu la valeur de 8. jours.

Ce jour, partirent ſur la barque environ 140. ſoldats ſous le capitaine Jean Beau, pour s'aller ſaiſir du chateau d'Avully. Ils revinrent le 23. ame-

1603 nans quelque betail, qu'ils prirent en la grange & basse-cour, n'ayant pû entrer plus avant. Ils y perdirent un capitaine de Languedoc & un autre avec quelques blessés.

Le 23. sur l'heure de midy, l'ennemy se presenta du coté d'Arve, dont l'alarme se donna assés furieuse, mais quand les nôtres y allerent, ils ne furent attendus.

Le 25. se fit montre generale de la cavalerie, & ce, de delà le pont d'Arve.

Le 26. sur les 6. heures du soir l'ennemy s'aprocha de la Porte de Rive & parut en petit nombre en apparence pour attirer les nôtres. Ils commencerent à chasser devant eux quelque betail pour l'emmener; les nôtres les poursuivirent assés avant & retournerent le susdit betail & tuerent 3. chevaux de l'ennemy & un cavalier. On tient que cette nuit là ils avoyent deliberé de faire un effort contre la tour d'Arve.

Le 27. sur le soir, M. Lect retourna de Suisse.

Le 1er juin fut assemblé les 200. à 1. heure apres midy sans le son de la cloche, où fut avisé que M. Lect avec le Sr Daniel Roset retourneroit à Soleurre.

L'entreprise de l'ennemy contre le pont d'Arve, pour y amener batteau chargé de barils foudroyans, faillit.

Sur le soir du 1er juin, jour de mecredy, à l'heure qu'on etoit à la priere, on sonna l'allarme à cause de l'ennemy, qui etoit venu fort prés de Chene; on y alla, & se battit-on l'espace d'une heure. Il y

en eut 4. des nôtres bleſſés & nul tué; de l'ennemy 1603
y eut quelques hommes & chevaux tués & quelques chevaux amenés en la ville. Les Suiſſes, comme l'allarme s'echaufoit, y accoururent fort alegrement & en bon ordre. Entre autres l'ennemy perdit M. de Mates, françois renié & chef notable. Il y eut, que morts, que bleſſés, 17. hommes.

Le 2. apres diné furent aſſemblés les 200. ſans le ſon de la cloche, où entre autres choſes fut apointé un different entre M. Savion conſeiller & le ſieur Jean de Lan.

Le 3. au matin partit M. Lect.

Le 4. à 6. heures du matin l'ennemy ſe preſenta vers Chene, on y accourut, mais il ſe retira; toutesfois on eſtime qu'il eut un capitaine tué; des nôtres n'y eut perſonne mort ni bleſſé. Ils menacerent qu'ils retourneroyent l'apres diné du coté d'Arve, ce qu'ils ne firent.

Le 6. l'ennemy vint au matin bleſſer 2. travailleurs à la Perriere, qui tous deux moururent dans 24. heures en la ville.

Sur le ſoir, on ſonna l'allarme du coté de Rive, mais l'ennemy n'aprocha ſi prés, qu'on daignât l'aller chercher.

Le 7. les nôtres, etans allés à la decouverte du coté de Rive, attaquerent vers Brant 12. ſoldats ou plutôt voleurs, en tuerent 5. & amenerent 6. priſonniers. Reciproquement d'autres des nôtres etans, le jour precedent, allés ſur la fregate & ayans mis pied à terre, en fut tué 2. & quelques bleſſés.

Le 9. nouvelles vinrent comme M. Fabry le jeune,

1603 qui etoit allé à S. Genis, avoit eté tué avec le capitaine la Riviere & autres ſur le pont de Beauvoiſin, lequel bruit ſe trouva faux pour l'egard dudit Fabry.

Le même jour vinrent de Soleurre lettres de M. Lect, comme dans 2. jours devoyent arriver les ambaſſadeurs de Suiſſe.

Environ ce tems y avoit grand murmure dans la ville, des ſoldats françois ſe plaignans, toutesfois à tord comme il fut averé, qu'on ne les payoit pas & qu'ils mouroyent de faim, dont pluſieurs ſe retirerent, ſurtout de la compagnie du capitaine Guignet, & même menaçoyent de ſe remplumer ſur ceux de Geneve & leurs biens; tellement que, ledit jour 9. juin, quelques uns d'eux en aſſés bon nombre s'etans retirés par la porte de Cornavin & menaçans de faire mal aux villages de Geneve, comme Saconnés & autres, tellement que ſur les 10. heures du ſoir on fit ſortir environ 30. ſoldats de la ville, qui firent la patroüille par leſdits villages.

Le 11. jour de ſamedy, arriverent ſur les 9. heures du matin les ambaſſadeurs des cinq Cantons, aſcavoir : Glaris, Bâle, Schafouſe, Soleurre & Appenzel, au devant deſquels, eux l'ayant ainſi aviſé, on ne tira aucun canon, combien qu'on s'y fût preparé. La cavalerie & les compagnies de pied leur allerent au devant.

Le 12. jour de dimanche & de ſolſtice & de Pentecoſte, les 4. de Baſle & Schafouſe vinrent au preche à S. Pierre, firent la cene, où y eut grande aſſemblée; le preche fut fait par M. De la Faye, où ſe trouva M. de Beze, qui fit la cene. Au ſoir,

de même s'y trouverent, & fut fait le preche par M. Goulard, qui, entre autres excellentes doctrines, remontra comme non ſans la providence de Dieu, tout ainſi que le jour de l'Eſcalade avoit eté le plus petit & au dimanche, au contraire Dieu nous avoit donné d'atteindre au plus long en un dimanche, voire à un jour de Pentecoſte &c. 1603

Le même jour ils envoyerent un trompette vers l'ennemy.

Le 13. M. de Beze & toute la Compagnie les allerent ſaluer.

Le 14. MM. les ambaſſadeurs reçurent reponce des gens du Duc.

Ce jour là fut noyé une putain de Seligny, qui avoit fait mourir ſon enfant, & comme un honnete homme teinturier eut refuſé à certains Suiſſes ſon batteau, ainſi qu'il retournoit à bord, ils chargerent cruellement deſſus & luy firent pluſieurs playes.

Le 15. les ambaſſadeurs partirent à 5. heures du matin pour aller à Rumilly, & dit-on que par où ils paſſoyent le pauvre peuple de Savoye ſe mettoit à genoux & tendoit les mains pour la paix.

Le 17. ils retournerent au matin & raporterent comme les Savoyards offroyent treve de 4. jours ou de 6. mois, mais telle ſoit l'une ou l'autre, que ceux de Geneve ne pourroyent rien amener en la ville de ce qu'ils recueilleroyent.

L'apres-diné les 200. furent aſſemblés & donnerent à entendre aux ambaſſadeurs qu'ils ne vouloyent admettre la ſuſpenſion d'armes à telles con-

1603 ditions & qu'ils ne laiſſeroyent d'aller à S. Julien avec ſauf conduit.

Le 18. jour de ſamedy, à 5. heures du matin, partirent pour S. Julien leſdits ambaſſadeurs avec MM. Chabrey, Roſet, Lect, Sarrazin, Normandie, deputez de Geneve. Ils retournerent ſeulement à 8. heures du ſoir, & pour ce avoit-on porté là vin & vivres; les ambaſſadeurs alloyent à main droitte des nôtres. Ainſi qu'ils retournoyent, quelques uns de l'ennemy vinrent prés du pont d'Arve pour attaquer ceux qui avoyent moiſſonné là aupres ou autres, & bleſſerent quelques payſans & prirent 3. chevaux trainans une charrette; mais nos mouſquetaires abbatirent un cavalier avec ſon cheval, depouillerent le corps & le jetterent en l'Arve.

Quelques heures auparavant nos gens luy avoyent baillé à boire à S. Julien.

Le 20. jour de lundy, les ambaſſadeurs avec les deputés de Geneve partirent à 4. heures du matin pour aller à S. Julien. Ils retournerent ſur le ſoir ſans avoir pû conclurre touchant les articles des pretentions du Duc, de faire batteaux ſur le lac &c.

Le jour ſuivant, au ſortir du preche, on ſonna l'allarme du coté de Rive; les nôtres etoyent ſortis au nombre de 30. pour garantir le betail qu'on avoit mené paitre & les moiſſonneurs; mais comme ils etoyent vers les Bougeries, l'ennemy vint du coté de Cologny & Chene, où l'on n'avoit pas mis ſentinelle. Il emmena tout le betail qu'il rencontra en bon nombre & quelques moiſſonneurs, & en bleſſa d'autres. Le reſte de la cavalerie de la ville

ville ſortit pour les pourſuivre, mais ce fut ſans 1603
effet, car on ne recouvra le betail, & outre ce, y eut un cavalier tué, nommé Brazier, & un jeune garçon; item 2. faits priſonniers, dont l'un depuis y mourut de faim; l'autre nomé Taponier ſe racheta moyennant une collecte qui fut faite par la ville.

A midy furent aſſemblés les 200. ſans le ſon de la cloche, à S. Pierre à cauſe de la chaleur, là où ſe trouverent les ſuſdits ambaſſadeurs, auxquels furent apportees lettres du Savoyard. Leſdits ambaſſadeurs exorterent les 200. de tacher à s'accomoder à la paix, ſinon telle qu'il ſeroit à deſirer, pour le moins tolerable. Il fut reſolu que le lendemain on ſe raſſembleroit à 4. heures du matin.

Le lendemain, jour de mecredy, on s'aſſembla à 4. heures du matin, & pour ce, on ſonna la groſſe cloche, & à 3. & à 4. heures.

L'apres-diné les ambaſſadeurs avec nos deputés retournerent à S. Julien, mais les Savoyards ne vouloyent communiquer qu'avec les ambaſſadeurs. Enfin il fut conclu que M. Sarrazin, ſecretaire, demeureroit pour la conference avec leſdits ambaſſadeurs; ils retournerent ſur les 8. heures.

Le 23. au matin, fut pris vers Secheron Jacques Vaucler, & fut decapité le 27. ſuivant.

Le même jour, de grand matin, partirent pour S. Julien les ambaſſadeurs & nos deputez & revinrent apres 8. heures du ſoir, & avec plus d'allegreſſe les trompettes ſonnant plus gaillardement, tant les nôtres qu'une de l'ennemy, & ce, pource

1603 que on etoit demeuré comme d'accord de tous les articles, & furent ſignés de part & d'autre.

Le lendemain, jour de la S. Jean, on ſonna la groſſe cloche à 4. heures, puis à 5., & alors les 200. s'aſſemblerent pour aviſer ſur l'entiere reſolution.

L'apres-diné preciſement à midy, les ambaſſadeurs avec nos deputez partirent pour S. Julien avec pluſieurs autres de la ville. Ils revinrent environ les 7. heures du ſoir, & incontinent à ſon de trompe & de tambour M. Gautier, ſecretaire d'Etat, publia par tous les carrefours que, du commun conſentement de Son Alteſſe & de la Seigneurie de Geneve, y avoit ceſſation d'armes pour 8. jours, à commencer le lendemain au point du jour, pendant lequel tems etoit deffendu de faire aucun acte d'hoſtilité, ſur peine de la vie ſans remiſſion, & qu'il etoit deffendu aux ſoldats de l'un ou l'autre party de s'entrevoir, le tout en attendant la publication de la paix, qui ſe devoit faire au bout des ſuſdits 8. jours.

Le ſamedy jour ſuivant, on envoya moiſſonner, & y eut quelques hommes & femmes depoüillés par les ſoldats de l'ennemy, s'excuſans depuis, à ce qu'on diſoit, qu'ils n'avoyent oüi la publication de la treve.

Le 2. juillet, jour de ſamedy, auquel finiſſoit la treve publiée 8. jours auparavant, arriva ſur le matin la trompette des Savoyards aportant lettres, non aux ambaſſadeurs, mais ſeulement à Meſſieurs de Geneve, donnant à entendre que ſi, tant les ambaſſadeurs que les deputez vouloyent venir à

S. Julien, ils s'y trouveroyent pour traitter. Ce mot 1603
de traitter donna bien à penſer qu'ils vouloyent encore tergiverſer & que le Duc ne vouloit entierement ratifier ce qui avoit eté conclu par ſes deputez ayant tout pouvoir de par luy.

De fait on y alla l'apres-diné, & apertement declarerent que le Duc n'entendoit pas faire une paix perpetuelle, mais vouloit reſerver ſes pretentions. Item propoſerent quelques exceptions ſur l'exemption des tailles & peages. Sur ce, on s'en revint, & fut dit qu'on retourneroit le lundy ſuivant 4. juillet, auquel jour de matin MM. les ambaſſadeurs, & avec eux MM. Chabrey & Sarrazin ſeuls, y allerent, & revinrent à midy.

Le ſoir on publia la continuation de la treve juſqu'à mecredy au ſoir 6. de juillet. Cela faiſoit que chacun s'efforçoit de moiſſonner & amener la priſe dans la ville avec grande depenſe; les moiſſonneurs avoyent juſqu'à 2. fl. par jour.

Le 5. le Conſeil des 200. fut aſſemblé au ſon de la groſſe cloche à 7. heures, apres le preche.

L'apres-diné les ambaſſadeurs avec nos deputez allerent à S. Julien, où on conteſta contre les Savoyards touchant les termes deſquels on qualifieroit la paix qui ſe projettoit, ſi on l'appelleroit perpetuelle, ou non &c. Ils revinrent au ſoir.

Le 6. ils retournerent à 4. heures du matin, & parlerent les ambaſſadeurs ferme aux deputez du Duc touchant ſa tergiverſation. Ils revinrent à midy, & ſur les 2. heures furent aſſemblés les 200. ſans le ſon de la cloche. Alors, auſſi à ſon de trompe,

1603 fut prolongée la treve pour jusques au 8. au soir. Cette nuit se fit garde extraordinaire à cause des avis qu'on avoit.

Le 7. les ambassadeurs & deputez retournerent à S. Julien à midy; ils revinrent à 5. heures sans avoir pû conclure, & y eut plusieurs contestes sur la forme de l'article de la paix. Les Savoyards dirent qu'ils communiqueroyent avec D'Albigny.

Le 8. les 200. furent assemblés à 6. heures du matin au son de la grosse cloche, & quelques uns d'entr'eux furent deputez pour aller communiquer avec les ambassadeurs en leur logis.

Sur les 4. heures fut commandé à son de trompe que chacun eût à se retirer des champs, à cause que la treve finissoit.

Environ les 6. heures, comme le trompette de la ville alloit vers eux, il rencontra le leur qui apportoit nouvelles que la treve etoit prolongée encore pour 2. jours, le samedy & dimanche suivant.

Le 9. sur les 9. heures du matin les ambassadeurs allerent à S. Julien avec nos deputez, où derechef il y eut plusieurs contestes sur les termes touchant l'article de la paix, voulans les Savoyards toujours changer en ce qu'ils avoyent accordé le jour precedent. Ainsi on revint sur les 4. heures du soir sans conclusion & avec grand mecontentement.

Le jour suivant, 10. & un dimanche, l'ennemy renvoya un trompette avec lettres aux ambassadeurs tendantes à faire que ceux de Geneve se resolussent à laisser coucher l'article de la paix selon un memoire qu'ils envoyoyent & que, par un courier venant

de la part du Duc, ils entendoyent qu'il etoit refolu à n'y condefcendre, finon en cette façon que, fi ceux de Geneve s'y accomodoyent, on prolongeroit la treve. 1603

Apres le preche du foir les 200. furent affemblés fans le fon de la cloche, & à l'heure même M. Lect vint chez M. de Beze pour comuniquer aux miniftres de la ville là affemblés & aux profeffeurs laditte difficulté & en avoir leur avis. Ils repondirent unanimement qu'on ne pouvoit refufer de conclurre fous ombre de la forme en laquelle etoit couché ledit article, & donnerent laditte reponce par ecrit figné, lequel fut porté & leu aux 200., qui y acquiefcerent.

Sur les 8. heures du foir, à fon de trompe fut prolongée la treve jufqu'à mardy au foir.

Le lundy 11. les ambaffadeurs & nos deputés allerent le matin à S. Julien & revinrent à une heure apres midy, rapportans que la paix etoit conclue, & incontinent on la fit coucher en perchemin; puis le même jour à 4. heures retournerent pour la faire figner de part & d'autre aux deputez, item aux ambaffadeurs, & y appofer les fceaux; mais comme ils furent avancés environ demi lieüe, ils aviferent qu'il etoit trop tard, tellement qu'ils retournerent en la ville & fe contenterent d'envoyer M. Jean de Normandie &. . . . . avec un trompette pour fignifier aux deputez de S. A. qu'ils ne faudroyent de les aller trouver le lendemain de grand matin.

Le 12. jour de mardy, ils allerent à S. Julien de

1603 bon matin & furent de retour entre 9. & 10. heures; à leur arrivée on tira le canon de toute part.

Entre une & deux heures apres midy la publication de la paix ſe fit par tous les carrefours par M. Gautier, ſecretaire d'Etat, accompagné de quelques uns des auditeurs & du ſautier. Il y avoit 6. trompettes qui ſonnoyent à chaque carefour par 3. diverſes fois, & entre deux pareillement battoyent 10. tambours par 3. diverſes fois.

Cet apres-diné les enfans furent congediés du College, & à 4. heures on fit une action de grace ſolemnelle par toutes les egliſes; on ſonna au dernier coup toutes les cloches. M. de la Faye precha à S. Pierre, M. Goulard à S. Gervais, & M. David à la Magdelaine.

Dés ce jour les Eſpagnols & les Savoyards commencerent à aller & venir en la ville.

Le 13. environ les 10. heures, partirent les ambaſſadeurs pour retourner en Suiſſe. On les remercia honorablement & fit-on à chacun preſent de 50. ecus, & en outre furent defrayés par la ſeule Republique de Geneve. Tous les principaux capitaines des Suiſſes & de la ville & quelques cavaliers les accompagnerent.

Ce jour là on caſſa deux compagnies de pied, celles de MM. Valetton & Guignet. Le Savoyard pareillement commença à congedier ou eloigner la pluſpart de ſes troupes, & même un prevot fut envoyé pour empecher les voleries.

Environ ce tems on ſe mit à bon eſcient à dreſſer palliſſades dans les foſſés & hauſſer les murailles.

Le 16. le capitaine Guignet partit ainſi que plu- 1603
ſieurs autres.

Le 17. jour de dimanche, on commença à aller precher delà d'Arve & à Vandeuvres, mais non pas à Juſſy.

Le ſoir ne ſe trouva plus aucunes troupes ni dans Bonne ni en l'enclos de 4. lieües.

Le même jour arriva un conſeiller de Chambery, apportant la ratification de la paix, dreſſée en fort bonne forme, avec la ſignature du prince & de ſon chancelier.

Le 18. jour de lundy, furent aſſemblés les 200. ſans le ſon de la cloche, pour oüir la lecture de laditte ratification & auſſi aviſer aux compagnies ſoldoyees qu'on deliberoit de retenir.

Item furent deputez MM. Chabrey & Sarrazin pour aller à Tonon.

La nuit entre le 18. & 19. on ota les tetes des Savoyards, du boulevard de l'Oye.

Le 19. partit M. le Baron de Conforgien & quant & luy M. Daufin pour aller en Cour.

Ce jour arriverent 6000. gouldes de la part du Prince palatin, y compris la contribution de l'Egliſe de Metz, le tout en don.

Le 20. arriva en la ville M. Duvilars avec pluſieurs de la garniſon de S. Genis, laquelle place fut rendue ſuivant le traité de paix le . . . jour de juillet.

Le 22. le premier & le 4e ſindic, avec MM. De la Rive & Lect, vinrent à 5. heures, au ſortir de la priere, en l'auditoire de theologie, où etoit aſſem-

1603 blée toute la Compagnie des miniſtres & profeſſeurs, & là propoſerent quelques difficultés, où ſe trouvoyent Meſſieurs ſur le retabliſſement du preche en quelques lieux contentieux, ſcavoir s'ils ſont du Chapitre ou non, comme ſont Fonceney, Viry, Tonay & autres.

Environ ce tems on dreſſa 3. compagnies, chacune de 100. hommes, pour le renfort ordinaire de la garde de la ville.

Le 23. jour de ſamedy, partirent la pluſpart des ſoldats de Zurich, & ce même jour on feſtoya à ſouper à la maiſon de ville les principaux capitaines de Suiſſe, où fut invité M. Godefroy Uſnat, de Strasbourg.

Ce même jour partit M. Duvillars aſſés mal content, à ce qu'on diſoit.

Ce jour là les Suiſſes refuſerent d'entrer en garde, pour le moins de jour, & la nuit en alla environ 25. à chaque Porte, de ceux de Berne qui etoyent en la ville.

Le 24. on alla precher à Juſſy & partit le capitaine de Zurich.

Le 25. MM. De la Faye, Deodati & moy allames au nom de la Compagnie dire adieu aux deux capitaines de Berne & au miniſtre & les remercier.

Le 26, à 9. heures du matin, leſdits capitaines & miniſtre avec tout le reſte des Suiſſes partit.

Ce jour on pendit un ſoldat de S. Genis pour fauſſe monnoye.

Environ ce tems on entroit en grande deffiance du Savoyard, à cauſe qu'on ſavoit qu'il y avoit

hors

hors les 4. lieües à l'environ de Geneve plusieurs compagnies tant espagnoles qu'autres. 1603

Le 27. fut foüetté par la ville un autre soldat de Caen en Normandie, qui, ayant eté seduit par le precedent, luy avoit aidé à fabriquer la fausse monoye; c'etoit des pieces d'un florin faites d'etain.

Ce jour furent menés devant Messieurs certains Espagnols qui etoyent entrés jusques dans les franchises avec l'arquebuze & la meche. Ils repondirent qu'ils poursuivoyent 2. de leurs gens qui s'etoyent debandés, dont ils en avoyent dejà attrappé un, & qu'ils ne pensoyent pas avoir passé lesdites franchises. On leur donna les arrêts en leur logis, & celuy qu'ils poursuivoyent fut mené en prison, apres qu'iceux eurent cautionné des depens, le tout jusques à ce qu'on eût reponce de leur capitaine par Bramerel, qu'on envoyoit pour autre chose en Savoye.

Le 1er aoust tous les ministres de la ville & des champs allerent au Conseil pour loüer Dieu de la paix & exhorter Messieurs à reformer le dedans & faire observer les loix &c.

Ce même jour, fete de S. Pierre, y eut fort belle foire & surtout quantité de betail & bien nourry.

Le 3. aoust les 200. furent assemblés sans le son de la cloche pour aviser sur la demande & offres que faisoyent les fermiers du sel du Roy pour en etablir un grenier à sel en la ville, mais on ne s'y put encore resoudre.

Le 9. on receut lettres de M. Anjorrant & avis touchant 5000. ecus que le Roy faisoit tenir, ce qui faisoit 25,000. depuis la guerre commencée.

1603 Le 12. fut elu en la Compagnie M. Gabriel Coufin pour etre miniftre en la ville.

Le 15. on en fit le rapport à Meffieurs.

Le 21. on le nomma aux trois temples.

Le 28. il fut prefenté à S. Pierre au preche de 8. heures par M. Goulard, & au foir à S. Gervais par M. De la Faye.

Environ ce tems on faifoit expreffement bonne garde à caufe des divers avis qu'on avoit qu'il ne fe falloit fier en la paix.

La nuit entre le dernier aouft & 1er feptembre, le feu fe mit à la minuit en une maifon en la rue d'Enfer; il y eut un fort prompt fecour, & en outre chacun fe rendit fort diligent en armes en fon quartier. On fit collecte par la ville pour ceux à qui ledit feu etoit furvenu.

Le 2. feptembre, premier vendredy, les 200. furent affemblés au fon de la cloche, où fut conclu qu'on oteroit capites & arbres à 500. pas à l'entour de la ville.

Le 6. feptembre ledit arrêt fut publié à fon de trompe par la ville.

Ce jour vinrent lettres d'Angleterre, de M. Anjorrant, declarant le grand & honorable accueil que luy avoit fait le Roy.

Le 8. retourna M. Grenet.

Le 14. partit M. Jaquemot pour aller fervir l'Eglife de Lyon 3. mois durant.

Le 20. fut foüeté par la ville Marc de la Rue, imprimeur de Tonon, pour avoir, quelques jours auparavant, imprimé, voire apporté & chanté &

diſtribué dans Geneve une chanſon du tout diffa- 1603
matoire contre la Republique, & ainſi contrevenu au traité de paix.

Ledit jour finirent les ſemailles & vendanges commencees dés le commencement du mois, & ont eté auſſi à ſouhait que jamais, car les vins ſe ſont trouvés plutot trop murs que trop peu, outre la quantité aſſés notable, & faiſoit en ce mois un tems auſſi beau qu'en juillet.

Le 26. fut preſenté aux 25. requete de la part de quelques jardiniers & autres, ſupplians qu'on ſuſpendît l'execution de l'arrêt des 200. touchant la ruine des capites &c. juſques à ce que par devant les 200. on eût remontré pluſieurs raiſons au contraire, ce qui fut accordé.

Le 30. furent aſſemblés les 200. au ſon de la cloche, où fut preſenté requête bien ample tendant à moderer le preſent arrêt. La concluſion fut refus, & ainſi l'execution de l'explanade & ruine, tant des capites qu'arbres, s'enſuivit.

Ce jour finirent les vacations pour les vendanges.

Le 9. octobre, ſamedy au ſoir, Meſſieurs receurent lettres de Gap de la part de M. de Villars, donnant avis qu'on ſe tînt ſur ſes gardes.

Le lendemain, jour de dimanche, on tint les Portes fermees juſques à 10. heures, & mit-on en priſon un François nommé le Poitevin.

Environ ce tems revint M. Savion.

Le 5. fut à ſon de trompe commandé que, à l'occaſion de pluſieurs avis qu'on avoit de diverſes entrepriſes qui ſe machinoyent contre cet Etat &

1603 Eglise, chacun eût à se tenir pret avec ses armes à la premiere allarme qui se donneroit. Item qu'en tel cas les femmes & enfans se tinssent aux maisons, invoquans l'assistance de Dieu. Le même si l'on crioit au feu. Item que celuy qui, etant de laditte entreprise la viendroit reveler, auroit impunité & 500. ecus, sinon etant decouvert dans 3. jours, seroit plus rigoureusement puni que ceux qui avoyent devoir à la ville &c.

Le 5. octobre, jour de vendredy, fut mis en prison un certain citoyen de dessus le Pont, guainier de son etat, nommé Guidonet, & ce à l'occasion de l'instance qu'il faisoit contre le conseiller Philippe Blondel touchant la veille de l'Escalade. Il etoit en cette instance assisté d'autres, & fut mis hors de prison le jour suivant. On dit qu'il fut vrayement mis en prison à cause de ses paroles & contenances irreverentes lorsqu'il parloit à Messieurs.

Le 8. fut mis en prison un certain Lionnois nommé Jean Girard, lequel ne se tenoit pas en la ville pour lors, mais y etoit venu quelques fois & etoit tenu pour suspect comme s'etant vanté d'avoir eté à l'escalade. Il vint ce jour là boire à la Tour d'Arve, & comme il blasphemoit, fut mené en la ville, & incontinent en la prison, & etant bien reconnu, fut dés le soir mis à la corde, item le lendemain, dont enfin il confessa.

Le même jour, les 25. furent assemblés apres diné pour aviser à l'affaire de M. Blondel.

Le 9. jour de dimanche, à midy, fut mis en prison un certain gantier lionnois, habitant, sur quelque

mention qu'en avoit fait celuy qui, le jour prece- 1603
dent, avoit eté attrapé.

Au ſoir arriverent quelques ſoldats de Lauſanne, & s'en retournerent 2. ou 3. jours apres.

Le 10. furent aſſemblés les 200. au ſon de la cloche, & y fut oüi Guidonet contre M. Blondel. (Ce jour retourna M. Barillet d'Allemagne.) L'affaire ne fut conclu & fut remiſe au 12., auquel jour ne ſe put reſoudre l'affaire, & fut remiſe au 14. jour de vendredy, auquel furent nommés 6. commiſſaires: MM. Lect & Meſtrezat des 25., Patru & Sarrazin des 60., Dumont & Jean Boucher des 200. pour informer touchant ladite affaire.

Le 17. fut mis hors de priſon le Poitevin.

Le 19. fut condamné à etre pendu le ſuſdit Jean Girard, pour avoir promis de s'employer à une ſurpriſe contre cet Etat, receu par proviſion 25. ducatons, s'etre preſenté de ſe paſſer habitant pour en ſeduire d'autres.

Le 21. fut aſſemblé les 200. au ſon de la cloche, où Guidonet & ſes adjoints demanderent qu'on nommât un avocat pour eux; ce fut M. Du Ceſt.

Le 22. fut mis hors de priſon le gantier lionnois qui y avoit eté mis le 9.

Environ ce tems on ajouta aux 300. ſoldoyés encore environ 60., & en prit-on la pluſpart de citoyens ou habitans, leſquels toutesfois n'etoyent pas entierement diſpenſés de ce qui etoit des charges ordinaires.

Le 23. fut preſenté à Juſſy pour miniſtre M. Etienne Gros.

1603 Le 24. au ſoir mourut M. de Brunes, en l'age d'environ 28. ans, & ce, de fluxion ſur les polmons & fievre etique, dont il avoit eté atteint pluſieurs mois auparavant à Lyon.

Le 25. M. Renaut, miniſtre de Bourdeaux, & M. Gantois, miniſtre de Sedan, furent receus à diné par la Compagnie, où M. de Beze ſe trouva. Ils revenoyent du Sinode national, & l'un alloit en Allemagne, l'autre retournoit à Sedan.

Le 26. apres diné furent aſſemblés les 200. ſans le ſon de la cloche, pour aviſer ſur la reviſion des 16. compagnies, y mettre d'autres capitaines que des 25. à cauſe que, quand il ſurvenoit allarme ou autre ſemblable occaſion, il etoit plus expedient qu'ils ſe trouvaſſent à la maiſon de ville.

Le vendredy 28. les 200. furent aſſemblés au ſon de la cloche, où furent elus ou confirmés les capitaines, les lieutenans & enſeignes des compagnies de la ville.

Le 1er novembre, qui etoit un jour beau & calme comme en may, ſe fit la montre de 4. compagnies.

Le même jour ſe fit en 25. la nomination de 2. pour le lieutenant; M. Pinaut fit l'exhortation.

Le 4. jour de vendredy, les 200. furent aſſemblés pour la nomination du lieutenant, où M. de Beze fit l'exhortation fort patetiquement.

En outre fut connu d'une affaire concernant M. Maillet, premier ſindic : c'eſt qu'ayant eté pourſuivi en ſon bien de Moins par M. Charner, creancier, ou ſon deputé, & ayant eté ledit Maillet condamné par la Juſtice de Geneve, ſa femme en appela à

Dijon, nonobſtant que la Republique fit etat que la 1603
ſouveraineté dudit Moins luy appartenoit, veu des patentes &c. Il fut conclu qu'il auroit les arrêts dans la maiſon de ville en la chambre ditte du Baron d'Armance, ce qui fut promptement executé.

Le ſamedy ſuivant la Compagnie des miniſtres & profeſſeurs s'aſſembla pour aviſer, ſuivant ce que leur en avoyent fait propoſer Meſſieurs, touchant la procedure que leſdits miniſtres tiendroyent le lendemain au Conſeil general en cas qu'il y ſurvînt quelque emeute, pource qu'on en avoit quelque avis. La reſolution fut que tous s'y trouveroyent pour ſi beſoin etoit parler, & qu'en outre ceux qui auroyent à faire le preche de 8. heures exhorteroyent le peuple à paix & union &c.

Le 6. jour de dimanche, fut aſſemblé le General apres le preche, où dés l'entrée tout ſe paſſa à l'accoutumée, & preſidoit M. Du Pan, 2e ſindic, & l'exhortation fut faite par M. de Beze. Mais incontinent que le Secretaire eut achevé de lire tout ce qui eſt de coutume, un certain citoyen nommé Duval, qui etoit aſſis derriere les aſſiſtans, ſe leva & voulut preſenter un papier pour etre leu. Le ſindic luy dit que s'il avoit quelque choſe à oppoſer, il le pouvoit faire en ſon rang en venant donner ſa voix, & incontinent les 25. commencerent à donner leur voix à l'oreille du ſecretaire, & quelques autres apres; mais petit à petit quelques uns commençoyent à murmurer de ce qu'on n'avoit donné audience audit Duval, tellement qu'enfin il y eut grand bruit, les uns crians d'une part, les autres

1603 d'une autre : *Silence, ſilence,* & lors derechef les ſindics & le lieutenant remontrerent à l'aſſiſtance que l'on ne vouloit aucunement deroger à la liberté portée par l'Edit, de pouvoir improuver la nomination qui avoit eté faitte, & partant qu'en donnant ſa voix un chacun pourroit librement ou improuver la nomination, ou, l'approuvant, faire election de la moitié des nommez, qui etoyent pour lieutenant Domaine Chabrey & Jaques Lect; pour auditeurs Rok, Abraham Dance, Loüis Favre & L'Archeveque. Pour ce fait les ſecretaires tirerent une ligne en leur papier pour marquer le nombre de ceux qui improuvoyent la nomination, lequel nombre fut aſſés grand. Comme le tumulte continuoit encore, M. Goulard s'avança diſant : *Qu'eſt ceci, ſommes nous en l'egliſe de Dieu ou en un lieu de confuſion?* puis remontra comme on ne leur vouloit aucunement diminuer la liberté portée par l'Edit &c. Par ainſi on continua plus paiſiblement à aller donner ſa voix, les uns faiſans election, les autres opinans à changer la nomination. Un peu auparavant M. Favre, 3e ſindic, remontra que c'etoit une mauvaiſe conſequence d'apporter là quelque ecrit contre les perſonnes. Ainſi donc on continuoit à aller donner la voix, & tant MM. les ſindics que le ſautier exhortoyent ceux qui n'etoyent pas encore venus, de le faire ; toutesfois on tient que tous n'y vinrent pas. Comme perſonne ne venoit plus, devant que le ſecretaire lût ceux qui avoyent eté elus, M. Pinaut fit remontrance au peuple afin d'acquieſcer ſans bruit à l'election qui auroit eté faitte par la plus grande

grande voix & exhorta à concorde; le même fit 1603
M. De la Faye; puis le ſecretaire fit la lecture de D. Chabrey pour lieutenant & de Roc & Dance pour auditeurs, puis on fit la priere.

Le 7. novembre, jour de lundy, les 200. furent aſſemblés, où derechef fut aviſé que M. Maillet demeureroit aux arrêts nonobſtant la requete qu'il avoit preſentée.

Le 8. on ſonna la cloche pour les 200. à 4. heures du matin, puis incontinent à 6. heures, & s'aſſemblerent pour l'affaire de M. Blondel. On y demeura juſques à une heure apres midy; enfin apres avoir leu toutes les enquetes ſur ledit Blondel, *cauſa cecidit.*

Le 16. Meſſieurs deputerent 3. de leur corps pour venir chez M. de Beze, où etoit la Compagnie des miniſtres. Leur propoſition tendoit à ce qu'on exhortât le peuple à union & reſpect au magiſtrat.

Le 28. retourna de Lyon & Chamberi M. Sarrazin, ſecretaire d'Etat, & apporta la verification de la paix de la part de la Cour de parlement de Chambery.

Le lundy & mardy 5. & 6. decembre les 200. furent aſſemblés au ſon de la cloche pour aviſer aux fortifications de la ville & renforcer la garde. On etablit 9. perſonnes, tant des 25. que d'autres, pour avoir inſpection ſur les fortifications; &, pour le renfort de la garde, outre les 400. extraordinaires qu'il y avoit dejà, on feroit encore venir 100. des ſujets & 100. autres, veu divers avis qu'on avoit que l'ennemy vouloit faire quelque effort.

Le même jour 5. MM. De la Faye, David &

1603 Granet allerent au nom de la Compagnie des ministres devant Messieurs des 25. avant que les 200. entrassent, & ce pour leur donner reponce à ce qui, le 16. novembre, leur avoit eté proposé par MM. De Verace, Roset & Lect.

Le 10. revint de Lyon M. Jaquemot.

La nuit entre le 10. & 11. on fit garde extraordinaire, & même les canonniers se tinrent prés des canons à cause de plusieurs avis qu'on avoit des machinations de l'ennemy; on mit aussi, outre la patroüille ordinaire, quelques gens dehors en embuscade pour surprendre quelques uns qu'on disoit devoir venir epier le fossé.

Le même jour de dimanche 11. il y eut un certain nommé La Verriere, lequel etant aproché jusques deça les franchises, & voltigeant & depitant, un sergent de la Porte de Rive y alla avec 6. soldats. Le Savoyard, sur ce, lâcha son pistolet, qui toutesfois ne tua personne. Sur ce, le sergent enfonça avec sa hallebarde le cheval du Savoyard, lequel toutesfois echappa hors des franchises, mais le cheval mourut.

Le 12. jour de lundy, en commemoration & action de grace de la delivrance obtenue un an auparavant, on s'assembla aux 3. temples extraordinairement, & sonna-t-on à 3. diverses fois la cloche, commençant à 7. heures, depuis lesquelles jusqu'à 8. y eut lecture & chant du psaume 91., puis à 8. heures, quand le ministre fut entré en la chaire, apres la confession ordinaire on chanta le pseaume qui commence: *Or peut bien dire* &c., & apres le preche fini on chanta le pseaume 125. Le

reste du jour les enfans retournerent à l'echole 1603
l'apres-diné, & chacun à sa besogne comme un jour ouvrier.

Le 16. jour de vendredy, les 200. furent assemblés au son de la cloche pour aviser sur un reglement du payement des obligés en ecus d'or.

Le 20. on reçut lettres de M. Daufin, qui assuroyent de la continuation de la bonne volonté du Roy & de l'assistance pour l'entretien de la garde extraordinaire de la ville.

Le 25. jour de dimanche & de Noel, la cene fut celebrée avec fort grande assemblée aux 3. temples.

Le lendemain elle fut celebrée au temple de S. Germain pour les soldats.

Le 27. jour de mardy, la Compagnie des ministres & professeurs s'assembla apres la leçon de theologie pour aviser sur la proposition que quelques uns du peuple avoyent fait à certains desdits ministres, *s'ils ne pourroyent pas en bonne conscience demander en Conseil general qu'on avisât à certaines choses concernant le bien & soulagement du peuple.* Trois de la Compagnie furent deputés pour aller vers Messieurs, qui alors etoyent assemblés, & leur declarer l'avis que la Compagnie donnoit sur telles occurrences.

Le jour suivant M. Du Pan, second sindic, & M. Lect, à 4. heures, au sortir de la priere, allerent chez M. de Beze, où etoyent assemblés les ministres de la ville, & là confererent des moyens les plus convenables pour faire que toutes occasions de remuement fussent otees.

1603 Le 27. jour de mardy, M. de Beze fut en Petit Confeil pour l'exhortation fur la nomination des nouveaux findics.

Le 30. jour de vendredy, il vint auffi en 200. pour faire l'exhortation.

Année 1604.

1604 LE 1er janvier & jour de dimanche, le Confeil general fut affemblé à la façon accoutumée à S. Germain. Il s'y trouva plus de mille perfonnes; M. Pinaut fit l'exhortation bien à propos, puis M. Dupan propofa à la façon accoutumée. Tout fe paffa fort gravement & fans bruit, & y demeura-t-on jufqu'à 11. heures. Enfin par la plus grand voix, des 8. nommés furent retenus MM. Michel Rofet, Pictet, François Baudichon, Jean Duvillars, tous prefque feptuagenaires, ce qui apportoit grande rejoüiffance au peuple. Les autres 4. etoyent MM. La Rive, Fabry, Savion & Chateauneuf. Apres que les 4. fufdits elus eurent preté ferment, M. Rozet parla à l'affemblée, felon la coutume, fort gravement & fainctement.

On ne mit aucun corps de garde devant la maifon de ville, à caufe que lors de l'election du Seigneur lieutenant, le peuple prit ombrage de ce qu'on en avoit mis un de foldats etrangers, qui toutesfois etoyent fous le capitaine Fabry.

Le 2. jour de lundy, les 200. furent affemblés à l'accoutumée pour la confirmation des 25.

Le 3. ils furent aſſemblés pour connoître & juger 1604
de l'affaire de M. Maillet qui etoit toujours detenu en une chambre en la maiſon de ville, mais on n'en prit encore concluſion.

Le 4. ils s'aſſemblerent encore au ſortir du preche, & là fut conclu que le ſindic Maillet ſeroit ſuſpendu de ſa charge &c. tellement qu'à 2. heures apres midy on s'aſſembla pour elire 2. conſeillers, qui furent M. Sarrazin, lors ſecretaire d'Etat, & M. Lullin.

Le 6. jour de vendredy, les 200. furent aſſemblés pour elire, à l'accoutumée, des chatelains. Item fut elu pour ſecretaire d'Etat M. Abraham Gallatin, & contre luy avoit eté nommé M. Canal, medecin, & lors aſſiſtant. Item fut elu pour aſſiſtant le Sr Abraham Maillard, en la place de M. Lullin, & fut aviſé que, en la place dudit Abraham Gallatin, qui tenoit à ferme le greffe de la banche, on eliroit 2. ſecretaires, ſelon l'ancienne façon, ce qui ſe fit quelques jours apres, aſcavoir le Sr Fabry le jeune, lors l'un des 9. capitaines, & le fils de M. Pictet.

Sur la my-janvier on fit reveüe des 9. compagnies ſoldoyees, & de chacune on en retrancha 20. ſoldats. Item fut aviſé que doreſnavant les 9. capitaines ſeroyent tous des citoyens, bourgeois ou habitans ordinaires de la ville.

Le 27. jour de vendredy, furent aſſemblés les 200. au ſon de la cloche. Là, entre autres choſes, fut oüie une requete preſentee de la part de M. Jean Juvenon, notaire, qui depuis quelque tems etoit detenu pour dettes. Il fut jugé, à cauſe de pluſieurs circonſtances, qu'il avoit eté mal empriſonné, &

1604 par consequent liberé, & ses parties condamnees en tous depens faits en prison.

Le 17. fevrier, jour de vendredy, les 200. furent assemblés au son de la cloche.

Ce même jour au soir, on fit sortir extraordinairement quelques soldats hors de la ville, pource qu'on avoit avis qu'il devoit passer des Espagnols en Chablais.

Le 20. suivant les 200. furent assemblés au son de la grosse cloche.

Le 27. jour de lundy, les ministres se presenterent devant Messieurs des 25. pour les prier de mettre ordre aux blasphemes & autres excés qui avoyent lieu &c., tellement que le lendemain en furent publiees certaines ordonnances à son de trompe.

Sur le commencement de mars revint de Chambery M. Jean Sarrazin, où il avoit eté envoyé quelques jours auparavant pour resoudre avec D'Albigny de certains affaires.

Le 9. mars furent assemblés les 200. au son de la cloche, & un peu auparavant les 60. pour aviser si on reverroit les Edits &c.

La nuit entre le 12. & le 13. la patroüille decouvrit, environ les 11. heures du soir, dehors de la ville du coté de Rive tendant vers la Tour Maitresse, quelques soldats approchant du fossé, & disoit-on qu'ils etoyent venus à cheval & avoyent laissé leurs chevaux prés les Eaux vives. Etans reconnus par deux de nôtre patroüille, ils se retirerent & en s'enfüiant laisserent certains engins.

Le 14. jour de mecredy, on recommença à laisser

la priere publique qui ſe faiſoit ce jour là depuis 1604
la premiere guerre.

Le 16. jour de vendredy, furent aſſemblés les 200. tant pour l'affaire de Maillet, qu'autres.

En ce tems fut envoyé M. Savion, conſeiller, vers MM. Leſdiguieres & la Boiſſe, à cauſe de divers avis qu'on avoit des deſſeins du Savoyard.

Le 20. on ſe mit à remplir de terre la Tour Maitreſſe, vers le lac, à cauſe de pluſieurs avis qu'on avoit que l'ennemy y avoit quelque deſſein.

Le 27. on receut lettres d'Angleterre de M. Anjorrant, qui entre autres choſes donnoit avis de la mort de M. Widgif, Archeveque de Cantorbery.

Le 3. d'avril, jour de mardy, furent aſſemblés les 200. au ſon de la groſſe cloche pour aviſer ſur la choſe pendante entre M. Charner & M. Maillet, detenu en priſon.

Le 4. partit M. Grenet pour aller precher à Bourg en Breſſe.

Le 6. premier vendredy du mois, furent aſſemblés les 200. par 2. fois pour les affaires d'Etat, fortifications & autres.

Environ ce tems on ſe mit à faire un retranchement au derriere de la muraille ruinée, prés la porte de Cornavin, & toutes les dixaines y alloyent au ſon du tambour, par tour & avec l'enſeigne.

Le 20. jour de vendredy, furent aſſemblés les 200. au ſon de la cloche pour l'affaire de M. Maillet, & n'en fut encore priſe entiere concluſion.

Alors partirent MM. Jean Sarrazin, conſeiller, & ſon oncle pour Chambery.

1604 En ce tems couroit une maladie ſur les bœufs & vaches, qui etoit comme un chancre ſous la langue.

La nuit entre le 25. & le 26., un quart d'heure apres une heure apres minuit, la terre trembla ; je ſentis mon lict heurter par derriere contre la parroy, puis les fenetres branler manifeſtement.

Le 30. les promotions furent celebrees à la façon accoutumée.

Ce jour là un procureur du Roy à Dijon vint avec quelques autres ſaluer M. de Beze. Ils etoyent venus avec le Baron de Luz à Gex, pour informer de quelques excés faits contre le pretre par une veuve de Geneve, & qui alors etoit tranſportée de ſon ſens. On craignoit que quelque choſe ne fût alteré à l'avancement de la meſſe & reculement de la Religion, mais le tout ſe paſſa doucement.

Le 1er may on receut lettres de M. de Suilly.

Le 4. jour de vendredy, furent aſſemblés les 200. pour les affaires d'Etat.

Le lendemain ils furent aſſemblés un peu apres 5. heures au ſon de la groſſe cloche pour l'affaire de M. Maillet, lequel demeura encore.

Le 10. on ceſſa d'aller aux terraux en grande troupe & avec le tambour & la banniere.

Le 14. la grande & petite echole alla aux terraux, & y avoit tambours, trompetes & bannieres.

Les jours ſuivans les compagnies ſoldoyees y allerent de même.

Le 17. M. Dauphin retourna de France.

Le 18. les 200. furent aſſemblés au ſon de la cloche pour oüir le rapport de M. Dauphin, qui etoit

etoit que le Roy cedoit à la Republique de Geneve 1604
la ſouveraineté de Chancy, Avuly & Ire la Vela.

Là fut reſolu qu'on reduiroit les 9. compagnies à 25. ſoldats par compagnie, mêmes à cauſe que le Roy ceſſoit de fournir argent.

Le 26. revinrent de Chambery MM. Sarrazin.

Le 1er juin, jour de vendredy, furent aſſemblés les 200. où leſdits Sarrazin firent leur raport.

Le 8. fut mis en priſon A. de la Combe pour avoir dreſſé quelques memoires concernant l'Etat. Meſſieurs en demanderent avis à la Compagnie, qui y aviſa, & tous les miniſtres de la ville allerent faire leur reponce en Conſeil. Le ſuſdit Abraham fut relaché le 12.

Le 21. fut decapité au Plain palais un jeune homme alleman d'environ 25. ans, nommé en ſon procés Jean-Henri, &, comme il avoit confeſſé, fils donné. Il fut condamné, d'autant que 7. ou 8. mois auparavant, revenant d'Italie en la ville, il ſe nomma fauſſement baron d'une notable maiſon d'Allemagne, & même contrefit en un cachet les armoiries de laditte maiſon, & moyenant cette reputation emprunta deça & delà grandes ſommes, & en outre commit adultere avec une femme mariée de la ville. La nation allemande, qui lors ſe trouva en aſſés bon nombre en la ville, voire des barons & comtes, n'intercederent aucunement pour luy, mais plutôt deteſtoyent grandement ſes affronts & impoſtures. Lors du ſupplice, il ſe trouva aſſés etonné & ne dit comme rien.

Sept jours apres, fut foüetté par la ville la ſer-

1604 vante de la maison où l'adultere avoit eté commis, & ce à cause qu'elle avoit pris argent pour servir de maquerelle.

Le 19. juillet quelques uns des gens du Roy vinrent à Moins avec violence pour exiger les tailles; on y envoya le procureur fiscal, & l'intention pour laquelle ils etoyent venus fut suspendue.

Le 6. aoust, jour de lundy, furent extraordinairement assemblés les 200. au son de la grosse cloche.

Le 10. dudit mois, jour de vendredy, ils furent assemblés sans le son de la cloche.

Le 17. jour de vendredy, les 200. furent assemblés sans le son de la cloche, & enfin furent elus 7. pour revoir les comptes & administrations des deniers depuis l'an 1580. Des susdits 7., y en avoit 5. citoyens & 2. bourgeois.

Le même jour arriva en la ville M. de la Roche, President à Chambery.

Le jour suivant furent relachés les prisonniers qui, au commencement de la derniere guerre, avoyent eté amenés de Cholez, & sortirent de la ville, temoignant que toute leur vie ils se resouviendroyent de la charité dont on avoit usé envers eux pendant leur detention.

Le lendemain M. de la Roche s'en alla à S. Julien & y sejourna plusieurs jours, durant lesquels M. Sarrazin, conseiller, alloit vers luy, & là se determinoyent tous les menus differens qui restoyent touchant l'interpretation des articles de la paix, surtout de l'exemption des tailles, peages &c.

Le 23. arriva en la ville un conſeiller de Dijon pour 1604
quelque choſe concernant le peage de Verſoy &c.

Le 29. vint une douce pluye & à ſouhait, n'ayant juſqu'alors, dans l'eſpace de 6. ſemaines, plu 4. heures durant, dont toutes choſes ſechoyent, & ſurtout les raiſins, qui à telle occaſion furent beaucoup diminués, mais ladite pluye les revint au deſſus.

Le jour ſuivant, M. Leſdiguieres arriva en ſa ſeigneurie de Copet avec 60. chevaux. Meſſieurs, le lendemain, y envoyerent quelqu'un de leur corps, aſcavoir MM. Roſet & Daufin. Ledit Sr Leſdiguieres, à ce qu'on diſoit, faiſoit etat d'aller à Berne; mais le 31. aouſt vint un homme avec certains avis, qui le fit rebrouſſer en Dauphiné, & en poſte.

Le même jour furent donnés les arrets à M. Le Long, en la maiſon de ville, & un autre, nommé La Sabliere, fut mis en priſon. C'etoit pour quelque ſoubçon, à ce qu'on diſoit, que l'on avoit d'eux, ſoit par avis donnés de dehors, ſoit autrement.

Le 8. ſeptembre ils furent tous deux liberés, & quelques jours apres partit M. Le Long.

Le 7. jour de vendredy, furent aſſemblés les 200. pour aviſer ſur quelques differens entre M. Rigot, conſeiller, & Abraham La Combe.

Le 10. jour de lundy, ils furent derechef aſſemblés à même fin.

Le 14. furent aſſemblés les 200. ſans le ſon de la cloche, où fut vuidé le different entre M. Rigot & La Combe.

Le même jour furent envoyés à S. Julien vers le Preſident la Roche MM. Chabrey, Lect, Jean Sar-

1604 razin, le conſeiller, & ſon oncle, & ſe retirerent avec proteſtes de part & d'autre.

Le 14. octobre ou peu apres finirent les vendanges, qui, en ce pays comme auſſi ez autres, à ce qu'on rapportoit, furent ſi abondantes, que de memoire d'homme ne s'en etoit vû de telles. A pluſieurs une poſe, même de blanc, rendoit 4. chars & davantage; en ſomme on ne ſavoit où le mettre, faute de tonneau.

Le 18. arriva en la ville un ambaſſadeur du Roy de Perſe, accompagné de 3. hommes, & etoyent vetus à leur façon, ayans le turban en tête &c. Ils avoyent pour truchement un Venitien, qui, outre leur langue perſique, parloit françois & autres langues. Ils etoyent logés au *Lyon d'or*. Le 20. jour de ſamedy, il fut conduit par la ville, & etoit ſoutenu de 2. perſonnes, à cauſe de ſa foibleſſe provenue de maladie qu'il avoit eu à Marſeille. Il etoit grand de ſtature & agé d'environ 70. ans.

Le 19. furent aſſemblés les 200. au ſon de la cloche, & là fut aviſé, ſur le rapport de M. Sarrazin, de la conference qu'il avoit eüe avec M. de la Roche.

Le 4. novembre, jour de dimanche, fut aſſemblé le General en grand nombre, où tout ſe paſſa gravement, ſans bruit. Pour lieutenant fut elu M. Jean Favre, pour aſſiſtans MM. Maillard & Timothée Perrot, pour treſorier M. Savion; la vente du vin fut miſe à 4. florins.

Le 11. novembre MM. Sarrazin, conſeiller, & Daniel Roſet partirent pour aller vers les Cantons

qui furent entremeteurs de la paix, & les prier d'apposer leurs seaux audit traité &c. 1604

Le 23. furent assemblés les 200. au son de la cloche, & par la plus grand voix fut abattu l'impot du demi pour cent, qui avoit eté imposé durant la guerre de l'an 1589.

Le 7. decembre, premier vendredy, furent assemblés les 200. au son de la cloche pour aviser à quelques impots.

Le 12. decembre, jour de mecredy, on fit le preche de même que le jeudy, on sonna 3. fois la cloche, on chanta les pseaumes 91., 124. & 125. & en chaque temple le ministre expliqua le susdit 124e pseaume.

Le 20. jour de jeudy, MM. Sarrazin, conseiller, & Roset le jeune retournerent de Suisse, où ils avoyent eté fort bien venus & obtenu ce pourquoy ils alloyent. Ils firent leur raport le lendemain en 200.

Année 1605.

LE 6. janvier, jour de dimanche, fut assemblé le General à la façon acoutumée pour l'election des quatre sindics, où tout se passa fort paisiblement & gravement, l'assemblée etant fort grande. Les sindics furent N. François Daufin, Jaques Lect, Jean Rigliet & J. Sarrasin. 1605

Le 1er fevrier M. Daufin revint de Paris & Dijon.

Le 5. jour de mardy, il fit son rapport en 200., assemblés sans le son de la grosse cloche.

1605 Le 22. mars M. Sarrazin, ſindic, avec le Sr Daniel Roſet partirent pour Suiſſe.

Le 5. avril M. Anjorrant retourna d'Angleterre.

Le 9. avril M. Daufin alla à Dijon.

Le 10. fut pendu un de la Maurienne, qui depuis 3. ans avoit fait etat de couper les bourſes.

Le même jour, à 4. heures apres midy, fut pris deça le pont d'Arve un Italien, gendre de madame Dade, pour avoir pratiqué dans la ville contre le traité de paix, & fut decapité au Molard le 17. ſuivant, perſiſtant à dire que celuy avec lequel il communiquoit l'avoit recherché le premier.

Le 12. vers le ſoir, furent conſtitués priſonniers 2. François, qui avoyent fait etat de voler ſur le chemin de Lyon; ils furent pendus le 1er may.

Le 19. retourna de Suiſſe M. Sarrazin avec M. Daniel Roſet, & avoit-on grand contentement de leur voyage, même que à Fribourg ils avoyent eté bien receus.

Le 14. may M. Daufin retourna de Dijon, *re infecta.*

La nuit entre le 16. & 17. on fit garde extraordinaire, à cauſe qu'on diſoit que les gens du Roy d'Eſpagne, paſſans, s'arretoyent vers Saleneuve.

Le 19. juin M. de la Noüe arriva à Geneve.

Le 23. M. le ſindic Sarrazin alla en Suiſſe à la journée de Bade.

Le .. juillet M. Anjorrant alla à Chambery; il revint au bout de 17. jours.

M. de la Noüe partit de Geneve le 3. aouſt, fort content, avec M. Daufin, premier ſindic.

Le 13. octobre, jour de dimanche, auquel le 1605
ſoleil entroit au ſigne du Scorpion, un peu avant les 8. heures du matin, & comme le dernier coup du preche ſonnoit, M. Theodore de Beze, agé de 86. ans, 3. mois & 19. jours, deceda; & fut enterré le lendemain à midy au cloitre de S. Pierre.

Touchant Philippe * Blondel.

* Pour *Philibert*.

AU mois d'aouſt 1605. ſe preſenta aux 200. Philippe Blondel, ce qui luy avoit ſouvent eté refuſé par les 25. qui, en cela, *volebant ipſi conſulere*. Il preſenta une longue requete contenant plus de 32. pages, tendante à ſe decharger de fautes en ſa charge de 4e ſindic lors de l'Eſcalade, & au contraire à charger MM. Chabrey, Andrion & Barillet, ſurtout les deux derniers. Les 200., en pluſieurs ſeances, examinerent le tout & les diverſes recuſations qu'il faiſoit de pluſieurs, dont avint qu'un certain jour, ... le matin, M. Rigliet, 3e ſindic, n'etant ſorty des 200., ſous ombre qu'il etoit parent & amy de La Combe, qui un an auparavant avoit, avec 2. autres, intenté action contre ledit Blondel, comme auſſi il n'avoit pas eté ordonné qu'il ſortiroit, veu que La Combe ne ſe preſentoit point encore à cette 2e fois, ledit Blondel, rencontrant l'apres diné ledit Sr Rigliet ſous la hâle de la maiſon de ville, l'attaqua par trop aſprement de ce qu'il n'etoit ſorty des 200. le matin; ſur quoy ledit Rigliet repondit doucement. Toutesfois l'autre

1605 persistant en son insolence, criant qu'il etoit citoyen & qu'il en iroit au General, survint, à ce qu'on dit, ledit La Combe, qui repliqua qu'il en etoit content. Sur ce, l'un & l'autre allerent vers Messieurs des 25. qui etoyent assemblés en Conseil. Il y eut quelques contestes, & enfin tous deux envoyés & conduits en prison par M. Bourhelier, conseiller.

Alors ledit La Combe avec le sergent Maurisse & Guidonnet produisirent grand nombre de temoins, outre ceux qui avoyent eté examinés un an auparavant, tendans à le rendre suspect d'infidelité envers l'Etat lors de l'Escalade. Le tout ayant eté à diverses fois examiné par les 200., ledit Blondel fut reserré en une chambre, avec garde, qui etoit le Sr Salomon Normandie, sans que les siens luy pussent parler, & enfin fut dit qu'il seroit mis à la question; mais à cause de son hernie, il ne fut sinon guindé en haut, & ce par 2. fois, sans qu'on lachat la corde; puis pour avoir moyen de l'amener à confession, fut mis à la beurriere; mais il s'en sentit fort peu tourmenté, & ainsi ne confessa rien de sa pretendue perfidie; même à grand peine avoüoit-il de s'etre porté negligemment le jour de l'Escalade. Ce fut le vendredy 15. qu'il fut mis à la corde. Les juges ordonnés à l'enquete, ascavoir les 25., le lieutenant & ses auditeurs, voyans son obstination à ne rien dire, en firent raport le mardy suivant 19. aux 200., qui le condamnerent à 2000. ecus, à tous les depens tant de la justice que des parties, & à tenir prison 10. ans durant, autre n'apparoissant.

Année

Année 1609.

LE 3. aoust, on fit marcher les dixaines avec le tambour pour remplir le creux de la sabloniere vis à vis du boulevard S. Antoine. 1609

Le 29. toute la petite echole marcha auxdits terreaux avec 2. enseignes.

Le 5. septembre y marcherent 2. compagnies, la premiere des Allemans & Flamans: leur chef etoit M. Chretien, prince d'Anhalt, conduit par M. Lect, sindic; l'enseigne etoit M. Wiglesein. L'autre compagnie des François avoit pour capitaine M. Frederich, prince d'Anhalt, conduit par M. Deodati, recteur de l'université; l'enseigne etoit M. Maravat, gentilhomme gascon, etudiant en theologie.

Touchant le Sr Du Terrail.

LE 14. avril 1609. Louis de Comboursier, Sr Du Terrail, fut amené en la fregate par M. Gallatin & autres, sur les 6. heures du soir. Le jour suivant, interrogé & sommé de dire verité, n'y peut etre induit.

Le 17. jour de lundy, son homme fut amené & interrogé le matin sans confesser, & lors Du Terrail, de la maison de ville, fut mené à l'Eveché.

L'apres-diné, ledit homme fut mis à la question, confessa d'avoir eté envoyé pour epier le moyen

1609 de petarder, ſut confronté à Du Terrail, qui auſſi confeſſa ſans etre mis à la queſtion.

Le 18. on continua à les faire declarer plus avant l'entrepriſe. Les Portes furent fermees le matin par l'eſpace de quelques heures pour reconnoitre ceux qu'ils pourroyent nommer reſidens en la ville, mais ils ne nommerent perſonne. Et diſoit qu'en fait d'entrepriſe, il ne faut faire etat de ceux de dedans. Il fut decapité le 19. avril au Molard, s'etant bien diſpoſé à la mort, & même dit que c'etoit ſon bien d'etre venu mourir en ce lieu. Il fit ſon teſtament en priſon, & legua 20. ecus aux pauvres. Entre autres choſes, il regrettoit de n'avoir cru le comte de Fuentes, qui lui avoit dit expreſſement qu'il ne paſſât point vers le duc de Savoye, qu'il l'embarraſſeroit dans ſes entrepriſes ſur Geneve, & qu'ainſi il le perdroit. Prioit Dieu qu'il luy pardonnat pluſieurs torts faits à femmes & filles aux Pays bas & ailleurs. Son corps avec ſa tete fut enterré au boulevard de l'Oye.

Le 21. Pierre de la Baſtide, d'Orleans, qui fut pris avec Du Terrail & qui avoit encore ſon pere & ſa mere à Bourdeaux, fut pendu au Molard. Depuis qu'il eut confeſſé, il avoit grand repos, en ſon eſprit, & repentance. Il avoit autrefois etudié, mais, s'etant debauché, ſuivit les guerres. Il etoit venu à diverſes fois en la ville, inſtruit par Du Terrail; paſſant par les Portes, avoit diligemment obſervé la paliſſade, la longueur du pont, & reconnu qu'elles n'etoyent ſujettes au petard. Il dit que lorſqu'il retourna vers le Duc, il luy rapporta que

ceux de Geneve etoyent bonnes gens, & ajoutoit 1609
que ſouvent il avoit eu componction & remord s'il devoit venir à executer l'entrepriſe, qui etoit de venir avec nombre de gens armés couchez dans le bois dont on charge les grandes naz, puis s'aller par dedans ſaiſir de la Porte de Rive & donner entrée au gros de l'ennemy.

Etant ſur l'echelle, il pria le peuple de luy pardonner, diſant qu'il aimoit beaucoup mieux mourir de cette mort ignominieuſe, que s'il avoit executé ſon entrepriſe. Il etoit en aprehenſion qu'on ne le mit ſur la roüe, tellement qu'ayant vû ſa condamnation, il montra en ſon viſage qu'il etoit joyeux & dit: *Loüé ſoit Dieu, de ſa miſericorde!* Ainſi que les ſindics arriverent au ſiege avec le reſte du Conſeil, il admira & dit à part ſoy: *O, la belle Juſtice!*





TABLE DES NOMS

*

Les noms de perſonnes ſont en petites capitales.
Les qualités & prénoms en italiques ne ſe trouvent pas dans le Journal.

*




LUX
POST
TENE
BRAS
IHS